

# Méthodologie pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle

Deuxième édition





# Méthodologie pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle

Deuxième édition

L'utilisateur est libre de reproduire, de diffuser, d'adapter, de traduire et d'interpréter en public le contenu de la présente publication, y compris à des fins commerciales, sans autorisation expresse, pour autant que l'OMPI soit mentionnée en tant que source et que toute modification apportée au contenu original soit clairement indiquée.

Citation suggérée: Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (2020). *Méthodologie pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle*, deuxième édition. Genève: OMPI.

Les adaptations, traductions et contenus dérivés ne peuvent en aucun cas arborer l'emblème ou le logo officiel de l'OMPI, sauf s'ils ont été approuvés et validés par l'OMPI. Pour toute demande d'autorisation, veuillez nous contacter via le site Web de l'OMPI.

Pour toute œuvre dérivée, veuillez ajouter la mention ci-après: "Le Secrétariat de l'OMPI décline toute responsabilité concernant la modification ou la traduction du contenu original."

Lorsque le contenu publié par l'OMPI comprend des images, des graphiques, des marques ou des logos appartenant à un tiers, l'utilisateur de ce contenu est seul responsable de l'obtention des droits auprès du ou des titulaires des droits.

Pour voir un exemplaire de cette licence, veuillez consulter l'adresse suivante:  
<https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>

Les appellations utilisées et la présentation des données qui figurent dans cette publication n'impliquent de la part de l'OMPI aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles des États membres ou du Secrétariat de l'OMPI.

La mention d'entreprises particulières ou de produits de certains fabricants n'implique pas que l'OMPI les approuve ou les recommande de préférence à d'autres entreprises ou produits analogues qui ne sont pas mentionnés.

© OMPI, 2020

Première publication en 2012  
Réimprimé avec des mises à jour mineures en 2016

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
34, chemin des Colombettes, case postale 18  
1211 Genève 20  
Suisse



Photo: © AdobeStock/Yurii Andreichyn

Imprimé en Suisse

# Table des matières

Introduction.....	5
Remerciements .....	6
Contexte .....	6
Qu'est-ce qu'une stratégie nationale de propriété intellectuelle?.....	7
À quoi sert une stratégie nationale de propriété intellectuelle?.....	9
La méthodologie de l'OMPI.....	11
Première phase Lancement: le pays est-il prêt?.....	13
Deuxième phase Démarrage: préparation et planification.....	14
2.1 Déterminer quelle institution ou quel organe clé dirigera le processus.....	14
2.2 Création d'un comité directeur et d'une équipe nationale de projet.....	14
2.3 Formation de l'équipe nationale de projet.....	16
2.4 Publicité .....	16
2.5 Signature d'un mémorandum d'accord entre l'OMPI et l'État membre .....	17
Troisième phase Planification et gestion du processus de collecte de données .....	18
3.1 Recherche documentaire.....	18
3.2 Consultation des parties prenantes.....	19
Quatrième phase Rédaction de la stratégie.....	23
4.1 Synthèse de la phase de collecte de données: diagnostic principal.....	23
4.2 Établir le lien entre la stratégie et le programme de développement national.....	23
4.3 Objectif stratégique, vision, mission .....	23
4.4 Objectifs et activités stratégiques .....	23
4.5 Élaboration d'un plan d'action .....	24
Cinquième phase Validation, finalisation et adoption de la stratégie .....	26
5.1 Planification et mise en œuvre de la validation avec les parties prenantes.....	26
5.2 Sélection des participants.....	26
5.3 Calendrier et fréquence.....	26
5.4 Finalisation de la stratégie nationale de propriété intellectuelle .....	27
Sixième phase Mise en œuvre de la stratégie.....	28
6.1 Appui politique au plus haut niveau possible .....	28
6.2 Communication sur la stratégie et le plan de mise en œuvre.....	28
6.3 Direction et pilotage de la mise en œuvre.....	28
6.4 Élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre .....	29
Septième phase Suivi et évaluation (révision de la stratégie).....	32
Guide de collecte de données par secteur et par groupement .....	35
1 Organismes de propriété intellectuelle et administration .....	37
2 Application des droits de propriété intellectuelle.....	41
3 Enseignement de la propriété intellectuelle.....	43
4 Agriculture .....	46
5 Industries de la création .....	48
6 Patrimoine culturel, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles.....	50
7 Environnement et biodiversité.....	52
8 Santé.....	54
9 Secteur manufacturier et industriel .....	57
10 Science, technologie et innovation .....	59
11 Tourisme.....	62
12 Commerce.....	64
Modèles .....	67
Modèle 1 Exemple de plan de travail pour l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle .....	68
Modèle 2 Exemple de mandat de consultant international.....	69
Modèle 3 Exemple de mandat de consultant national.....	70
Modèle 4 Exemples de composition d'une équipe nationale de projet .....	71
Modèle 5 Exemple de plan de travail pour la collecte de données.....	72
Modèle 6 Exemple de consignation des données sur les politiques publiques .....	73

Modèle 7 Exemples d'objectifs et de visions pour les stratégies nationales de propriété intellectuelle.....	75
Modèle 8 Note d'information sur l'établissement des priorités pour le plan d'action pour la mise en œuvre .....	80
Modèle 9 Exemple de cadre de gestion axée sur les résultats.....	81
Modèle 10 Sous-secteurs des domaines culturels .....	82
Annexe .....	83
Ressources pour la recherche documentaire .....	84
Lectures complémentaires.....	85

#### Divers

Le rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation et la croissance économique: l'indice mondial de l'innovation .....	8
Les Nations Unies ont posé 17 objectifs au travers desquels elles espèrent voir le monde transformé à l'horizon 2030 .....	10
Exemples de formulation d'objectifs et activités stratégiques.....	23
Aspects à prendre en compte aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle .....	31

#### Diagrammes

Diagramme 1: Phases du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle.....	12
Diagramme 2: Ressources de données et de politiques stratégiques aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle .....	19
Diagramme 3: Représentation du processus d'élaboration d'une stratégie de propriété intellectuelle .....	25
Diagramme 4: Étapes d'un processus standard d'évaluation .....	33

# Introduction

## Remerciements

La révision, la consolidation et la mise à jour de la méthodologie et des outils de l'OMPI pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle ont été menées sous la direction et la supervision de M. Francis Gurry, Directeur général, et de M. Mario Matus, vice-directeur général chargé du Secteur du développement. Les activités de collaboration et les contributions de toutes les personnes concernées ont été supervisées et gérées par M. Marcelo Di Pietro, directeur du bureau du vice-directeur général.

Cette publication est le fruit d'une collaboration poussée entre des experts externes et de nombreux employés de l'OMPI, qui ont tenu compte des apports, des conclusions et des recommandations de la *Réunion d'experts sur la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle: actualiser et perfectionner la méthodologie et les outils de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)* qui s'est tenue en mai 2019 au siège de l'Organisation à Genève.

L'équipe chargée de la publication tient à remercier les experts pour leur professionnalisme tout au long du projet. Elle est notamment reconnaissante des contributions de Mme Wendy Hollingsworth (Barbade), Mme Liew Woon Yin (Singapour) et M. Maximiliano Santa Cruz Scantlebury (Chili), que M. Ian Heath (Australie) s'est chargé de regrouper et finaliser.

L'équipe salue par ailleurs le soutien de M. Ye Min Than, administrateur principal de programme au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. Il a non seulement offert ses conseils et rédigé des contributions, mais est également à l'origine de la proposition de révision et de perfectionnement de la version précédente de cette méthodologie. L'équipe de publication est reconnaissante des discussions fructueuses et des apports essentiels des collègues de divers départements et divisions des différents secteurs de l'OMPI – à savoir des Bureaux régionaux pour l'Asie et le Pacifique, pour les pays arabes, pour l'Afrique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes; de l'Académie de l'OMPI; de la Division du développement en matière de droit d'auteur, de la Division de la gestion du droit d'auteur et de la Division du droit d'auteur; de la Division des savoirs traditionnels, de la

Division des défis mondiaux et de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle; de la Section de la recherche sur les indicateurs composites du Département de l'économie et de l'analyse de données; du Département pour les pays en transition et les pays développés; et de la Division de la supervision interne – sans lesquels cette publication n'aurait pas pu voir le jour.

Enfin, l'équipe tient à remercier M. Bajoe Wibowo (Bureau du vice-directeur général chargé du Secteur du développement) pour son soutien et ses efforts de coordination, Mme Rhoda Dixon-Lancia (Bureau du vice-directeur général chargé du Secteur du développement) pour son assistance administrative et ses travaux de mise en forme, ainsi que Mme Mary Hayrapetyan (Bureau du vice-directeur général chargé du Secteur du développement) pour sa contribution aux travaux de révision et de mise au point de la version définitive de cette publication.

## Contexte

Depuis de nombreuses années, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) accompagne les pays en développement et les pays les moins avancés dans l'élaboration de leurs plans et stratégies nationaux en matière de propriété intellectuelle. Le programme a vocation à aider les pays à élaborer et renforcer leurs institutions, infrastructures et ressources nationales et régionales de propriété intellectuelle, afin qu'ils puissent tirer le plus grand parti du système de la propriété intellectuelle pour atteindre le niveau souhaité de développement économique, social, culturel et technologique. Dans un premier temps, l'OMPI répondait au cas par cas aux demandes d'assistance des pays membres concernant l'élaboration et la mise en œuvre de ce type de plans et de stratégies. En 2010, dans le cadre de l'engagement de l'OMPI en faveur du Plan d'action pour le développement, le projet DA\_10\_05 (2010-2012) a été lancé en vue de mettre au point et de documenter un processus plus cohérent et harmonisé. Il s'agissait notamment de créer une série d'outils et de mécanismes pour accompagner les États membres dans l'élaboration de leur stratégie nationale de propriété intellectuelle. La *Méthodologie pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle* de l'OMPI a été publiée en trois parties en 2012, avant d'être

publiée une deuxième fois en 2016 après quelques mises à jour et modifications.

Au vu des retours reçus au fil des ans des nombreux utilisateurs de divers pays des différentes régions, il a été décidé en 2019 d'entreprendre un examen et une mise à jour exhaustifs de la méthodologie. Il est ressorti de cet examen, d'une part, qu'il conviendrait de réviser la méthodologie de telle sorte qu'elle puisse être plus facilement adaptée aux besoins particuliers des pays en matière de développement et, d'autre part, qu'il serait bénéfique de promouvoir une approche plus souple d'utilisation de la méthodologie, qui s'avérerait plus efficace pour appuyer le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle qu'une approche standard ou normative.

Cette publication présente la méthodologie révisée. Elle constitue un guide du processus d'élaboration et décrit certains aspects généraux à prendre en considération lors de la mise au point d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle. Le cadre général révisé exposé dans ce guide devrait répondre à l'éventail de besoins et capacités des États membres en matière de développement – de l'élaboration d'une stratégie nationale globale de propriété intellectuelle couvrant l'ensemble des secteurs présentant un intérêt pour le pays à une version plus modeste correspondant aux besoins de développement et aux ressources limitées d'un pays donné. Les directives révisées peuvent en outre être adaptées de manière à permettre l'élaboration d'un large éventail de types plus ciblés de plans nationaux ou de projets sectoriels en matière de propriété intellectuelle, tels que les suivants :

- effectuer un diagnostic des ressources et de la gestion de l'office de la propriété intellectuelle, notamment de son statut institutionnel;
- élaborer des stratégies spécifiques de propriété intellectuelle destinées à promouvoir l'innovation, la compétitivité et la créativité;
- renforcer la capacité des institutions nationales publiques et autres parties prenantes de la propriété intellectuelle de gérer, surveiller et promouvoir les industries de la création;
- étoffer les politiques/plans de propriété intellectuelle à l'intention des organismes spécialisés;
- stimuler l'utilisation de la propriété intellectuelle au sein de l'économie informelle; ou

- promouvoir la commercialisation des résultats de la recherche et le développement des technologies.

Le guide général révisé de la méthodologie est présenté en un volume afin d'en faciliter la consultation et l'utilisation.

Ce guide s'adresse principalement à l'équipe nationale de projet chargée d'élaborer une stratégie de propriété intellectuelle pour le pays. Il s'adresse également à tout comité directeur mis sur pied pour superviser l'équipe et toutes autres modalités de gestion mises en place pour suivre les travaux de l'équipe nationale de projet. Le guide peut également s'avérer utile pour les parties qui souhaiteraient approfondir leurs connaissances sur la manière dont une stratégie nationale de propriété intellectuelle peut être formulée et mise en œuvre en s'appuyant sur l'expérience accumulée par l'OMPI dans le cadre de sa collaboration étroite avec les autorités et les groupes de parties prenantes d'États membres de différentes régions du monde.

Si la plus grande partie du guide part du principe que la décision a été prise d'élaborer une "stratégie nationale de propriété intellectuelle", il est important de préciser ce que l'on entend exactement par ce terme (le "quoi") ainsi que la finalité et l'utilité d'élaborer une telle stratégie (le "pourquoi"), pour que ce guide puisse s'attacher à orienter l'équipe nationale de projet quant aux mesures requises pour mettre au point une stratégie nationale de propriété intellectuelle (le "comment"). Le "quoi" et le "pourquoi" sont expliqués brièvement ci-après, avant d'entrer dans le vif du sujet, la méthodologie proprement dite (le "comment").

## Qu'est-ce qu'une stratégie nationale de propriété intellectuelle?

Une stratégie nationale de propriété intellectuelle exhaustive est un ensemble de mesures formulées et mises en œuvre par les autorités publiques d'un pays dans le but d'encourager et de faciliter une approche coordonnée en vue de la création, de la mise au point, de la gestion et de la protection efficaces de la propriété intellectuelle à l'échelle nationale et, partant, d'appuyer l'orientation du développement du pays. Une stratégie nationale de propriété intellectuelle se doit de décrire la relation entre la propriété intellectuelle et

le contexte économique, social, culturel, technologique, juridique et institutionnel du pays. Elle est censée aider les autorités publiques à formuler et gérer des politiques et des cadres réglementaires en matière de propriété intellectuelle qui apportent une valeur ajoutée au contexte de développement du pays.

Il est nécessaire de reconnaître que la propriété intellectuelle est un domaine transversal qui concerne toutes sortes de secteurs industriels et de services, ainsi que d'importants enjeux de politique publique, tels que le changement climatique, l'accès aux médicaments, le développement culturel et la sécurité alimentaire. En outre, dès lors qu'elle est un élément essentiel de toute politique nationale en matière d'innovation, la stratégie de propriété intellectuelle peut jouer un rôle décisif dans l'élaboration du système national d'innovation et son utilisation en vue d'améliorer les performances économiques et d'innovation. C'est pourquoi, si un pays veut mettre son système de propriété intellectuelle au service de son développement, il est essentiel d'établir des liens fonctionnels entre ces différents domaines et la propriété intellectuelle. Tous les pays ont une capacité inhérente d'innovation, de créativité et de création de richesses, pour autant qu'ils tirent parti de leur capital humain, de leur

infrastructure et de leurs ressources pour créer et commercialiser des biens et des services concurrentiels et accroître la valeur de leurs produits. À cet égard, une stratégie nationale de propriété intellectuelle peut fournir un cadre cohérent pour créer et renforcer ces liens et décrire comment les mesures politiques liées à la propriété intellectuelle et leur mise en œuvre peuvent être coordonnées au niveau national.

Selon les circonstances particulières du pays concerné, une stratégie nationale de propriété intellectuelle couvrant l'ensemble des industries, des services et des domaines de politique publique n'est pas nécessairement indiquée. En fonction du contexte local, il peut s'avérer plus approprié d'opter pour une planification plus ciblée de la propriété intellectuelle, visant par exemple à améliorer l'infrastructure existante (en procédant au diagnostic de l'office de la propriété intellectuelle, p. ex.), à améliorer l'intégration de la politique de propriété intellectuelle et sa mise en œuvre dans l'écosystème national de l'innovation, ou encore à élaborer un plan sectoriel détaillé pour les industries de la création du pays, définissant entre autres le rôle des politiques et des pratiques en matière de propriété intellectuelle. Tous ces plans doivent être reconnus comme faisant partie des activités de planification stratégique du pays en matière de

## **Le rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation et la croissance économique : l'indice mondial de l'innovation**

À l'heure actuelle, des pays de tous niveaux de développement se demandent comment stimuler la curiosité scientifique et l'esprit d'entrepreneuriat chez les enfants et les étudiants, comment accroître la pertinence de la recherche publique pour les entreprises, comment promouvoir l'acquisition de technologies étrangères et stimuler les dépenses des entreprises en faveur de l'innovation, ou encore comment mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation locale. L'indice mondial de l'innovation est un outil qui permet de mesurer les progrès des pays en la matière. Il mesure les performances de quelque 130 pays en matière d'innovation au regard de 80 indicateurs détaillés. Ces 13 dernières années, l'indice mondial de l'innovation s'est imposé comme un outil politique central d'innovation partout dans le monde, créant une compréhension plus approfondie des ingrédients essentiels pour élaborer des politiques en matière d'innovation à même de promouvoir la croissance économique et le développement. Bon nombre de pays ont aujourd'hui une législation en matière de politique d'innovation qui mesure les performances d'innovation à l'aune de cet indice. La propriété intellectuelle est considérée comme un outil important de promotion de l'innovation par les responsables politiques et dans le cadre de l'indice mondial de l'innovation; à ce titre, les stratégies de propriété intellectuelle sont souvent considérées comme faisant partie intégrante des stratégies nationales d'innovation.

propriété intellectuelle, et doivent être harmonisés, coordonnés ou intégrés à la stratégie nationale de promotion de l'innovation et de la créativité.

## À quoi sert une stratégie nationale de propriété intellectuelle?

Le rôle potentiel de la propriété intellectuelle dans le développement économique, culturel, social et technologique d'un pays doit être reconnu et géré comme il se doit. Il est couramment admis que la propriété intellectuelle a un rôle important à jouer pour favoriser la compétitivité économique d'un pays et renforcer sa capacité d'innovation.

Il est également important de reconnaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la réalisation des objectifs et des orientations en matière de développement. La compétitivité de nombreuses industries – pas uniquement des industries fondées sur la recherche et l'innovation technologique – s'appuie sur les systèmes nationaux et le système international de la propriété intellectuelle. Le secteur culturel d'un pays peut à la fois être protégé et stimulé par une utilisation appropriée du système de la propriété intellectuelle et des politiques y afférentes. L'efficacité avec laquelle un pays intègre et coordonne les cadres politiques des différents secteurs est un aspect crucial pour son développement. La politique de propriété intellectuelle et sa mise en œuvre sont des questions transversales essentielles pour la planification du développement dans tous les pays, qui doivent avoir pour finalité la réalisation des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies pour 2030.

L'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle a pour objectif d'éviter une approche sectorielle et cloisonnée en établissant des liens fonctionnels et en intégrant les aspects liés à la propriété intellectuelle de

certaines politiques publiques dans un cadre national de développement afin de :

- permettre une utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle dans tous les secteurs économiques, notamment ceux de l'agriculture, de la culture, de l'énergie, de l'alimentation, de la santé, de la science et la technologie, de l'industrie, des services (du tourisme, par exemple);
- créer un environnement propice qui renforce et soutient la capacité d'une nation de générer des actifs de propriété intellectuelle présentant une valeur économique, aussi bien dans l'économie formelle que dans l'économie informelle;
- promouvoir la propriété intellectuelle en tant que moteur de la croissance économique et du développement;
- trouver un juste équilibre qui garantisse la protection de la propriété intellectuelle mais n'entrave pas l'innovation, la créativité et la compétitivité; et
- assurer une meilleure harmonisation et une coordination accrue avec les politiques nationales.

Une stratégie nationale de propriété intellectuelle doit donner à un pays une vision claire de la manière de gérer et d'utiliser le système de la propriété intellectuelle afin de contribuer à ses priorités et politiques nationales en matière de développement ainsi qu'à ses objectifs économiques. Elle doit fournir une feuille de route qui expose où le pays en est, ce qu'il souhaite accomplir et comment y parvenir en développant et en utilisant de façon optimale le système national de propriété intellectuelle. La stratégie doit promouvoir une approche plus structurée et planifiée permettant aux autorités publiques de déterminer comment déployer et mettre en œuvre la politique nationale de propriété intellectuelle de manière à ce que l'ensemble des parties prenantes puissent collaborer efficacement dans un cadre systématique permettant de créer, de protéger, de gérer, de promouvoir et de commercialiser les actifs de propriété intellectuelle nés de leurs innovations et de leur créativité.

## **Les Nations Unies ont posé 17 objectifs au travers desquels elles espèrent voir le monde transformé à l'horizon 2030**

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui se compose de 17 objectifs de développement durable (ODD). Partant du principe que personne ne doit être laissé pour compte, ce programme met en avant une approche globale visant à parvenir à un développement durable pour tous.

Les 17 objectifs de développement durable qui permettront de transformer le monde sont les suivants:

- ODD n° 1: Pas de pauvreté
- ODD n° 2: Faim zéro
- ODD n° 3: Bonne santé et bien-être
- ODD n° 4: Éducation de qualité
- ODD n° 5: Égalité entre les sexes
- ODD n° 6: Eau propre et assainissement
- ODD n° 7: Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD n° 8: Travail décent et croissance économique
- ODD n° 9: Industrie, innovation et infrastructure
- ODD n° 10: Inégalités réduites
- ODD n° 11: Villes et communautés durables
- ODD n° 12: Consommation et production responsables
- ODD n° 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD n° 14: Vie aquatique
- ODD n° 15: Vie terrestre
- ODD n° 16: Paix, justice et institutions efficaces
- ODD n° 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les stratégies de propriété intellectuelle aident les pays à mettre à profit le pouvoir du système de la propriété intellectuelle aux fins du développement durable, pour créer un environnement propice à l'innovation et à la créativité et contribuer à trouver des solutions créatives aux défis du développement.

L'innovation et la créativité sont au cœur des objectifs d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle. Elles sont cruciales pour la réalisation des objectifs de développement durable en ce sens que la plupart d'entre eux sont tributaires de la mise au point et de la diffusion de technologies innovantes conçues pour relever les défis du développement dans différents contextes dans le monde. Les stratégies nationales de propriété intellectuelle peuvent constituer un instrument puissant au service des ODD, et en particulier du neuvième (industrie, innovation et infrastructure), qui est en soi un vecteur puissant en faveur des autres ODD, dès lors que l'innovation a un impact direct sur la réalisation de la majorité des ODD.

# La méthodologie de l'OMPI

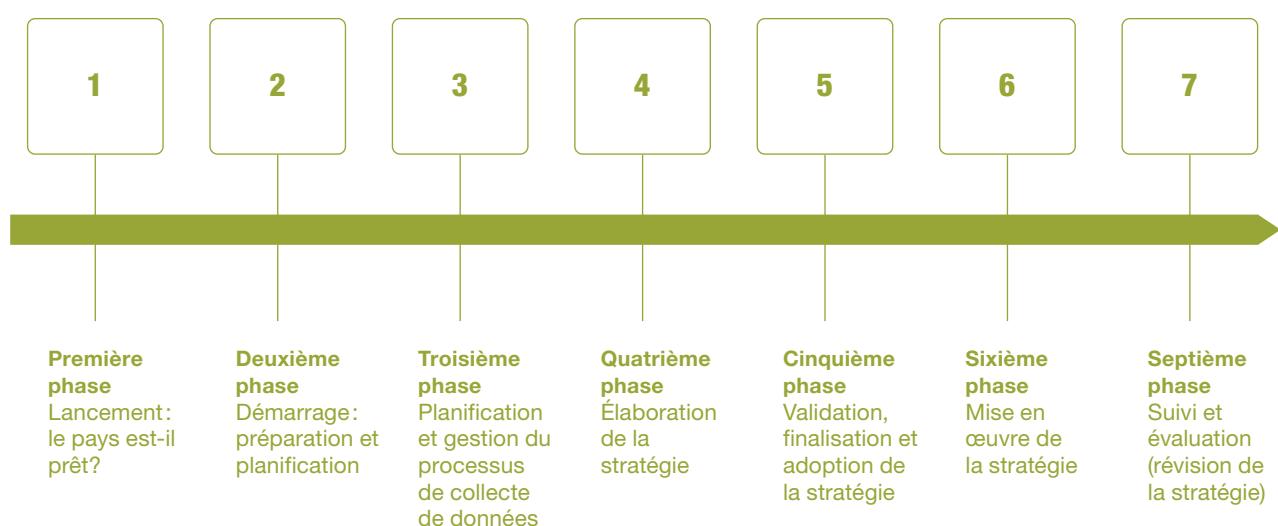
La méthodologie de l'OMPI a pour objectif de fournir un soutien et des orientations aux États membres désireux d'élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle. Elle s'adresse en premier lieu aux équipes nationales de projet auxquelles a été confiée la tâche d'élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle, ainsi qu'aux éventuels comités directeurs mis en place et à la principale instance publique responsable de la formulation de la stratégie.

Ce guide général de la méthodologie expose un par un les aspects que l'équipe nationale de projet doit prendre en considération et planifier lors de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. Outre le guide général, des outils et orientations plus détaillés ont été mis au point, sur lesquels l'équipe nationale de projet peut s'appuyer au fil de l'élaboration de la stratégie. Ces outils et orientations plus détaillés sont présentés à la suite de la méthodologie; ils sont également disponibles sur le site Web de l'OMPI afin que celle-ci puisse les modifier et les mettre à jour facilement. Ils peuvent être téléchargés et adaptés au contexte local par l'équipe nationale de projet.

La méthodologie est divisée en sept phases, comme illustré dans le Diagramme 1.

Ces sept phases reflètent le large consensus sur les principales étapes d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle qui se dégage de l'expérience de nombreux pays. Il n'existe néanmoins pas de modèle fixe, et les équipes nationales de projet trouveront peut-être utile de diviser les phases en étapes plus détaillées. La discussion de chaque phase devrait aider à recenser les étapes détaillées requises. (Le Modèle 1 situé à la fin de la présente publication est un exemple de plan de travail global qui illustre de manière détaillée les étapes possibles du processus de planification et d'élaboration.) Il revient à chaque équipe nationale de projet d'ajuster et de gérer les différentes phases en fonction du contexte national. Dans certains pays, il se peut qu'il existe des processus de planification plus normatifs qui s'écartent des phases exposées dans la méthodologie. Ici encore, la discussion de chacune des phases devrait orienter les équipes nationales de projet quant aux aspects qu'il convient éventuellement d'adapter pour se conformer à l'approche nationale de planification.

**Diagramme 1 : Phases du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle**



## 1

## Première phase

### Lancement: le pays est-il prêt?

Les raisons de se lancer dans l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle peuvent varier d'un pays à l'autre, mais le motif prépondérant doit être la reconnaissance du rôle décisif de la propriété intellectuelle dans l'encouragement et la promotion de la compétitivité, de la créativité et de l'innovation. Les pays ne se trouvent pas tous dans la même situation de départ. Certains peuvent avoir une infrastructure de propriété intellectuelle bien établie, mais ne pas avoir de planification stratégique nationale en place en matière de propriété intellectuelle dans les principaux secteurs liés au développement. D'autres peuvent disposer d'une infrastructure minime de propriété intellectuelle mais être conscients de la nécessité d'une planification stratégique plus large pour gérer le développement de l'infrastructure de manière cohérente par rapport aux autres objectifs de développement.

Durant la phase de lancement, il peut s'avérer nécessaire que les autorités nationales concernées procèdent à une évaluation de la situation afin de déterminer quel type de planification stratégique en matière de propriété intellectuelle est indiqué pour le pays. Cette évaluation peut consister à préparer un rapport ou des conclusions d'audit préliminaire<sup>1</sup> sur l'infrastructure (juridique, politique, institutionnelle et administrative) existante en matière de propriété intellectuelle, afin de déterminer les axes centraux de la planification stratégique. En fonction des circonstances, la voie à suivre peut être d'élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle globale, de concevoir un plan stratégique pour améliorer le cadre institutionnel et administratif en matière de propriété intellectuelle (par exemple en procédant à un diagnostic de l'office de la propriété intellectuelle), ou encore de mettre au point un plan stratégique pour un secteur particulier (industries de la création, secteur de l'innovation, etc.) prévoyant un cadre politique et de mise en œuvre mieux intégré.

Il peut également y avoir des problèmes liés à l'état de préparation "politique" entravant la mise en marche d'un processus de planification stratégique de la propriété intellectuelle. Au début, la proposition d'élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle ne bénéficie pas nécessairement d'un appui suffisant au-delà de la direction de l'office national de la propriété intellectuelle pour mener ce travail à bien, d'autant que dans de nombreux pays, il existe des offices séparés responsables du droit d'auteur et, dans certains pays, des offices séparés qui ont la charge des différents droits de propriété industrielle. Lors de la phase de lancement, il est nécessaire d'évaluer la situation à cet égard et de proposer la marche à suivre. Il convient de déterminer quelles activités et procédures devront être planifiées pour créer un environnement propice à une reconnaissance plus large (c'est-à-dire une participation et une contribution actives de l'ensemble

des parties prenantes publiques et privées) de l'utilité d'élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle. Des ressources locales substantielles sont nécessaires pour entreprendre, finaliser et adopter un processus global de planification stratégique de la propriété intellectuelle pour le pays. Ces ressources risquent de ne pas être mises à disposition sans une large adhésion ou d'être gaspillées si le processus ne bénéficie pas d'une telle adhésion.

Il y a donc lieu de prendre en considération les questions essentielles suivantes durant la phase de lancement :

- Avons-nous la capacité nécessaire pour nous lancer dans un processus global d'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle?
- La stratégie de propriété intellectuelle est-elle alignée sur une éventuelle stratégie nationale en matière d'innovation/ de créativité? Quels en sont les calendriers respectifs et quelles sont les interactions entre ces stratégies?
- Notre planification stratégique nationale en matière de propriété intellectuelle doit-elle être davantage axée sur quelques secteurs clés ou sur le développement de notre infrastructure de propriété intellectuelle ou d'institutions spécialisées, plutôt que sur une stratégie nationale globale de propriété intellectuelle?
- Y a-t-il un engagement politique suffisant pour obtenir la coopération et les ressources nécessaires pour entreprendre le processus envisagé d'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle?

Dans l'idéal, la phase de lancement doit déboucher sur un rapport d'évaluation présentant une analyse de la situation du pays en termes de politiques, de cadre institutionnel et administratif et de législation en matière de propriété intellectuelle. Ce rapport d'évaluation peut également indiquer sur quels secteurs économiques et sociaux clés, sur quelles industries de la création ou sur quelles institutions il convient de se focaliser dans l'élaboration proposée d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle.

De nombreux pays devraient avoir la capacité et les compétences nécessaires pour procéder à une évaluation initiale appropriée mais, dans certains cas, il peut être nécessaire de faire appel à des experts externes pour analyser le contexte de propriété intellectuelle et recenser les problèmes de capacités qui doivent éventuellement être réglés pour pouvoir se lancer dans un processus national exhaustif de planification stratégique en matière de propriété intellectuelle. La discussion au cours de la troisième phase (planification et gestion de la collecte de données) devrait offrir des orientations utiles aux fins de la collecte et de l'analyse des données nécessaires pour cette phase d'évaluation initiale. L'OMPI peut également offrir conseils et assistance afin de déterminer les compétences nécessaires pour l'évaluation initiale.

1. Dans certains cas, le rapport d'audit préliminaire n'est autre que les conclusions de l'audit préliminaire.

## 2

## Deuxième phase

### Démarrage: préparation et planification

#### 2.1 Déterminer quelle institution ou quel organe clé dirigera le processus

Lorsque la décision politique a été prise d'entreprendre et mettre en œuvre un processus de planification stratégique nationale en matière de propriété intellectuelle, il doit normalement être indiqué dans cette décision quelle institution ou quel organe clé sera responsable de la mise en marche du processus. Le mandat de l'organe de pilotage doit être clairement énoncé. Il comprendra généralement les tâches suivantes:

- piloter le projet et s'assurer que ses objectifs sont atteints;
- fournir les ressources nécessaires ou veiller à ce que les ressources essentielles soient disponibles;
- recenser les parties prenantes publiques et privées, ainsi que leur rôle aux différents stades du projet, et s'assurer de leur participation et de leur engagement actifs dans le cadre du processus;
- superviser les travaux de coordination et de planification entrepris en vue de parvenir au résultat visé du projet; et
- présenter la stratégie finalisée aux autorités publiques en vue de son approbation.

Il n'existe pas de démarche fixe ou unique pour déterminer quelle entité dirigera le processus, néanmoins, dans la plupart des pays qui ont entrepris un processus de planification d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle, ce rôle est généralement attribué au ministère responsable du principal office de la propriété intellectuelle ou, dans certains cas, à l'office lui-même. Cependant, si le processus de planification stratégique en matière de propriété intellectuelle se focalise sur certains secteurs, une collaboration étroite avec d'autres organismes concernés, ou un rôle directeur de ceux-ci, peut s'avérer plus approprié. Quel que soit l'organisme qui assume la direction du processus, il est impératif qu'il ait les capacités nécessaires pour établir et entretenir des liens étroits avec les autres ministères, afin de pouvoir aligner la stratégie nationale de propriété intellectuelle sur les priorités des politiques nationales dans le domaine de l'innovation et de l'économie, ainsi que sur l'ensemble des objectifs politiques nationaux concernés. À ce titre, dans un souci d'efficacité, il est essentiel que l'organe de pilotage dispose d'un mandat ou d'une autorité suffisants pour assurer la liaison, la mise en réseau et la coordination directe et efficace avec les ministères, organismes publics et groupes de parties prenantes concernés du secteur privé et/ou de la société civile.

#### 2.2 Création d'un comité directeur et d'une équipe nationale de projet

La grande décision qui s'impose ensuite concerne la manière dont l'organe de pilotage décide de gérer le processus de planification nationale stratégique en matière de propriété intellectuelle. Cet organe peut décider de gérer le processus au travers des structures existantes en son sein ou de créer une équipe nationale de projet. Il peut décider de placer le processus sous la direction d'un responsable de haut niveau ou d'un comité directeur représentant un éventail d'intérêts pertinents. L'expérience montre que la plupart des pays choisissent de créer une équipe nationale de projet et de diriger cette équipe au travers d'un comité directeur, qui à son tour rend compte au ministère concerné ou au directeur de l'organe de pilotage. Quelques considérations concernant la création d'un comité directeur et d'une équipe nationale de projet sont abordées ci-après.

##### *Création et rôle d'un comité directeur*

Il est souhaitable que le comité directeur ait les compétences et l'autorité nécessaires pour définir la gouvernance du projet et, à l'occasion, prendre des décisions stratégiques. Il peut alors offrir un soutien et des conseils politiques et techniques et une orientation globale à l'équipe nationale de projet, et tenir le directeur de l'organe de pilotage ou le ministre informés de l'avancement du projet. Le mandat du comité directeur doit comprendre les responsabilités suivantes:

- fournir orientations et conseils concernant l'évolution du projet;
- recenser les priorités sur lesquelles il convient d'axer la plus grande partie des efforts pour parvenir au résultat souhaité;
- recenser et surveiller les risques potentiels et les mesures d'atténuation appropriées;
- assurer le suivi des échéances;
- surveiller la qualité du projet au fil de son avancement;
- fournir des conseils et, à l'occasion, prendre des décisions stratégiques sur les changements à apporter au projet; et
- informer régulièrement l'organe de pilotage ou le ministre de l'avancement du projet.

Il convient de réfléchir attentivement à la composition du comité directeur. Étant donné que la plupart des pays comptent plusieurs organismes responsables de la propriété intellectuelle, il est fortement souhaitable qu'au moins l'ensemble de ces organismes soient adéquatement représentés au sein du comité directeur, y compris les organismes responsables de la stratégie nationale en matière d'innovation/de créativité et, le cas échéant, les groupes de travail qui traitent de l'indice mondial de l'innovation. En ce qui concerne la représentation publique, il y a généralement de bonnes raisons d'inclure des représentants de certains organismes clés non liés à

la propriété intellectuelle, par exemple des représentants de l'organisme central de planification et des organismes responsables des politiques économiques nationales, ainsi que des principaux secteurs susceptibles de présenter un intérêt dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. Les organismes responsables de l'agriculture, des industries de la création, des affaires étrangères, de la science et la technologie, de la recherche, des petites et moyennes entreprises, des technologies de l'information et de la communication, des sports, du tourisme, du commerce et de l'éducation représenteraient certains des secteurs clés (à noter qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive).

Il est également important de se demander si le comité directeur doit comprendre des représentants de parties prenantes clés du secteur privé et de la société civile. Si cela s'avère possible compte tenu des procédures de gouvernance du pays, il y a de solides raisons d'inclure des parties prenantes non publiques. Le secteur des affaires en général (et des segments spécifiques au sein du secteur privé, comme les industries de la création, les sociétés de perception, les établissements universitaires, les groupes de réflexion et centres de recherches, la presse et les médias, les sociétés informatiques, les artistes et interprètes, les producteurs alimentaires, l'industrie du tourisme, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres d'exportateurs) a vraisemblablement un intérêt considérable et une connaissance approfondie du contexte juridique, socioculturel et politique lié à la propriété intellectuelle dans le pays. Cette perspective, qui doit être intégrée dans le processus global, peut être facilitée par une représentation appropriée au sein du comité directeur. Le milieu juridique du pays est également une partie prenante clé dans la mise en œuvre d'une stratégie, il est donc utile qu'il soit représenté au sein du comité directeur.

Quelles que soient les décisions prises concernant la composition du comité directeur, il est nécessaire de consulter toutes les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales afin de garantir la diversité d'opinions et d'intérêts représentés. (Voir la troisième phase.)

### ***Création et rôle de l'équipe nationale de projet***

Le principal rôle de l'équipe nationale de projet est de procéder à une analyse approfondie du contexte du pays en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de créativité. Pour ce faire, les actions suivantes s'imposent :

- recenser les secteurs/institutions présentant un intérêt et les possibilités d'utilisation du système de la propriété intellectuelle du pays pour améliorer ses performances sur le plan économique, de l'innovation et de la créativité;
- étudier les interactions possibles (idéalement, complémentaires et se renforçant mutuellement) entre

la stratégie de propriété intellectuelle envisagée et les stratégies nationales existantes ou futures en matière d'innovation et de créativité, ou, le cas échéant, les groupes de travail nationaux qui traitent de l'indice mondial de l'innovation;

- mener les recherches et consultations détaillées nécessaires pour identifier les secteurs/institutions en question et comprendre comment le système de la propriété intellectuelle peut appuyer ou entraver la réalisation de leurs objectifs de développement;
- élaborer la stratégie sous la direction du comité directeur ou de l'organe de pilotage; et
- dresser les plans d'action pertinents pour la mise en œuvre de la stratégie.

La fourniture de services de secrétariat, comme la rédaction de procès-verbaux, l'organisation de réunions, la prise de contact avec les parties concernées et la diffusion des documents, fait partie de l'assistance nécessaire durant tout le processus. Cette responsabilité relève normalement de l'équipe nationale de projet.

Il convient de réfléchir attentivement à la composition de l'équipe. Dans la mesure du possible, il convient de former une équipe nationale interdisciplinaire où les deux sexes sont représentés à parts égales, dotée de l'éventail de compétences requis (de préférence complémentaires) pour mener à bien le projet de manière harmonieuse. L'équipe comptera de préférence des membres qui ont une expérience professionnelle dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que des membres possédant des connaissances approfondies et une bonne compréhension du contexte économique, social, politique et infrastructurale du pays. La diversité de membres apporte différentes perspectives, ce qui est bénéfique pour la prise de décision. Des compétences dans des domaines tels que la rédaction, l'analyse et le plaidoyer sont également utiles. Les membres de l'équipe sont souvent des fonctionnaires détachés par divers organismes publics; dans certains cas, il est fait appel à des spécialistes externes, notamment des économistes, des technologues, des artistes, des créateurs, des hommes et femmes d'affaires, des journalistes, des ingénieurs, des personnalités, des intellectuels ou encore des membres de la communauté juridique. Les décisions relatives à la composition de l'équipe nationale de projet, et en particulier à la présence ou non de membres ne relevant pas du secteur public, reposent notamment sur des aspects pratiques et les ressources disponibles.

### ***Recours à des consultants***

Étant donné qu'il s'agit éventuellement, pour la plupart des membres de l'équipe de projet, d'une nouvelle activité, certains pays font appel à un ou plusieurs consultants, nationaux ou étrangers, pour obtenir des conseils et recommanda-

tions supplémentaires concernant les options stratégiques. Plusieurs pays ont également pris le parti de faire appel à l'OMPI pour sélectionner un ou plusieurs consultants qui apporteront leur concours à l'équipe nationale de projet durant l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

L'équipe nationale de projet est normalement chargée des travaux préparatoires, notamment d'établir un rapport d'audit préliminaire du système de la propriété intellectuelle, de consulter les parties prenantes concernées et de proposer le projet de cadre stratégique, tandis que les consultants conseillent l'équipe nationale et le comité directeur concernant le processus d'élaboration de la stratégie, recommandant notamment des améliorations à apporter après avoir mené un examen approfondi du projet de stratégie. Certains pays font non seulement participer les consultants à l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, mais également aux phases de collecte et de validation des données.

Si la participation d'un consultant international est requise et que celui-ci et l'équipe nationale de projet n'ont pas de langue commune, il peut être nécessaire de faire appel à des interprètes qualifiés. Cela facilite la communication entre le consultant et les participants lors des réunions, ce qui, à son tour, permet une participation plus productive du consultant.

Pour aider les pays lors du recrutement de consultants, l'OMPI a préparé des exemples de mandat qu'ils peuvent adapter selon leurs besoins. Le Modèle 2 est un exemple de mandat de consultant international. Le Modèle 3 est une version modifiée de ce mandat aux fins du recrutement d'un consultant national pour appuyer l'équipe nationale de projet ou la compléter.

S'agissant de mettre sur pied un comité directeur, de former une équipe nationale de projet ou de faire appel à des consultants nationaux ou étrangers, il n'existe pas une seule démarche à privilégier. Le Modèle 4 donne des exemples de modalités possibles, en fonction des décisions prises, mais l'éventail des possibilités est vaste. Ce qui importe, c'est que, quelle que soit l'approche retenue, elle soit adaptée au contexte local, que la stratégie nationale de propriété intellectuelle soit élaborée et gérée clairement par la direction nationale, et que les recommandations bénéficient de l'adhésion des parties prenantes. Dans l'idéal, les consultants sélectionnés doivent eux aussi posséder l'éventail approprié de compétences, et notamment être capables de traiter de domaines liés à l'économie et à la collecte et l'utilisation de statistiques.

## 2.3 Formation de l'équipe nationale de projet

Si les membres de l'équipe nationale de projet ont peu ou pas d'expérience en matière d'élaboration de stratégies, il est utile qu'ils suivent une formation fondée sur la méthodologie afin de les aider à comprendre et apprécier les questions suivantes, entre autres :

- la raison d'être d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle;
- les rôles et responsabilités des membres de l'équipe nationale de projet;
- le soutien et l'assistance à apporter au comité directeur;
- les types de données (quantitatives et qualitatives) à collecter, les techniques de collecte de données et l'analyse des données;
- comment organiser et mener les processus de consultation et de validation de manière exhaustive et optimale; et
- comment élaborer des stratégies et des plans d'action.

Des consultants peuvent être engagés pour assurer la formation souhaitée des membres de l'équipe nationale de projet. L'OMPI peut également fournir une assistance en vue de l'élargissement des compétences et aptitudes en matière de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne des expériences positives relatives aux politiques de propriété intellectuelle et à l'utilisation des directives, des modèles et des principes exposés dans la méthodologie, afin que les membres de l'équipe nationale de projet soient à même de s'acquitter de leurs responsabilités.

## 2.4 Publicité

La communication en direction des parties prenantes doit démarrer le plus tôt possible après la composition de l'équipe nationale de projet. Tout doit être mis en œuvre pour tenir les parties prenantes/le public informés des principaux éléments du processus, y compris des mécanismes comme les consultations nationales. La diffusion des versions provisoires des documents finaux ne doit pas être limitée à une sélection restreinte de personnes, elles doivent également être accessibles à un large éventail de parties prenantes afin que celles-ci puissent formuler des commentaires. Compte tenu de la diversité et du nombre de parties prenantes à consulter durant le processus d'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle et des différents stades et niveaux de consultations nécessaires, l'équipe nationale de projet doit considérer la communication comme un processus continu, notamment durant la phase de mise en œuvre. La sixième phase aborde de manière plus approfondie la question de la communication en vue de la mise en œuvre réussie de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

## 2.5 Signature d'un mémorandum d'accord entre l'OMPI et l'État membre

Une fois prise la décision de poursuivre l'initiative, si le pays souhaite ou nécessite le soutien et l'assistance de l'OMPI, il est utile qu'il signe un mémorandum d'accord avec elle. Un tel mémorandum sert à formaliser le soutien et l'assistance à fournir par l'OMPI et les engagements des deux parties dans le cadre du projet. Il reflète la compréhension mutuelle de la portée des travaux, l'assistance et la formation que l'OMPI fournira, y compris toute formation à l'utilisation de la méthodologie, les responsabilités et les ressources à fournir par le pays, ainsi que les principaux livrables en fonction du plan de travail convenu pour la mise en œuvre du projet.

Le mémorandum d'accord doit faciliter l'affectation des ressources nécessaires et sceller l'engagement national en faveur du projet pour les autorités nationales concernées. Il doit être approuvé à un niveau suffisamment élevé au sein des pouvoirs publics pour garantir l'autorité nécessaire pour sa mise en œuvre. La signature du mémorandum d'accord doit offrir une bonne occasion d'informer les autorités publiques concernées (les différents ministères et institutions liés à l'innovation, aux industries de la création et à la politique de propriété intellectuelle) et les acteurs du secteur privé et de la société civile dont la participation à l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle est attendue concernant l'engagement des pouvoirs publics envers le processus. La communication doit mettre en avant la volonté politique en faveur de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle et l'importance de celle-ci, et lancer un message clair concernant ce qui est attendu des parties prenantes.

## 3

## Troisième phase

### Planification et gestion du processus de collecte de données

L'acquisition d'une compréhension approfondie des liens existants et potentiels entre le système de la propriété intellectuelle d'un pays et les principaux secteurs économiques, sociaux, technologiques et de la création recensés aux fins du développement du pays est la pierre angulaire de l'élaboration d'une stratégie nationale globale de propriété intellectuelle. La planification et la gestion de la collecte et de l'analyse des données nécessaires pour parvenir à cette compréhension approfondie sont donc une étape cruciale du processus.

Si un pays a entrepris une évaluation initiale relativement détaillée, comme évoqué dans le contexte de la première phase, il se peut qu'une partie de la collecte et de l'analyse de données requises ait déjà été effectuée. Il est toutefois probable qu'il soit nécessaire de procéder à une collecte et une analyse de données plus détaillées.

Le processus de collecte de données consiste généralement en deux étapes principales, à savoir i) une recherche documentaire, et ii) une consultation exhaustive. Ces deux étapes sont brièvement décrites dans cette section, à commencer par la recherche documentaire, qui établit le contexte dans lequel la consultation nationale est entreprise dans le pays. Le Modèle 5 est un exemple de plan de travail pour la collecte des données que l'équipe nationale de projet peut adapter pour planifier ces étapes.

#### 3.1 Recherche documentaire

La recherche documentaire est une étape importante de l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle, qui permet à l'équipe nationale de projet de se faire une idée claire et détaillée des systèmes juridiques et institutionnels du pays en matière de propriété intellectuelle, et d'acquérir une compréhension détaillée du contexte économique, social et culturel et des liens existants et potentiels avec le système national de la propriété intellectuelle. Elle fournit donc un cadre de planification pour la phase de consultation des parties prenantes. La recherche documentaire doit être un processus continu, et les nouvelles données et informations recueillies durant les consultations doivent être prises en compte dans les analyses et validées.

La recherche documentaire a pour objectif d'obtenir des données et informations relatives à un large éventail de facteurs dans le pays, parmi lesquels les suivants :

- le contexte économique, social, culturel et institutionnel (p. ex. l'histoire, l'évolution et les défis);

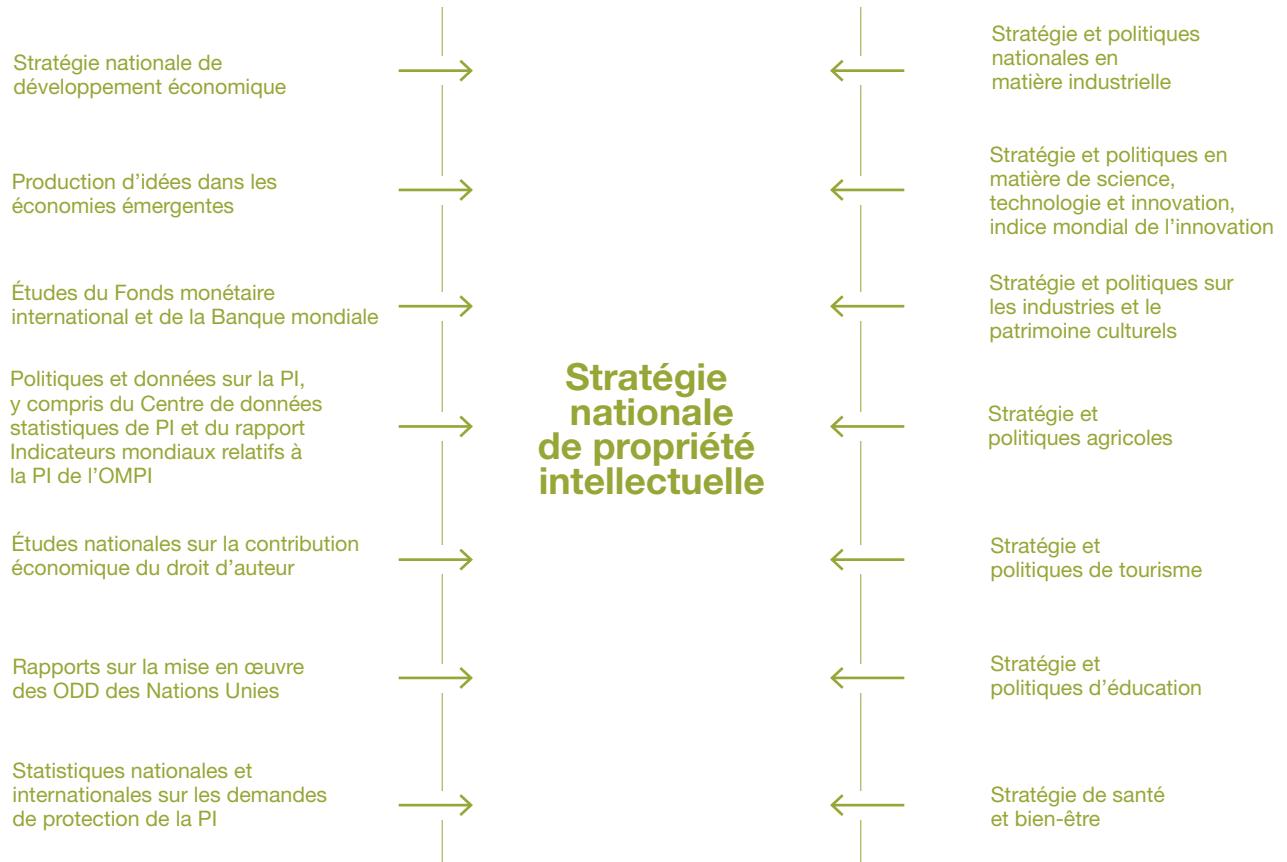
- les visions, plans et objectifs en matière de développement national (p. ex. la vision ou les objectifs à long terme, les plans nationaux de développement socioéconomique et humain, la politique d'innovation, la stratégie de développement culturel, etc.);
- les secteurs économiques fondamentaux et émergents;
- le système national d'innovation et de recherche;
- le cadre juridique entourant tous les domaines de la propriété intellectuelle (p. ex. institutionnel, réglementaire – traités et législation – et politique);
- statistiques et données sur la propriété intellectuelle et les industries de la création; et
- réglementations connexes (p. ex. concurrence et protection des consommateurs, radiodiffusion, administration des denrées alimentaires et des médicaments, autorités chargées de l'application des lois, législations et politiques).

La recherche documentaire prend en compte l'ensemble des documents disponibles et accessibles obtenus auprès d'un large éventail de sources, y compris les secteurs public, privé et universitaire et la société civile. Des données et informations pertinentes peuvent également être obtenues auprès de sources internationales. Le Diagramme 2 illustre l'éventail de ressources qui peuvent s'avérer utiles pour l'équipe nationale de projet. Une liste plus détaillée, avec liens Internet vers des ressources internationales, est proposée en annexe. Il est important que les personnes responsables de la collecte de données effectuent des recherches raisonnablement exhaustives et rigoureuses dans toutes les sources possibles d'informations et de données pertinentes.

Le processus d'analyse et d'examen des données doit s'attacher à recueillir des informations pertinentes et utiles, susceptibles d'éclairer le raisonnement et d'étayer les prises de décision de l'équipe nationale de projet. Dans de nombreux processus d'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle, un rapport d'audit préliminaire a été préparé sur l'état du droit, de l'administration et de l'usage de la propriété intellectuelle dans le pays. Ce rapport, qui constitue une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT), permet d'appréhender tous les facteurs et variables qu'il convient de prendre en compte lors de l'élaboration d'une stratégie. L'équipe nationale de projet peut s'appuyer sur un genre d'analyse SWOT pour étudier les activités stratégiques ou les directives politiques possibles, en s'attachant à tirer parti des forces et des opportunités pour surmonter les faiblesses et les menaces.

Un tel rapport peut être le résultat de l'évaluation initiale évoquée à la première phase. Bien souvent, un rapport établi dans le cadre de l'évaluation initiale expose la situation au regard des institutions de propriété intellectuelle dans le pays et recense les principaux secteurs/institutions sur lesquels il convient de se concentrer lorsque l'on cherche à améliorer les résultats de développement par une meilleure

**Diagramme 2: Ressources de données et de politiques stratégiques aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle**



formulation et mise en œuvre de la politique et des pratiques en matière de propriété intellectuelle. Si aucun rapport préliminaire n'a été établi à l'issue du processus d'évaluation initiale, l'équipe devrait réfléchir à l'utilité de préparer un tel rapport durant la phase de recherche documentaire. Il peut s'agir de synthétiser les recherches documentaires réalisées à ce jour et de fournir une analyse préliminaire de l'état des institutions de propriété intellectuelle dans le pays et des données factuelles concernant les problèmes sectoriels potentiels auxquels il conviendrait de s'attaquer dans la stratégie nationale.

Les données collectées et l'analyse de ces données serviront de base aux consultations menées avec les parties prenantes et à l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, et permettront de cerner l'état du système national de propriété intellectuelle et les possibilités de le renforcer aux fins du développement du pays.

L'analyse des données permettra par ailleurs à l'équipe nationale de projet d'évaluer la capacité du pays de gérer l'impact global et sectoriel de la stratégie. Le Modèle 6

fournit un outil pratique de gestion de la collecte et de la consignation des données et informations recueillies sur la politique de développement national et les politiques sectorielles/institutionnelles.

### 3.2 Consultation des parties prenantes

Les données collectées lors de la recherche documentaire doivent être discutées et révisées dans le cadre d'un processus de consultation des parties prenantes. Ces consultations ont pour objectif principal de confirmer, corriger ou améliorer les informations ou de découvrir de nouvelles informations, et d'évaluer la compréhension et l'analyse préliminaires de l'équipe nationale de projet concernant le rôle potentiel de la propriété intellectuelle dans le développement économique, social, culturel et technologique du pays. La planification et la gestion du processus de consultation sont donc une partie très importante de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

La préparation du processus de consultation doit comprendre les étapes clés suivantes :

- cartographie des parties prenantes (pour s'assurer que toutes les perspectives pertinentes sont consultées);
- détermination des données qui peuvent être collectées au travers des consultations;
- sélection de la méthode de consultation (p. ex. entretiens, questionnaires, séances publiques); et
- synthèse et regroupement des principales sources des données à collecter, pour qu'elles puissent être gérées facilement et bien comprises durant les consultations.

Chacune de ces étapes est examinée ci-après.

### ***Cartographie des parties prenantes***

Parmi les parties prenantes qui ont un clair intérêt dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle figurent les dirigeants des milieux d'affaires, de la communauté culturelle, des établissements universitaires et de recherche, des médias et de la société civile, ainsi que les responsables politiques du secteur public. Si les groupements et l'emphase varient d'un pays à l'autre, en règle générale, les parties suivantes jouent un rôle crucial dans le cadrage et l'orientation de l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle :

- instance(s) chargée(s) de la réglementation de la propriété intellectuelle;
- organismes gouvernementaux responsables des politiques en matière d'innovation et de créativité et de l'indice mondial de l'innovation;
- organismes gouvernementaux responsables de l'agriculture, des arts, du commerce, de la culture, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, de la science et la technologie et du tourisme;
- chambres de commerce, associations de fabricants, associations de petites et moyennes entreprises, associations d'industries artisanales et industrie des technologies de l'information et de la communication;
- institutions de recherche et développement technologique, groupes de réflexion et universités;
- associations de diverses industries de la création (arts plastiques, films et médias, éditeurs, écrivains, artistes et interprètes, industries du divertissement et de la musique, radiodiffuseurs, bibliothèques, musées, etc.), et représentants des sociétés de perception;
- conseils en brevets, praticiens du droit, conseils en propriété intellectuelle et consultants en entreprises (intermédiaires commerciaux);
- parlementaires ayant un intérêt ou des compétences particuliers en matière de propriété intellectuelle;
- peuples autochtones et communautés locales (en particulier si la stratégie nationale de propriété intellectuelle aborde la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles);

- organismes chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle; et
- autorités judiciaires.

L'équipe nationale de projet doit, en s'appuyant sur cette liste, identifier le plus exhaustivement possible les différents groupes et intérêts à consulter dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. Elle doit également réfléchir à la manière dont elle compte recenser et appréhender les intérêts de consommateurs particuliers de propriété intellectuelle qui ne seraient pas repris dans cette liste, ainsi que l'intérêt public général, qui n'est pas nécessairement représenté pleinement par les groupes listés.

### ***Recensement des données à collecter et mise en relation avec les parties prenantes***

Un problème courant des consultations (en particulier des questionnaires) est le fait qu'elles utilisent de vastes ensembles de questions communes pour toutes les parties prenantes. Un nombre excessif de questions non pertinentes réduit l'efficacité potentielle des entretiens en personne ou des questionnaires et mène à des réponses confuses et inutilisables des parties prenantes. Une approche plus efficace consiste à adapter les discussions en préparant des questionnaires personnalisés pour chaque type de groupe de parties prenantes et en identifiant clairement les questions pertinentes pour le groupe concerné.

L'équipe nationale de projet doit préparer l'éventail et la couverture des questions pour chaque interaction envisagée avec les parties prenantes. Pour aider les équipes nationales de projet qui utilisent cette méthodologie, un guide plus détaillé de quelques types de questions pertinentes, organisés en fonction des différents groupes de parties prenantes possibles, est proposé plus loin. Cependant, au vu de la variété de circonstances particulières de chaque pays, ce guide ne se veut pas exhaustif et est généralisé pour les groupes de parties prenantes suggérés. Une tâche essentielle de l'équipe nationale de projet consiste à préparer les ensembles spécifiques et particuliers de questions pour les groupes de parties prenantes recensés aux fins des consultations envisagées dans le pays.

### ***Sélection des méthodes de consultation***

Le processus de consultation peut être mené de nombreuses manières différentes. Aucune méthode n'est applicable dans toutes les situations, et il est hautement recommandé de faire preuve de flexibilité concernant les méthodes utilisées pour la collecte de données et d'informations. La méthode ou la combinaison de méthodes retenue dépend du groupe de parties prenantes concerné et du type de données et d'informations recherchées. Les options suivantes sont possibles.

### Questionnaire

L'équipe nationale de projet peut établir un questionnaire à soumettre aux parties prenantes pour obtenir les données requises pour l'analyse. Les questionnaires peuvent être une méthode efficace de collecte d'informations auprès d'un grand nombre de répondants (pour autant que le questionnaire cible un éventail le plus large possible de répondants représentant un échantillon fiable du groupe de parties prenantes concerné). La taille de l'échantillon dépend de divers facteurs, et l'équipe nationale de projet doit adopter la méthode d'échantillonnage la plus appropriée pour le questionnaire d'enquête. Par exemple, il convient de tenir compte de variables telles que le type et la taille des entreprises concernées ou encore l'équité pour déterminer la taille de l'échantillon de manière optimale parmi les petites et moyennes entreprises (en particulier dans les pays fort peuplés et comptant un grand nombre de PME). Par conséquent, il est très important de cartographier minutieusement les répondants potentiels dès le départ afin d'obtenir des retours représentatifs. Un questionnaire ciblant des entités spécifiques peut également être efficace du point de vue des répondants. L'équipe nationale de projet doit mettre au point le questionnaire et le valider avant de le diffuser. L'expérience montre que les mesures suivantes peuvent faciliter grandement le processus de collecte de données:

- i. préparer un court instrument d'enquête pour chaque groupe de parties prenantes ou entité spécifiquement identifiée;
- ii. joindre une lettre de l'organisme chargé de l'enquête au questionnaire. Cette lettre sert à présenter l'objectif du processus d'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle et à indiquer aux parties prenantes que ce processus est approuvé par les autorités publiques;
- iii. avant d'envoyer l'instrument d'enquête, identifier la personne, au sein de l'institution concernée, qui sera chargée de préparer les réponses au questionnaire. Ensuite, lui fournir des éclaircissements et orientations concernant les données et informations requises;
- iv. être conscient du fait que, à moins que la personne ou l'institution concernées soient conscientes de la propriété intellectuelle et de son intérêt potentiel pour l'institution, l'enquête ne générera pas de réponses satisfaisantes, et il pourra s'avérer nécessaire d'assurer un suivi téléphonique ou en personne.

### Visites individuelles aux institutions

Se rendre dans les institutions permet à l'enquêteur de se concentrer sur une institution et à l'avantage d'offrir l'occasion de rencontrer plusieurs membres d'une même institution à la fois. Ces rencontres en personne sont utiles en ce qu'elles sont généralement plus flexibles qu'un questionnaire et permettent à l'enquêteur de l'équipe nationale de projet

d'obtenir des réactions plus détaillées que les brèves réponses fournies dans les questionnaires. Cependant, pour que ces visites soient les plus fructueuses possibles, il est essentiel de s'assurer que les personnes interrogées sont celles qui sont directement responsables du domaine concerné. Il s'agit d'un outil puissant, qu'il convient d'intégrer dans la méthode globale de collecte de données, car l'enquêteur peut obtenir des informations utiles sur la manière dont les questions de propriété intellectuelle sont gérées dans l'ensemble de l'organisation.

Une manière d'accroître la valeur des rencontres en personne est d'envoyer préalablement une lettre de présentation de l'équipe nationale de projet, accompagnée d'un bref questionnaire, des sujets proposés et/ou d'un aperçu du type de données et d'informations recherchées. Un appel téléphonique à un membre clé de l'institution est souvent utile pour donner le ton de la réunion et s'assurer que les personnes appropriées de l'institution seront invitées à y participer. Une gestion minutieuse de ces contacts est très utile lorsque l'on s'attend à un faible niveau de connaissances en propriété intellectuelle des parties prenantes concernées.

### Entretiens avec des groupes de parties prenantes

Organiser des entretiens avec des groupes de parties prenantes permet de recueillir rapidement les données et informations requises puisque plusieurs personnes peuvent être interrogées au cours d'un seul entretien. Il s'agit habituellement de groupes de parties prenantes ayant un thème commun pour veiller à ce que la discussion soit ciblée et pertinente pour toutes les personnes présentes.

Les mêmes préparatifs suggérés pour les réunions individuelles doivent être réalisés pour les réunions avec des groupes de parties prenantes: lettre présentant l'objectif de la réunion, brève indication des questions à discuter et contact téléphonique avec le plus grand nombre possible de personnes invitées.

Le représentant de l'équipe nationale de projet qui dirige la séance de groupe doit pouvoir orienter la discussion lors de la réunion de manière à obtenir les informations pertinentes pour l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, et pour permettre aux participants d'entendre d'autres points de vue et d'en discuter et éviter que la discussion soit dominée par l'une ou l'autre personne.

Il est important de garder à l'esprit que le processus de collecte de données n'est pas figé, et que l'équipe nationale de projet peut choisir plusieurs méthodes pour obtenir les données et informations requises. En fin de compte, il s'agit de trouver la combinaison appropriée d'outils de collecte pour recueillir des informations utiles de manière optimale.

### ***Synthèse et discussion des données et informations***

Une des étapes du processus que toute équipe nationale de projet se doit d'envisager concerne la manière de communiquer au mieux ses informations et ses analyses.

Dans de nombreux processus d'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle, un rapport d'audit préliminaire sur l'état de la législation, de l'administration et de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le pays a servi à fournir un cadre de planification de la phase de consultation des parties prenantes. Ce rapport, qui est le résultat de la recherche documentaire évoquée précédemment, permet d'éclairer et de cibler davantage les réunions individuelles de consultation des parties prenantes. Il est donc très utile de distribuer ce document aux parties prenantes en préparation des consultations dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

Dans certains pays, la préparation du rapport d'audit a été reportée jusqu'à la finalisation de la première série de consultations. Le rapport est ainsi plus complet et reflète l'ensemble des informations recueillies jusque-là. Il est souhaitable de procéder à des consultations complémentaires pour valider les résultats. Bien souvent, pour des motifs d'efficacité, la consultation sur le rapport d'audit est combinée à une consultation sur une version initiale de la stratégie nationale de propriété intellectuelle envisagée. L'ensemble des contributions recueillies doit être intégré dans le rapport d'audit, qui pourra ensuite servir de fondement pour l'élaboration de la stratégie.

Le processus de rédaction d'un projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle est abordé ci-après dans la quatrième phase, tandis que le processus de validation et de finalisation de la stratégie est discuté dans la cinquième phase.

## 4

## Quatrième phase

### Rédaction de la stratégie

Une fois terminées la collecte de données et la première série de consultations, il est nécessaire de rédiger un projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle sur la base de l'analyse des données et informations collectées et des perspectives obtenues dans le cadre de la consultation des différentes parties prenantes.

Certains pays ont des exigences très particulières pour la présentation des plans relatifs au développement national. L'équipe nationale de projet doit connaître les exigences de son pays (p. ex. concernant le format, la structure ou le contenu de documents publics analogues à respecter) ou, à défaut, pouvoir s'informer à ce sujet. La discussion qui suit part du principe qu'aucune exigence particulière n'est imposée et présente quelques approches générales de rédaction d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle.

Il convient notamment de prendre les aspects suivants en considération lors de la rédaction de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

#### 4.1 Synthèse de la phase de collecte de données : diagnostic principal

Comme expliqué dans la troisième phase, il est fortement souhaitable qu'un rapport d'audit documenté et consolidé ait été élaboré à l'un des stades antérieurs. Ce rapport d'audit doit à présent être mis à jour et finalisé pour former le support principal de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. Si un rapport d'audit exhaustif est un précurseur nécessaire de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, la stratégie proprement dite doit être un document autonome. C'est pourquoi il est utile d'inclure une synthèse des principales constatations et difficultés recensées dans le rapport d'audit qui seront traitées dans la stratégie de propriété intellectuelle.

#### 4.2 Établir le lien entre la stratégie et le programme de développement national

L'élaboration d'un rapport d'audit a en principe fourni des renseignements cruciaux sur l'état du système national de propriété intellectuelle par secteur/institution, et révélé comment la propriété intellectuelle s'inscrit dans les objectifs stratégiques à long terme du pays, en particulier dans les domaines de la promotion de l'innovation, de la compétitivité et de la créativité. La stratégie nationale de propriété intellectuelle doit pouvoir relier ces éléments entre eux de manière à ce que les activités stratégiques ou les directives politiques exposées dans la feuille de route de la stratégie

puissent s'attaquer aux lacunes recensées dans le rapport entre la situation actuelle et le développement envisagé pour le pays. Cette tâche doit être exécutée de manière systématique. Le Diagramme 3 est une illustration graphique d'une approche d'identification des activités stratégiques qui doivent être incluses dans le cadre de la formulation de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

#### 4.3 Objectif stratégique, vision, mission

Dans un premier temps, et dans le cadre de la présentation des résultats de la phase de collecte de données aux fins d'examen et de discussion avec les parties prenantes, il convient de se servir des consultations pour réfléchir à l'objectif stratégique, à la vision et à la mission de la stratégie nationale de propriété intellectuelle proposée. La participation des parties prenantes à ce stade est cruciale parce que leurs apports contribueront à donner forme à l'élaboration stratégique de la stratégie nationale de propriété intellectuelle et faciliteront son adoption généralisée à un stade ultérieur. L'équipe nationale de projet doit mettre au point des éléments de langage à mettre à l'essai auprès des parties prenantes et qui serviront à orienter les discussions.

Voir le Modèle 7 pour des exemples de la manière dont certains pays ont documenté la formulation de leurs objectifs, de leur vision et de leur mission.

#### 4.4 Objectifs et activités stratégiques

Pour concrétiser la vision et la mission de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, il est nécessaire d'établir un ensemble d'objectifs, qui exprimeront la politique des pouvoirs publics sur une question particulière. Par ailleurs, il convient de définir un ensemble d'activités stratégiques ou de directives politiques pour chaque objectif. Ces objectifs servent de feuille de route pour la réalisation de l'objectif global de la stratégie. Le processus illustré dans le Diagramme 3 permet d'identifier la plupart de ces activités stratégiques.

Un exemple illustratif expose une approche suggérée de cadrage des objectifs et activités stratégiques au sein des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

#### Exemples de formulation d'objectifs et activités stratégiques

##### Objectif stratégique

Renforcer le système national de propriété intellectuelle afin d'en améliorer les activités administratives et l'accessibilité.

### Activités stratégiques

1. Procéder au renforcement institutionnel de l'administration du système de la propriété intellectuelle, grâce à une meilleure formation et à de meilleures qualifications du personnel.
2. Élargir l'utilisation de la technologie dans l'administration des droits de propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de systèmes électroniques de dépôt des demandes et de gestion des droits de propriété intellectuelle.
3. Moderniser et actualiser le cadre législatif et réglementaire de la propriété intellectuelle pour appuyer la réforme des pratiques administratives et l'introduction de systèmes administratifs électroniques.

## 4.5 Élaboration d'un plan d'action

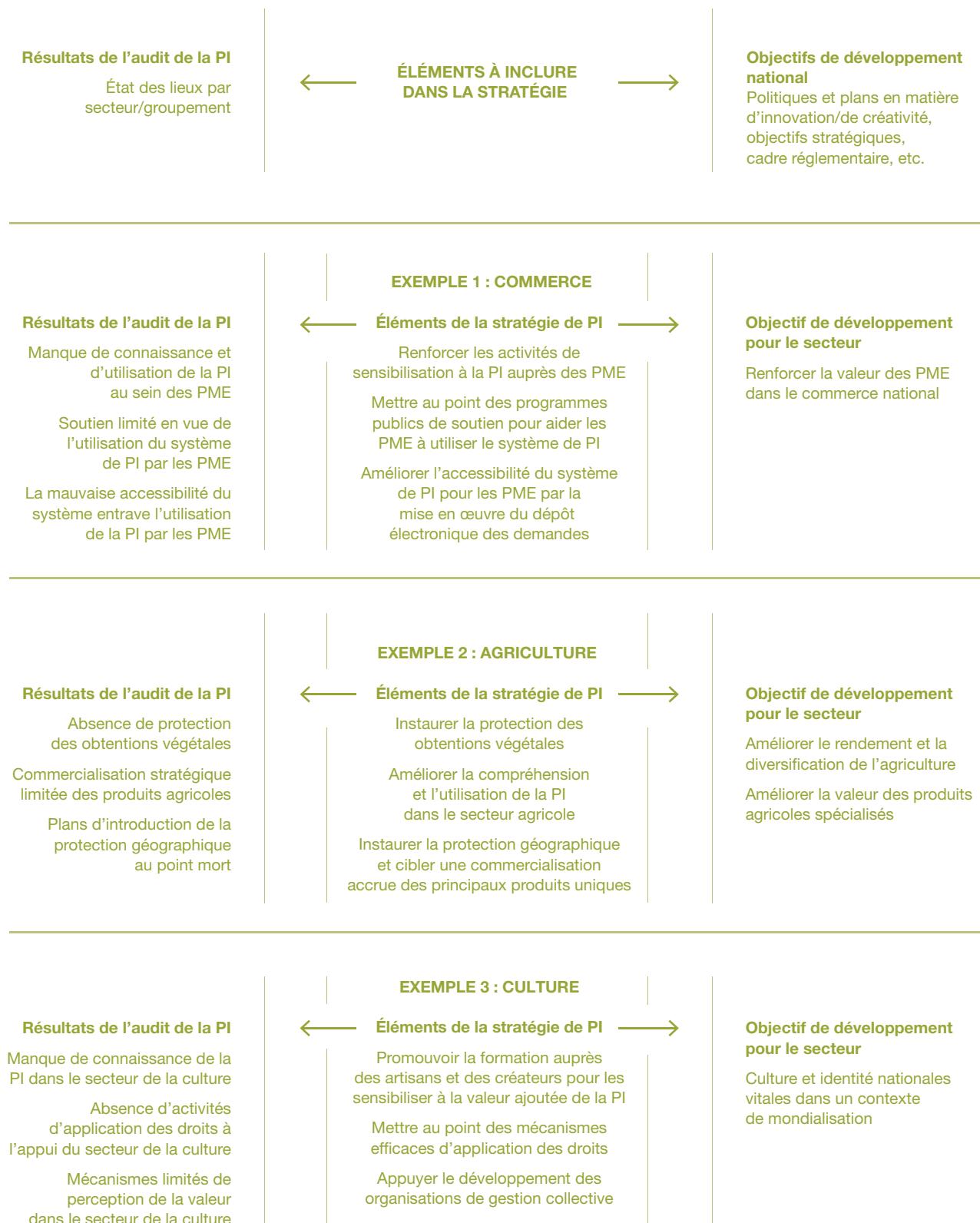
Une fois formulés les objectifs de la stratégie et les activités stratégiques nécessaires à leur réalisation, l'étape suivante du processus d'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle consiste à dresser un plan d'action exposant comment chaque activité stratégique proposée sera mise en œuvre. Le plan d'action définit un calendrier, les ressources nécessaires et les responsabilités de mise en œuvre des activités relatives à chaque objectif stratégique. La réussite de la stratégie nationale de propriété intellectuelle repose sur l'élaboration d'un plan d'action bien formulé.

Il convient de noter qu'une des clés de la réussite d'un plan d'action est le suivi. Un suivi efficace du plan permet de garantir le bon déroulement des évaluations à mi-parcours et finale. Ces évaluations sont utiles pour comprendre ce qui fonctionne dans la stratégie, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi. L'évaluation vise à mieux connaître un ou plusieurs aspects de la stratégie à des fins d'apprentissage, pour orienter les prises de décision et rendre compte aux parties prenantes et au public.

Le suivi et l'évaluation sont les éléments à intégrer dès le début dans la conception de la stratégie, afin de pouvoir y faire appel plus tard, au cours des processus de mise en œuvre et d'examen.

Dans certains pays, l'élaboration d'un plan d'action a été entreprise et incorporée dans la version provisoire de la stratégie nationale de propriété intellectuelle préparée pour la phase de validation et de finalisation (cinquième phase). Bien souvent, l'élaboration d'un plan d'action détaillé a lieu durant la phase de mise en œuvre (sixième phase), après la validation et la finalisation du projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle. Dans ce guide, des détails supplémentaires sur l'élaboration d'un plan d'action et son importance pour la mise en œuvre réussie de la stratégie nationale de propriété intellectuelle sont donnés dans la section sur la phase de mise en œuvre (sixième phase).

Lorsque l'équipe nationale de projet compte plus de deux membres, il peut s'avérer utile de convenir des modalités de travail entre les membres pour cette phase de rédaction. Compte tenu de la nature complexe et difficile de la rédaction de la stratégie, il importe que l'équipe nationale de projet définisse et adopte des modalités de travail spécifiques, telles que l'examen par les pairs des versions provisoires. Cela vaut du reste aussi pour d'autres phases, notamment la collecte de données, la validation et la finalisation. Il est par ailleurs essentiel de définir clairement les rôles et responsabilités des membres de l'équipe nationale de projet afin de garantir le rendement et l'efficacité de leurs efforts collaboratifs.

**Diagramme 3: Représentation du processus d'élaboration d'une stratégie de propriété intellectuelle**

## 5

## Cinquième phase

### Validation, finalisation et adoption de la stratégie

#### 5.1 Planification et mise en œuvre de la validation avec les parties prenantes

La phase suivante du projet est la validation, avec l'ensemble des parties prenantes, des recommandations pour la stratégie nationale de propriété intellectuelle proposée. Cette activité est généralement coordonnée et facilitée par l'équipe nationale de projet ou le comité directeur.

Les objectifs de la phase de validation sont les suivants:

- valider le contenu du projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle;
- donner aux parties prenantes l'occasion de fournir des documents, retours et contributions supplémentaires en vue d'améliorer le projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle;
- gérer les attentes concernant ce qu'une stratégie nationale de propriété intellectuelle peut accomplir et rechercher un consensus sur les orientations stratégiques exposées dans le projet de stratégie;
- veiller à la cohérence de la stratégie de propriété intellectuelle par rapport aux stratégies nationales en matière d'innovation et de créativité, notamment au niveau des échéances et de l'exécution des différentes stratégies;
- renforcer le soutien des parties prenantes au contenu du projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle, ainsi qu'à sa mise en œuvre ultérieure;
- faciliter la compréhension de la stratégie et des opportunités qu'elle peut présenter par les parties prenantes;
- aider les responsables politiques à recenser les risques potentiels lors de la phase de mise en œuvre et réfléchir à l'amélioration de la gestion des risques pour obtenir de meilleurs résultats du projet.

La validation et la consultation à ce stade de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle constituent une étape importante du processus global. Réalisée correctement, la phase de validation jette des bases solides pour une relation durable et constructive entre les responsables politiques et les parties prenantes, car la mise en œuvre de la stratégie englobera un éventail d'activités, de projets et d'approches sur une période prolongée et avec la participation des différentes parties prenantes.

#### 5.2 Sélection des participants

Il convient d'inviter toutes les institutions et tous les organismes publics et privés qui ont participé au processus de collecte de données – et en particulier les personnes interrogées qui ont fourni des retours précieux, ainsi que les organisations et les parties prenantes clés qui joueront un rôle dans l'exécution de la stratégie nationale de propriété intellectuelle – à participer au processus de validation. Pour mettre en valeur l'ouverture et la transparence du processus, il est également utile d'inviter des experts disposés à partager leur expérience et des membres du public intéressés et déterminés à apporter une contribution.

#### 5.3 Calendrier et fréquence

Selon la complexité et la portée de la stratégie et la contribution des parties prenantes, il peut y avoir plus d'une consultation.

Il convient d'établir un calendrier pour la procédure de validation, afin de respecter l'échéance fixée pour la remise du projet aux autorités publiques.

Pour permettre aux parties prenantes d'apporter une contribution constructive à la procédure de validation, il y a lieu de leur transmettre le projet de stratégie bien avant la réunion, pour qu'elles aient le temps de se préparer.

La décision d'organiser une séance plénière unique ou plusieurs discussions séparées dépend de la portée de la stratégie, de l'éventail de sujets à couvrir et du nombre de parties prenantes concernées. Pour garantir des retours ciblés et des discussions approfondies, il est souhaitable d'organiser des réunions séparées si l'on s'attend à des représentations importantes des secteurs ou à des débats intenses. La validation peut par ailleurs se faire de nombreuses manières différentes dans la poursuite du même objectif (à savoir, l'examen et l'approbation du projet de stratégie par les participants concernés). Ainsi, des discussions peuvent être organisées au cours desquelles les participants formulent leurs commentaires sur le projet de stratégie qui leur a été transmis préalablement. Une autre option consiste à organiser des discussions dans le cadre desquelles les participants donnent leur avis sur le projet de stratégie projeté sur écran et l'approbation se fait section par section.

Des consultations supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires pour donner aux parties prenantes une dernière occasion de fournir des commentaires et à l'équipe nationale de projet ou au comité directeur la possibilité de demander des éclaircissements. Étant donné qu'il n'est pas nécessairement possible de tenir compte de toutes les suggestions des parties prenantes, ces discussions permettent à l'équipe nationale de projet ou au comité directeur d'expliquer les limitations, les défis et les obstacles entravant éventuellement la prise en compte des désiderata des parties prenantes.

#### **5.4 Finalisation de la stratégie nationale de propriété intellectuelle**

Une fois terminé le processus de validation, l'équipe nationale de projet, sous la direction du comité directeur, a pour tâche de finaliser la stratégie nationale de propriété intellectuelle dans un format acceptable aux yeux des pouvoirs publics. Cela signifie notamment que les commentaires et les contributions reçus durant le processus de validation doivent être intégrés de manière appropriée dans le projet de stratégie, de manière à parvenir à une version finale validée par toutes les parties concernées.

Il revient ensuite au comité directeur de remettre la stratégie et le plan d'action proposés à l'organe de pilotage, en vue de leur approbation par les autorités publiques. La procédure à suivre pour faire approuver définitivement et adopter la stratégie nationale de propriété intellectuelle peut varier d'un pays à l'autre, mais elle comprend généralement une dernière étape d'approbation et d'acceptation officielle aux plus hauts échelons gouvernementaux.

## 6

## Sixième phase

### Mise en œuvre de la stratégie

L'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle, y compris les étapes de préparation et de planification, de collecte d'informations, de rédaction, validation et finalisation, requièrent des efforts considérables. Quant à la mise en œuvre de la stratégie, elle requiert un degré égal d'engagement, de communication et d'effort. Cette section examine certains des éléments clés dont l'expérience montre qu'ils doivent être pris en compte pour garantir la réussite de la mise en œuvre, et fournit des orientations à cet égard. Ces suggestions sont à prendre en tenant compte du contexte de chaque pays.

#### 6.1 Appui politique au plus haut niveau possible

L'engagement politique qui était nécessaire pour mener le processus d'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle est tout aussi important au cours de la phase de mise en œuvre. Dans la plupart des pays, la finalisation de la stratégie nationale de propriété intellectuelle est marquée par l'approbation officielle du document au niveau politique. Cette approbation doit être le fondement d'un engagement politique permanent en faveur de la mise en œuvre de la stratégie. Dans l'idéal, cela vaut également lorsqu'il existe déjà des stratégies nationales en matière d'innovation et de créativité, lesquelles sont mises en œuvre en tandem, avec des éléments et processus se renforçant mutuellement.

Dès lors que la stratégie nationale de propriété intellectuelle concerne l'écosystème national de la propriété intellectuelle au niveau de diverses institutions, l'appui politique aux plus hauts échelons est un facteur indispensable pour assurer une coopération efficace entre et parmi les organismes publics et les autres parties prenantes concernés. L'appui politique de haut niveau contribue également à conserver l'élan nécessaire tout au long de la mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. Il est par ailleurs important que cet engagement politique aux plus hauts échelons soit reconnu publiquement. La stratégie nationale de propriété intellectuelle doit être adoptée par l'autorité politique la plus élevée du pays, ou tout au moins au niveau ministériel. Si cela n'est pas possible, des efforts doivent être déployés pour que la stratégie soit mentionnée par les autorités politiques dans leurs interventions, dans des entretiens, des chroniques ou des articles de presse. Il n'est pas suffisant de bénéficier d'un appui politique, ce soutien doit être rendu public, car il habilite les responsables de la stratégie et permet d'harmoniser les efforts en vue de garantir la réussite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

Enfin, la planification doit viser à maintenir le soutien politique dans le temps. La stratégie nationale de propriété intellectuelle comporte des objectifs à moyen terme, voire à long terme. Il est probable qu'au fil du temps, le niveau initial d'engagement faiblisse, que les équipes de mise en œuvre perdent de vue les objectifs, et qu'il y ait de nombreux changements au sein du personnel. Dans le cadre de la planification de la mise en œuvre, il convient de signaler et de saluer les étapes clés d'avancement du projet afin de maintenir l'engagement politique et de motiver et recentrer les équipes chargées de la mise en œuvre.

#### 6.2 Communication sur la stratégie et le plan de mise en œuvre

La planification et le déroulement de la communication sont un aspect crucial de la mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

Certaines voies de communication utilisées lors de l'élaboration de la stratégie demeurent importantes durant la phase de mise en œuvre. Cependant, l'équipe de mise en œuvre doit réfléchir attentivement aux besoins de communication afin de garantir la mise en œuvre réussie de la stratégie. Elle doit déterminer ce qui doit être communiqué, à qui, quand et comment.

Les besoins de communication seront différents aux niveaux national, infranational et régional; différents secteurs/institutions de la société et de l'économie auront des besoins de communication différents; différents aspects de la stratégie convenue présenteront des défis de communication différents. L'identification de ces différents besoins de communication est une tâche importante, dont l'équipe nationale de mise en œuvre doit s'acquitter dès le début de la planification.

Les stratégies de communication doivent être adaptées au contexte, aux besoins et aux priorités des communautés locales afin de garantir qu'elles atteignent leurs objectifs globaux de rassemblement du soutien nécessaire pour le processus et de maintenir des réalisations de la stratégie durant et après sa mise en œuvre. Différentes stratégies de communication – télévision, presse écrite, médias, plateformes Internet et réseaux sociaux – peuvent être utilisées, soit isolément soit en combinaison.

#### 6.3 Direction et pilotage de la mise en œuvre

La direction au cours de la phase de mise en œuvre est cruciale. Tout comme lors de la phase d'élaboration, il est fortement souhaitable de désigner un organe de pilotage et de mettre sur pied une équipe nationale de mise en œuvre. Dans certains cas, renforcer le rôle des organismes existants responsables de l'exécution des plans nationaux, s'est avéré réaliste et efficace.

Dans l'idéal, il doit y avoir une certaine continuité entre l'équipe qui a géré l'élaboration de la stratégie et celle qui se chargera de sa mise en œuvre. La composition ne doit pas nécessairement être identique, mais un certain chevauchement est souhaitable pour qu'une partie des membres puisse mettre en contexte les recommandations de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. Les membres de l'équipe qui ont participé à l'élaboration de la stratégie souhaiteront très probablement être impliqués dans sa mise en œuvre réussie.

Une fonction cruciale au sein de l'équipe de mise en œuvre est celle de la personne chargée d'en assumer officiellement la direction. En règle générale, il convient de confier ce rôle à un employé de haut niveau bien placé au sein de l'organe de pilotage. Cette fonction requiert une bonne aptitude à communiquer, du discernement et la capacité de gérer la coordination des questions qui se poseront dans un large éventail d'organismes, ainsi que de bonnes compétences de liaison afin de maintenir l'engagement politique du ou des ministres concernés. Idéalement, cette personne est à même de communiquer efficacement à la fois au niveau national et au niveau des régions auprès du grand public, des groupes ayant un intérêt spécial et des responsables d'autres organismes.

#### 6.4 Élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre

La stratégie nationale de propriété intellectuelle doit être étayée par un plan d'action en vue de sa mise en œuvre. La réussite de la stratégie repose sur un plan d'action solide qui facilite le suivi de l'état d'avancement et l'évaluation des résultats. L'expérience montre que les plans de mise en œuvre reposant sur un cadre de gestion axée sur les résultats sont plus efficaces en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, et que les programmes et activités mis en œuvre selon une approche de gestion de projet ont un taux de réussite supérieur. Les personnes responsables, à titre individuel ou au nom d'un organisme, de l'exécution du plan d'action doivent avoir de l'expérience en matière de cadre de gestion axée sur les résultats et un certain niveau de compétences en gestion de projet. Si ce n'est pas le cas, il importe de leur donner rapidement l'occasion de développer leurs connaissances et leurs compétences dans ces domaines afin qu'elles puissent contribuer efficacement à la mise en œuvre du plan d'action. De simples diagrammes de Gantt peuvent servir pour certains aspects de la planification de la mise en œuvre.

De manière générale, le plan d'action doit recenser les responsabilités de mise en œuvre, indiquer un calendrier de finalisation (ou les jalons à respecter, en particulier en ce qui concerne les stratégies ou objectifs nationaux en matière

d'innovation/de créativité), définir les moyens juridiques nécessaires (p. ex. législation, réglementation, décrets, ordonnances, etc.), décrire les systèmes et les ressources humaines nécessaires et indiquer les parties à coordonner et les ressources humaines requises pour chaque activité au titre des différents objectifs stratégiques. Certains des aspects à prendre en considération sont abordés ci-après.

#### Personnes et équipes responsables (le "qui")

1. Les rôles et responsabilités des personnes et organismes participant à la mise en œuvre doivent être définis de manière claire et cohérente.
2. Il convient de nommer une personne responsable pour chaque activité stratégique du plan d'action pour la mise en œuvre. Cette personne est en principe chargée de l'exécution de l'activité stratégique et d'en rendre compte à l'équipe nationale de mise en œuvre, au comité directeur ou à l'organe de pilotage.

#### Court, moyen ou long terme (le "quand")

1. Le plan d'action pour la mise en œuvre doit préciser si les activités et objectifs spécifiques doivent être réalisés à court, moyen ou long terme. À cet égard, il est essentiel de hiérarchiser les projets et les activités figurant dans le plan d'action en fonction de leur importance et de leur degré d'urgence. Le Modèle 8 fournit des conseils pour l'établissement des priorités.

Par ailleurs, il convient d'envisager l'ordre logique de succession des projets et activités. Il est souhaitable de trouver un juste équilibre d'activités à court, moyen et long terme. Les activités à court et à moyen terme sont utiles pour dégager les gains initiaux et maintenir la motivation au sein des équipes de mise en œuvre. Les activités à long terme sont nécessaires pour apporter les changements structurels nécessaires et réaliser les objectifs de développement plus complexes.

2. Une stratégie équilibrée contient un mélange des trois et, dans la mesure du possible, de claires échéances de mise en œuvre.

#### Moyens et mécanismes (le "comment")

Les moyens à mettre en œuvre pour exécuter chaque activité stratégique doivent être indiqués clairement. Il ne s'agit pas simplement d'identifier l'entité à laquelle confier l'exécution des activités. Si, dans la plupart des cas, les organismes et organisations existants ont la capacité juridique nécessaire pour exécuter les tâches qui leur sont attribuées, il arrive que ce ne soit pas le cas. Il peut alors s'avérer nécessaire de procéder à des changements législatifs (lois, réglementations, décrets ou ordonnances). Ces questions doivent être réglées tôt, et les échéances souvent longues requises

pour les changements nécessaires doivent être intégrées dans le plan d'action.

### ***Systèmes et ressources humaines (le “avec quoi”)***

L'équipe nationale de mise en œuvre, en collaboration avec chacune des équipes responsables de l'exécution des différentes activités, doit recenser les besoins non financiers (ressources humaines, institutionnelles, systèmes informatiques et matériels), et préciser s'il vaut mieux les obtenir auprès de sources externes. Ces renseignements doivent figurer dans le plan d'action pour la mise en œuvre.

### ***Coordination avec les partenaires de mise en œuvre (le “avec qui”)***

1. Les différentes équipes de mise en œuvre doivent recenser les autres organismes et parties prenantes qui ont un intérêt dans une activité stratégique donnée afin de veiller à ce qu'ils soient inclus dans les documents de planification de la mise en œuvre. Dans la majorité des cas, ces organismes et parties prenantes devraient avoir participé à l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle, mais il peut être nécessaire d'en contacter d'autres et de les impliquer dans la planification de la mise en œuvre pour garantir l'exécution des activités stratégiques dans les délais prévus.

2. Un des rôles clés de l'organe de pilotage consiste à gérer les éventuelles orientations et activités conflictuelles des différents organismes prenant part à la mise en œuvre. (Les chevauchements et les doubles emplois entre organisations sont courants.) Si la stratégie nationale de propriété intellectuelle bénéficie de l'approbation aux plus hauts échelons politiques, cela permettra de convaincre plus facilement les organismes participants d'affecter du personnel, du temps et des ressources à l'objectif commun. Par ailleurs, afin d'assurer une coordination efficace, il est important que l'organe de pilotage organise des réunions périodiques avec les instances responsables de l'exécution des différentes activités stratégiques, afin d'en suivre l'avancement et de régler les éventuelles difficultés. La mise en place d'un comité directeur, doté d'une représentation adéquate et qui se réunisse régulièrement, facilitera le règlement des problèmes de coordination.

### ***Ressources financières (le “combien”)***

L'équipe nationale de mise en œuvre, ainsi que les équipes responsables des différents objectifs, devront estimer non seulement le coût de chaque mesure, mais également l'origine des ressources (financement supplémentaire, budget ordinaire, un ou plusieurs organismes), combien de temps seront-elles nécessaires et qui en assurera la gestion. Ces détails doivent être intégrés dans le plan d'action pour la mise en œuvre, pour permettre le suivi et l'évaluation et fournir des mécanismes appropriés d'apprentissage et de reddition de comptes.

## Aspects à prendre en compte aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle

**1. Appui politique** L'appui politique est essentiel pour donner à l'organe de pilotage chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle et à l'équipe nationale de projet l'autorité requise pour coordonner les différentes institutions, parties prenantes et équipes responsables de la mise en œuvre. Cet appui aura en outre une incidence sur la mobilisation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie. L'obtention de l'approbation de la version définitive de la stratégie aux plus hauts niveaux est une étape importante pour garantir un appui politique ferme. Il convient du reste de rendre ce soutien bien visible au moyen d'une stratégie de communication solide.

**2. Direction** La direction, alliée à l'appui politique, est la clé de la réussite de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. L'équipe nationale chargée de la planification, de la communication, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie a besoin d'une personne bien placée à un échelon élevé pour assurer une direction visible et pour orienter l'équipe et les personnes chargées d'objectifs spécifiques.

**3. Ressources humaines suffisantes** L'équipe nationale de mise en œuvre doit compter des membres possédant les compétences et l'expérience appropriées, capables d'assurer correctement la planification, la communication et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. À cet égard, une des compétences essentielles est la gestion de projet, et notamment le suivi et l'évaluation des résultats et de l'impact. De même, les personnels participant à la réalisation d'objectifs et de stratégies spécifiques au sein des différents organismes publics doivent posséder les compétences et l'expérience nécessaires pour obtenir les résultats visés.

**4. Ressources financières** Les plans d'action inclus dans la stratégie nationale de propriété intellectuelle sont censés recenser les ressources nécessaires pour la réalisation des différents objectifs et stratégies. Obtenir les engagements budgétaires nécessaires pour que ces ressources soient disponibles est crucial pour la mise en œuvre. L'appui politique et la direction aux plus hauts échelons sont indispensables pour que les ressources nécessaires soient engagées dans l'ensemble des organismes prenant part à la mise en œuvre.

**5. Coordination** La mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle sera assurée par différentes équipes au sein de différents organismes, dont il convient d'assurer la coordination. S'il se peut que bon nombre des objectifs définis dans la stratégie relèvent de la prérogative d'un seul organisme, il y aura également de nombreux objectifs qui concernent plusieurs organismes ou requièrent la participation des secteurs public et privé, ainsi que de la société civile. Un rôle clé de la direction et de l'équipe nationale de mise en œuvre est donc la coordination des différentes activités stratégiques au sein des organismes, ainsi que la coordination de celles qui impliquent plusieurs organismes, secteurs ou institutions. Le défi consistera à ne pas perdre de vue l'orientation globale de la stratégie à mesure que les activités stratégiques individuelles sont mises en œuvre.

**6. Reddition de comptes** Les engagements pris par les différents organismes et parties prenantes lors de l'élaboration de la stratégie doivent être suivis durant la phase de mise en œuvre. L'équipe nationale de mise en œuvre doit assumer la responsabilité du suivi de l'exécution des activités stratégiques par l'ensemble des parties concernées et en rendre compte à la direction et aux autorités publiques. Cette responsabilité est cruciale et sensible, mais nécessaire à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie.

## 7

## Septième phase

### Suivi et évaluation (révision de la stratégie)

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sont fondamentaux pour recenser les progrès réalisés et les éléments de la stratégie nécessitant éventuellement une intervention s'ils ne progressent pas comme prévu.

Un rôle clé de l'équipe nationale de mise en œuvre consiste à mettre en œuvre des mécanismes efficaces de suivi des résultats et à rendre compte de l'efficacité et des progrès accomplis de manière régulière au comité directeur (si un tel comité a été mis en place), à la direction chargée de la mise en œuvre au sein de l'organe de pilotage et, périodiquement, à la direction politique concernée. Pour que les progrès puissent être surveillés dans le temps, la stratégie nationale de propriété intellectuelle contient de préférence des objectifs mesurables convenus d'avance et mis en œuvre, suivis et évalués une fois la stratégie adoptée. La stratégie peut contenir des indicateurs convenus correspondant aux objectifs fixés.

Lors de l'élaboration du plan de mise en œuvre, il convient de réfléchir à la manière dont les progrès seront suivis et mesurés. Il convient d'exiger des rapports officiels réguliers des équipes de mise en œuvre, mais il importe également de réfléchir à élaborer préalablement les indicateurs clés qui serviront à suivre les progrès.

La direction, au travers de l'équipe nationale de mise en œuvre, doit décider de l'approche et du système de suivi et d'évaluation des résultats. Les indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) qui seront utilisés pour chaque objectif stratégique et les activités correspondantes doivent être convenus d'avance et définis dans la planification de la mise en œuvre.

Différentes approches sont possibles pour mettre en place ces systèmes de suivi et d'évaluation. Les diagrammes Gant assortis de jalons peuvent montrer les progrès au regard d'un plan, mais ils ne contiennent en général pas d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs. Un exemple d'approche de suivi et d'évaluation, qui peut comprendre des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, est une forme de cadre de gestion axée sur les résultats. Les cadres de gestion axée sur les résultats incitent à déterminer, durant le processus de planification, les mesures qui seront utilisées pour évaluer et déterminer les progrès vers le résultat visé de la stratégie. Ils se focalisent sur les performances et l'obtention de produits, d'effets et d'un impact global d'une intervention, collectivement appelés "résultats". La gestion axée sur les résultats utilise une approche structurée, logique, qui recense les résultats attendus et les intrants et activités nécessaires pour y parvenir. Elle vise à promouvoir l'efficacité et la responsabilité en s'attachant à:

- définir clairement des résultats et cibles réalistes;

- établir un lien entre les activités prévues et les résultats recherchés;
- suivre les progrès au regard de la réalisation des résultats et cibles visés;
- évaluer si les résultats ont été obtenus, et pourquoi;
- intégrer les leçons tirées dans les décisions de gestion; et
- rendre compte des performances.

Le Modèle 9 est un exemple de cadre de gestion axée sur les résultats.

Établir un processus clair d'examen formel est tout aussi important que prévoir des activités régulières de suivi et d'évaluation dans le plan de mise en œuvre. Ce processus d'examen prend généralement la forme d'une évaluation. Il existe deux types d'évaluation, en fonction de leur finalité: les évaluations à mi-parcours, dont l'objectif principal est l'apprentissage, et les évaluations finales, axées sur la reddition de comptes.

Une évaluation intermédiaire est une occasion pour les parties prenantes nationales de partager leurs connaissances et leurs points de vue concernant la conception et la mise en œuvre de la stratégie. À la fin du processus, l'évaluation met en évidence les progrès accomplis. Par ailleurs, elle recense les améliorations possibles et étaye la prise de décision fondée sur des données probantes. La finalité de l'examen n'est pas de trouver des lacunes. Il est censé avoir pour objectif de déterminer les domaines dans lesquels la stratégie est en bonne voie et ceux dans lesquels il convient éventuellement de redoubler d'efforts pour la remettre sur la bonne voie. Les évaluations intermédiaires ont de préférence lieu à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie nationale. Elles sont normalement commandées et conçues à la fin de la deuxième année, et réalisées durant la troisième année suivant l'approbation de la stratégie nationale de propriété intellectuelle par les autorités publiques. Le calendrier peut néanmoins être tributaire d'autres facteurs, tels que l'alignement sur le cycle de planification des examens des pouvoirs publics. Si la stratégie nationale de propriété intellectuelle a une durée prévue de plus de cinq ans, il convient d'envisager un deuxième examen intermédiaire.

Les évaluations intermédiaires et finale de la stratégie suivent une procédure linéaire standard qui commence au moment de la conception de l'évaluation et se poursuit par la collecte des données et informations qui seront ensuite analysées et présentées dans un rapport. La procédure se termine par la formulation de recommandations aux différentes parties prenantes et la diffusion des constatations et des conclusions de l'évaluation (voir le Diagramme 4). L'organe de pilotage et l'équipe nationale de mise en œuvre doivent pouvoir donner suite au rapport d'évaluation établi, ainsi qu'aux recommandations qu'il contient. De cette manière, le mécanisme de retour d'informations de l'évaluation peut être mis à profit pour améliorer la mise en œuvre de la stratégie.

#### Diagramme 4: Étapes d'un processus standard d'évaluation



Les évaluations intermédiaires et finale doivent répondre aux principes fondamentaux d'indépendance, d'impartialité et d'éthique pour être crédibles et utiles. En ce sens, l'évaluation doit être réalisée par une personne qui a une distance objective vis-à-vis de l'équipe de mise en œuvre – une personne détachée par l'office national d'audit qui présente le résultat de ses travaux à l'organe de pilotage ou au comité directeur, ou un consultant externe chargé de réaliser l'examen pour l'organisme chef de file<sup>2</sup>.

Enfin, la stratégie nationale de propriété intellectuelle reflète les priorités nationales à un moment donné, et sa mise en œuvre réussie est censée faire progresser l'écosystème national de la propriété intellectuelle d'un stade à l'autre, en s'appuyant sur les meilleures pratiques et les leçons tirées des stades antérieurs de mise en œuvre.

À ce titre, il est important que la stratégie nationale de propriété intellectuelle soit entièrement examinée de façon périodique, sur la base des évaluations intermédiaires et finales, pour s'assurer qu'elle continue de répondre aux besoins du pays à chaque phase ultérieure d'évolution de l'écosystème de la propriété intellectuelle. La stratégie proprement dite et son plan de mise en œuvre doivent inclure des dispositions concernant la manière dont elle sera examinée et tenue à jour. S'il n'y a pas de délai standard de réalisation des activités stratégiques dans le cadre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle, il est courant que les stratégies couvrent une période d'au moins cinq ans, de préférence alignée sur les plans nationaux de développement existants ou sur des cadres nationaux de planification similaires. Une révision aussi exhaustive doit déclencher l'ensemble du processus une nouvelle fois, de la première phase à la septième.

2. Le manuel d'évaluation de l'OMPI contient des informations supplémentaires sur le processus d'évaluation. Ce manuel est disponible (en anglais) à l'adresse suivante: [www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/oversight/iaod/evaluation/pdf/evaluation\\_manual.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/oversight/iaod/evaluation/pdf/evaluation_manual.pdf).



# **Guide de collecte de données par secteur et par groupement**

Le contenu de cette section a pour finalité d'aider l'équipe nationale de projet à mener les phases cruciales de collecte et d'analyse des données de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. Il traduit l'expérience de nombreuses équipes nationales de projet en matière de préparation de questionnaires, d'organisation d'entretiens et de groupes de réflexion dans le but de rassembler des informations aux fins de l'élaboration de différentes stratégies nationales de propriété intellectuelle.

Les exemples de questions présentés dans cette section sont conçus pour guider l'équipe nationale de projet (et, le cas échéant, les consultants) dans le processus de collecte de données. Les questions sont organisées en fonction des secteurs/institutions ou groupements d'intérêt les plus susceptibles d'être importants pour le développement économique, social, culturel et technologique du pays et d'être affectés (positivement ou négativement) par le système national de propriété intellectuelle. Suivant le pays, il peut y avoir d'autres secteurs ou groupements à prendre en compte. Les questions sont bien entendu générales : chaque pays a ses propres arrangements juridiques et institutionnels, ses propres priorités et opportunités de développement et son propre passé politique, social et culturel. Elles devraient néanmoins aider les équipes nationales de projet à formuler leurs propres questions, plus spécifiques, afin de dégager les circonstances particulières pertinentes de leur pays et de contribuer à recenser les lacunes et les faiblesses que les stratégies proposées doivent servir à éliminer.

Pour la plupart des secteurs/institutions ou groupements, les exemples de questions sont groupés sous les cinq rubriques suivantes :

- *Situation* – Quelles sont les principales caractéristiques économiques ou autres du secteur, de l'institution ou du groupement?
- *Législation* – Quels sont les principaux aspects législatifs pertinents au regard du secteur, de l'institution ou du groupement, en particulier en ce qui a trait à la propriété intellectuelle?
- *Institutions* – Quels sont les principaux arrangements institutionnels dans le secteur ou le groupement?
- *Opportunités* – Quelles sont les opportunités dans le secteur, l'institution ou le groupement que le système de propriété intellectuelle existant ou amélioré pourrait appuyer?
- *Défis* – Quels sont les défis auxquels le système de la propriété intellectuelle est confronté dans le secteur, l'institution ou le groupement?

Il y a des chevauchements d'information entre certains secteurs/certaines institutions, c'est pourquoi certaines questions concerneront en partie les mêmes informations. Les exemples de questions sont censés fournir à l'équipe nationale de projet un cadre à partir duquel approfondir sa compréhension des secteurs/institutions ou groupements et dégager certaines des tactiques possibles à inclure dans la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

Les exemples de questions ne sont clairement pas exhaustifs. Il revient à l'équipe nationale de projet d'adapter les questions au contexte local et de formuler des questions plus détaillées en fonction des réponses et des explications recueillies dans le cadre des différents processus de collecte de données.

## 1 Organismes de propriété intellectuelle et administration

Avant de se tourner vers la collecte de données et l'analyse des informations sur les secteurs/groupements ou institutions, l'équipe nationale de projet doit examiner les arrangements administratifs existants pour les principaux organismes publics liés à la propriété intellectuelle. Quels sont les principaux organismes de propriété intellectuelle? Y a-t-il un organisme responsable de l'ensemble des différents types de propriété intellectuelle? Y a-t-il un office de la propriété industrielle et un bureau du droit d'auteur séparé? Y a-t-il un organisme séparé responsable de la protection des obtentions végétales? Quels organismes sont responsables des politiques et de l'administration relatives à d'autres aspects de la propriété intellectuelle, tels que les indications géographiques, les secrets d'affaires, les savoirs traditionnels et la politique en matière de concurrence? De quel ministère relèvent les différents organismes?

Les questions soulevées par les parties prenantes dans le cadre des consultations sont souvent directement liées à l'efficacité et à l'efficience des activités des différents organismes publics responsables des affaires relatives à la propriété intellectuelle. Lors de l'élaboration d'une stratégie nationale globale de propriété intellectuelle, certains aspects de l'efficacité et de l'efficience des différents organismes de propriété intellectuelle sont donc inévitablement inclus. Dans certains cas, cependant, il peut être indiqué pour le pays de procéder à un examen formel plus approfondi de l'efficacité et de l'efficience d'un ou plusieurs des organismes administratifs chargés de la propriété intellectuelle dans le pays, qui sont les piliers du système national de propriété intellectuelle. Cette approche peut même constituer, pour certains pays, l'axe principal de la planification de la stratégie nationale de propriété intellectuelle. Outre le soutien qu'offre l'OMPI aux fins de l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle, elle propose également des outils spéciaux axés sur le diagnostic des ressources et de la gestion de l'administration relative à la propriété intellectuelle, qui peuvent aider les pays à réaliser un examen plus détaillé de leur office de la propriété intellectuelle.

Ces échantillons de questions ne couvrent pas tous les aspects qu'un examen exhaustif des activités d'un organisme de propriété intellectuelle se doit d'aborder. Ils sont conçus pour mettre en lumière les éventuels problèmes d'efficacité et d'efficience de l'administration de la propriété intellectuelle auxquels la stratégie nationale de propriété intellectuelle devra s'attaquer. Une analyse plus approfondie peut cependant s'avérer nécessaire pour un examen formel plus exhaustif des organismes de propriété intellectuelle, laquelle peut être envisagée séparément dans le cadre d'une initiative ciblée ou d'un projet spécifique.

## Lois nationales en matière de propriété intellectuelle

- i. Quelles lois garantissent la protection des objets de propriété intellectuelle? Quelles lois y a-t-il éventuellement lieu de réviser, et pourquoi?
- ii. À quels accords internationaux le pays est-il partie? Les lois en vigueur en matière de propriété intellectuelle sont-elles conformes aux obligations internationales?

## Arrangements administratifs

- i. Identifiez les différents organismes responsables des questions de propriété intellectuelle.
  - L'administration de la propriété intellectuelle relève-t-elle de la responsabilité d'un seul organisme, ou est-elle assurée par plusieurs organismes?
  - De quel(s) ministère(s) l'office du droit d'auteur, l'office de la propriété intellectuelle et l'office de protection des obtentions végétales relèvent-ils? Quels ministères sont responsables des politiques relatives aux savoirs traditionnels, aux secrets d'affaires, à la concurrence, etc.?
  - Les offices sont-ils financièrement autonomes ou semi-autonomes?
  - La politique et l'administration du droit d'auteur relèvent-elles de la même autorité nationale que l'office de la propriété intellectuelle? Dans la négative, comment les activités de ces offices sont-elles coordonnées?
- ii. Un ou plusieurs des offices de propriété intellectuelle ont-ils des bureaux ailleurs dans le pays? Quelles fonctions ces bureaux assurent-ils?

## Principales fonctions

- i. Recensez les types de droits de propriété intellectuelle que chaque office délivre, enregistre et administre. Est-il prévu d'élargir la portée des responsabilités de l'office?
  - L'office de la propriété intellectuelle procède-t-il à un examen quant à la forme et quant au fond avant d'enregistrer ou de délivrer certains droits de propriété industrielle? Certaines fonctions, voire toutes, sont-elles confiées à d'autres institutions ou aux offices de la propriété intellectuelle d'autres pays? Y a-t-il des accords officiels ou d'autres types de collaboration avec des offices de propriété intellectuelle d'autres pays?
  - Existe-t-il un programme d'enregistrement volontaire du droit d'auteur?
  - L'office du droit d'auteur tient-il un registre des œuvres? Dans la négative, cela relève-t-il des compétences d'autres organismes publics (p. ex. la bibliothèque nationale ou le Ministère de la culture)?

- Quel est l'objet qui est enregistré (œuvres, contrats, licences, etc.)?
  - Existe-t-il un registre national de produits liés aux savoirs traditionnels?
- ii. L'office de la propriété intellectuelle est-il également responsable de la protection des obtentions végétales ou des droits d'obtenteur? La protection des obtentions végétales est-elle assurée conjointement avec d'autres organismes (comme le Ministère de l'agriculture)?
- iii. L'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur est-il responsable des politiques relatives aux expressions culturelles traditionnelles, aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques? Dans la négative, quel office est responsable de ces politiques?
- iv. Quel rôle l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur joue-t-il dans la conception des politiques de propriété intellectuelle et de la législation en matière de développement?
- v. Quel rôle l'office responsable du droit d'auteur joue-t-il dans l'autorisation et la mise en place des organisations de gestion collective? S'il ne joue aucun rôle en la matière, de quelle instance ces questions relèvent-elles? Joue-t-il un rôle dans la promotion d'une gestion collective efficace?
- vi. L'office du droit d'auteur joue-t-il un rôle dans la supervision des sociétés de perception? Dans l'affirmative, quelle est l'étendue de son mandat?
- vii. L'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur administre-t-il l'utilisation des œuvres et des productions détenues par l'État ou qui relèvent du domaine public?
- viii. Quel rôle l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur joue-t-il dans l'élimination des disparités hommes-femmes et des autres partialités dans le système de la propriété intellectuelle? Quels autres organismes jouent un rôle à cet égard et, le cas échéant, lequel?
- ix. Quel rôle l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur joue-t-il dans l'élaboration des politiques nationales et internationales en matière de propriété intellectuelle? Quels autres organismes jouent un rôle à cet égard et, le cas échéant, lequel?
- x. Quels traités de propriété intellectuelle ont été ratifiés et mis en œuvre?
- xi. Les offices de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur ont-ils une vision, des objectifs et des cibles officiels? Dans l'affirmative, sont-ils liés à ceux du Ministère de tutelle ou du gouvernement?
- xii. Quel rôle les organismes d'application des droits jouent-ils, et au titre de quel type de mandat?

## Personnel

- Quels sont les effectifs totaux de l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur et les effectifs de chaque section?
- i. Ces effectifs sont-ils suffisants au regard de la charge de travail actuelle et de l'augmentation prévue de celle-ci?
  - ii. Quelle est l'ancienneté moyenne du personnel au cours des 10 dernières années, en particulier parmi le personnel qualifié et formé techniquement?
  - iii. Quelles sont les qualifications du personnel?
  - iv. L'ensemble du personnel a-t-il un profil à jour?
  - v. Y a-t-il des difficultés de recrutement de personnel à tous les niveaux ou à certains niveaux seulement?
  - vi. L'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur a-t-il une politique/un cadre de gestion ou de développement du personnel?
  - vii. Y a-t-il une politique de formation du personnel? Dans l'affirmative, quels en sont les principaux piliers?

## Ressources financières

- i. Comment l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur est-il financé? Le modèle de financement actuel pose-t-il des problèmes? Lesquels?
- ii. Existe-t-il des plans ou stratégies en vue de moderniser ou renforcer l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur, par exemple d'élargissement de ses fonctions, d'obtention de ressources supplémentaires, d'acquisition d'un statut institutionnel autonome?
- iii. L'office de la propriété intellectuelle fournit-il des services d'information à valeur ajoutée dans le domaine des brevets, de la documentation technologique, des marques, des dessins et modèles industriels?
- iv. L'office du droit d'auteur fournit-il des services d'information sur les métadonnées ou les archives?
- v. Quelles sont les sources de financement de l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur (p. ex. allocation au titre du budget ordinaire, services payants)?
- vi. Quel mécanisme ou stratégie est en place (ou devrait l'être) pour garantir la solidité financière de l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur et la viabilité de ses activités?

## Automatisation/services d'information

- i. Quelles fonctions de l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur sont automatisées et pour quelles fonctions existe-t-il des projets d'automatisation?

- ii. Les bases de données relatives aux demandes et aux enregistrements de propriété industrielle et aux enregistrements du droit d'auteur sont-elles disponibles en ligne au public? La collection nationale est-elle disponible? D'autres métadonnées sont-elles collectées et disponibles au public?
- iii. Est-il possible de déposer les demandes et autres soumissions, réponses et demandes en ligne ou par voie électronique? Quel est le pourcentage de dépôts en ligne?
- iv. Existe-t-il un site Web de l'office sur lequel la législation en matière de propriété intellectuelle, les supports de formation, les directives en matière de propriété intellectuelle, les études de cas et autres ressources peuvent être consultés aisément?
- v. Les services de propriété intellectuelle sont-ils sensibles aux besoins des parties prenantes? Les services sont-ils facilement accessibles et fiables?

### **Demandes, délivrances et enregistrement de titres de propriété intellectuelle**

- i. Quel est le taux de demande et d'enregistrement des différents droits de propriété industrielle, des droits d'obtention végétale et d'enregistrement de droit d'auteur des cinq dernières années? Quelle proportion des demandes et enregistrements de chaque type de droit concerne des déposants nationaux?
- ii. Dans quelle mesure les entreprises locales cherchent-elles à faire protéger leur propriété intellectuelle à l'étranger, et comment?
- iii. Quels sont les principaux déposants de demandes de titres de propriété industrielle à l'échelle locale? Y a-t-il une ventilation par secteur ou par technologie, par pays d'origine, par type de déposant (universités et instituts de recherche, personnes physiques, personnes morales, entités publiques)?
- iv. Quel est le taux de demandes de propriété industrielle en instance pour les cinq dernières années?
- v. Quel est le délai moyen d'approbation ou de rejet des demandes de titres de propriété industrielle (par type de droit de propriété industrielle) par l'office après l'octroi d'une date de dépôt?

### **Détermination et application**

- i. L'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur participe-t-il aux procédures décisionnelles d'examen relatives aux droits de propriété intellectuelle, telles que l'examen des décisions de l'office?
- ii. L'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur propose-t-il des services de règlement extrajudiciaire des litiges (conciliation, médiation, arbitrage)? Le cas échéant, selon quelles modalités?

- iii. L'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur participe-t-il aux activités d'application des droits de propriété intellectuelle directement ou par l'intermédiaire d'autres organismes, tels que les douanes et les forces de police? Dans l'affirmative, quel rôle joue-t-il exactement et quel est son mandat?

### **Activités de sensibilisation du public**

- i. Quelles activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle ont été menées auprès du public au cours des cinq dernières années? Dispose-t-on des détails de ces activités, notamment les lieux où elles sont menées, leur fréquence, le public visé et le type de campagnes?
- ii. Ces activités sont-elles conçues et mises en œuvre en collaboration avec des partenaires, tels que des organismes publics, des organes industriels, des organisations de la société civile ou des organisations internationales?
- iii. Existe-t-il un plan stratégique structuré concernant les activités de sensibilisation?
- iv. Des enquêtes ou d'autres formes d'évaluation ont-elles été réalisées pour déterminer l'efficacité de ces activités?

### **Formation et renforcement des capacités**

L'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur participe-t-il à des activités d'enseignement de la propriété intellectuelle et de renforcement des capacités du capital humain (élèves, étudiants, professionnels de la propriété intellectuelle – praticiens du droit de la propriété intellectuelle, conseillers en affaires et consultants d'entreprises – créateurs et innovateurs, PME, chercheurs, etc.) afin de stimuler l'écosystème de la propriété intellectuelle? En quoi consiste sa participation et quels sont les défis qui se posent?

### **Innovation/création et commercialisation**

- i. Quel est le rôle de l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur dans l'élaboration de la politique publique de promotion de l'innovation/de la créativité?
- ii. Quels liens existe-t-il entre les organismes officiellement responsables de la politique et des programmes d'innovation/de création et l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur?
- iii. Quel rôle les offices de la propriété intellectuelle jouent-ils dans la promotion de l'innovation/de la créativité, de la commercialisation et de la monétisation de la propriété intellectuelle?
- iv. Quels arrangements existe-t-il en matière de soutien et de promotion du recours à la propriété intellectuelle par les PME?

## Défis et priorités

- i. Quels sont les principaux défis auxquels l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur est confronté?
- ii. Existe-t-il un document de politique ou un plan stratégique sur le développement du système de propriété intellectuelle?
- iii. Quelles devraient être les priorités en matière d'amélioration de l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur au cours des cinq à 10 prochaines années? Quels sont les principaux partenaires concernant l'établissement/la réalisation de ces priorités?

## 2 Application des droits de propriété intellectuelle

L'équipe nationale de projet devra se familiariser avec la situation concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans tous les secteurs du pays. Dans tous les pays, la manière dont les droits sont appliqués intéresse aussi bien les titulaires que les utilisateurs de droits. Du point de vue des titulaires, la simplicité des actions pour atteinte, le niveau de soutien public aux activités d'application des droits et l'adéquation des peines et réparations sont des questions essentielles. Du point de vue des utilisateurs, une application autoritaire des droits par les forces de l'ordre ou des excès de la part des titulaires de droits (en particulier étrangers) en vue d'obtenir et de faire respecter les droits risque de nuire à l'acceptation de la légitimité et des bénéfices généraux du système de la propriété intellectuelle au sein de la communauté.

Les exemples de questions dans ce groupement abordent certains aspects de l'application des droits qu'une équipe nationale de projet doit examiner.

### Situation

- i. Y a-t-il lieu de croire que l'application des droits de propriété intellectuelle pose un problème particulier pour certains secteurs/institutions? L'application des droits de propriété intellectuelle figure-t-elle comme un problème dans les plans stratégiques de certains secteurs/institutions? Des secteurs/institutions ont-ils soulevé des problèmes particuliers durant le processus de consultation concernant le rôle de l'application des droits? Existe-t-il un mécanisme de coordination des organismes d'application des droits destiné à faciliter la communication, le partage d'informations et la coopération? Quels sont les principaux défis et problèmes?
- ii. Quelles sont les principales préoccupations concernant l'application des droits soulevées par les différents secteurs/institutions (activités d'application insuffisantes par les autorités concernées, insuffisance des sanctions ou réparations prévues par la législation, atteintes généralisées au sein de la communauté, procédures judiciaires lentes ou coûteuses, etc.)?
- iii. Existe-t-il des statistiques sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle au cours des cinq à 10 dernières années (y compris les téléchargements illégaux, la vente et l'achat de produits de contrefaçon en ligne)? Existe-t-il des statistiques sur une période similaire concernant les procédures civiles et pénales portant sur des atteintes aux droits de propriété intellectuelle? Existe-t-il des données sur les enquêtes

et les actions menées par les autorités pertinentes concernant les atteintes aux droits de propriété intellectuelle?

iv. Existe-t-il des données sur les coûts et les délais des procédures judiciaires portant sur des atteintes aux droits de propriété intellectuelle?

v. Une étude a-t-elle été réalisée sur l'impact des produits de contrefaçon et des produits pirates sur l'économie du pays? Dans l'affirmative, quelles sont les principales conclusions de cette étude? Dans la négative, est-il prévu de réaliser une telle étude?

### Législation

- i. Les différentes lois sur la propriété intellectuelle contiennent-elles des dispositions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle – p. ex. des dispositions sur l'application des droits de brevet dans la loi sur les brevets, des dispositions sur l'application des droits de marque dans la loi sur les marques et des dispositions sur l'application du droit d'auteur dans la loi sur le droit d'auteur – ou ces dispositions sont-elles regroupées dans un seul texte législatif? (L'équipe nationale de projet se doit de consigner le détail de ces dispositions.)
- ii. Y a-t-il des dispositions sur l'application des droits de propriété intellectuelle dans d'autres lois, par exemple sur les douanes ou la protection des consommateurs, ou dans le Code pénal général?
- iii. Y a-t-il d'autres lois sans lien avec la propriété intellectuelle qui sont également pertinentes au regard de l'application des droits de propriété intellectuelle, par exemple un code civil pour l'évaluation des dommages, une loi de droit pénal, une loi en matière de procédure pénale ou civile, une loi sur la concurrence, etc.? Les modalités législatives d'application des droits de propriété intellectuelle sont-elles conformes aux exigences détaillées de la troisième partie de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) sur les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle?

### Institutions

- i. Quel rôle, le cas échéant, l'office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur joue-t-il en matière d'application des droits de propriété intellectuelle? L'application des droits de propriété intellectuelle est-elle gérée par un ou plusieurs organismes? (Identifiez les organismes concernés.) Comment la coordination des différents organismes chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle est-elle assurée afin d'éviter tout chevauchement de rôles?

- iii. De quelles ressources (humaines, financières, etc.) les organismes chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle disposent-ils?
  - iv. Quels autres organismes (forces de police, brigade financière, services des douanes, etc.) participent aux enquêtes et aux poursuites relatives aux atteintes aux droits de propriété intellectuelle? Ces autorités publiques sont-elles habilitées à lancer de telles actions de leur propre chef ou uniquement sur dépôt d'une plainte, ou les deux? Existe-t-il un mécanisme officiel de coordination entre ces organismes concernant les questions d'application des droits de propriété intellectuelle?
  - v. Quelle formation les responsables de l'application des lois (agents des douanes ou de la police, inspection des marchés, etc.) reçoivent-ils en matière de propriété intellectuelle?
  - vi. Y a-t-il un organisme ou une institution chargé de la criminalité informatique ou en ligne? Cet organisme s'occupe-t-il également des enquêtes et des poursuites judiciaires concernant les atteintes aux droits de propriété intellectuelle en ligne?
  - vii. Recensez les institutions autres que les tribunaux habilitées à statuer sur les affaires d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle (office de la propriété intellectuelle/du droit d'auteur, autre organe administratif).
  - viii. Quels tribunaux sont compétents pour examiner quels types d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle? Existe-t-il un tribunal spécialisé en matière de propriété intellectuelle?
- la formation du personnel de ces organismes en matière de propriété intellectuelle;
  - la formation des autorités judiciaires à la propriété intellectuelle (on pourrait réfléchir à l'utilité de mettre en place un tribunal spécialisé en matière de propriété intellectuelle);
  - le cadre juridique et la législation, qu'il convient éventuellement d'examiner et de modifier pour les rendre conformes à l'Accord sur les ADPIC;
  - le niveau des sanctions applicables en cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, qu'il convient éventuellement d'augmenter;
  - les ressources des organismes chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle; et
  - les connaissances du public au sujet du système de la propriété intellectuelle (il peut être nécessaire de concevoir des activités en vue d'améliorer les connaissances et le soutien en matière d'application des droits de propriété intellectuelle).

## Défis, plans et réformes

- i. Quels sont les principaux défis auxquels le ou les organismes chargés de l'application des droits, les autorités douanières et les autorités judiciaires sont confrontés?
- ii. Existe-t-il un document de politique ou un plan stratégique national sur l'application des droits de propriété intellectuelle?
- iii. Quelles devraient être les priorités en matière d'amélioration du système de la propriété intellectuelle (en ce qui a trait à l'application des droits) au cours des cinq à 10 prochaines années? Quels sont les principaux partenaires (parties prenantes, organismes publics) concernés par la réalisation de ces priorités?
- iv. Quels organismes/institutions doivent être consultés dans le cadre du recensement des principaux éléments d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle?
- v. Quelles institutions fondamentales doivent gérer la mise en œuvre de la stratégie (en ce qui concerne l'application des droits de propriété intellectuelle)?

## Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

Suivant les conclusions de la collecte de données et des consultations, il se peut que des améliorations en matière d'application des droits de propriété intellectuelle soient souhaitables dans les domaines suivants:

- la coordination entre les organismes chargés de l'application des droits;

### 3 Enseignement de la propriété intellectuelle

La réussite d'un système de propriété intellectuelle est fortement tributaire de la présence des compétences nécessaires pour aider efficacement les utilisateurs et les créateurs d'actifs de propriété intellectuelle à tirer parti du système. Elle dépend par ailleurs largement de la compréhension généralisée du rôle de la propriété intellectuelle dans la vie économique, sociale et culturelle de la communauté. C'est pourquoi l'enseignement de la propriété intellectuelle doit non seulement s'attacher à générer des connaissances au sein des communautés juridique et des affaires et les appuyer, mais également étayer et promouvoir une compréhension et des connaissances plus larges au sein de la communauté en général<sup>3</sup>.

L'équipe nationale de projet doit examiner les aspects associés à l'obtention de ces résultats.

#### Situation

i. *Formation des professionnels du droit et de la commercialisation de la propriété intellectuelle*

- L'enseignement de la propriété intellectuelle figure-t-il dans le programme d'études des professionnels du droit? S'agit-il d'une matière obligatoire ou facultative?
- Comment les professionnels de la commercialisation de la propriété intellectuelle sont-ils formés et qualifiés? Comment leur profession est-elle réglementée?
- Existe-t-il des cabinets juridiques spécialisés en propriété intellectuelle? Combien de professionnels du droit pratiquent dans le domaine de la propriété intellectuelle? Ce nombre est-il suffisant pour répondre à la demande?
- Combien de professionnels de la commercialisation de la propriété intellectuelle pratiquent actuellement dans le pays? Dans quelle mesure ce nombre correspond-il à la demande de ce type de services?
- Quel rôle, le cas échéant, l'office national de la propriété intellectuelle joue-t-il dans la formation, la qualification et la réglementation des professionnels de la commercialisation de la propriété intellectuelle?
- Si les professionnels de la commercialisation de la propriété intellectuelle s'autoréglementent, à qui leur autorité de réglementation rend-elle compte?
- Quelles activités de perfectionnement les professionnels de la commercialisation sont-ils tenus d'entreprendre?

3. L'accroissement du niveau de connaissances en matière de propriété intellectuelle est un élément essentiel de toute stratégie visant à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. L'OMPI a mis au point un outil de sensibilisation à la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui a trait aux atteintes. L'Instrument de l'OMPI relatif à la conduite d'enquêtes auprès des consommateurs sur le respect de la propriété intellectuelle est disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/enforcement/fr/awareness-raising/](http://www.wipo.int/enforcement/fr/awareness-raising/).

ii.

*Formation générale à la propriété intellectuelle*

- Le programme scolaire comprend-il une formation générale en matière de propriété intellectuelle? À quel(s) niveau(x)?
- Existe-t-il des formations de niveau supérieur qui offrent une introduction générale ou spécifique à la propriété intellectuelle? Quelles formations, en dehors des formations en droit, abordent les aspects de la propriété intellectuelle pertinents pour les étudiants du supérieur (formations scientifiques, commerciales, artistiques, de design, etc.)?
- Existe-t-il des formations pour entrepreneurs, chercheurs et fonctionnaires publics qui couvrent les principes de la propriété intellectuelle et son impact sur la société et le monde des affaires?
- Dans quelle mesure l'enseignement de la propriété intellectuelle est-il suivi d'une formation axée sur l'emploi?
- Les enseignants et maîtres de conférence ont-ils des connaissances suffisantes des questions relatives à la propriété intellectuelle (brevets, droit d'auteur, dessins et modèles industriels, etc.)?
- Quelle formation reçoivent les entrepreneurs, les fonctionnaires publics, les concepteurs et les étudiants sur les principes de la propriété intellectuelle et son impact sur la société et le monde des affaires?
- Dans quelle mesure cet enseignement est-il suivi d'une formation axée sur l'emploi?
- Existe-t-il des programmes de recherche axés sur l'étude de l'impact économique et juridique de la propriété intellectuelle?

iii.

*Renforcement des connaissances et sensibilisation à la propriété intellectuelle*

- Existe-t-il une stratégie visant à améliorer les connaissances générales en matière de propriété intellectuelle dans les milieux d'affaires et la communauté? Quels organismes participent à l'exécution des programmes en matière de connaissance de la propriété intellectuelle? Quels partenaires aux niveaux national, régional et international sont chargés de coordonner et mettre en œuvre ces programmes?
- Une évaluation a-t-elle été réalisée afin d'obtenir des données sur le niveau de connaissances de la propriété intellectuelle dans les milieux d'affaires (y compris dans les PME et les microentreprises)? Comment cette évaluation a-t-elle été menée? Quels organismes ont participé à la coordination et à la réalisation de l'évaluation?

- Quel est le niveau général de connaissances en matière de propriété intellectuelle dans le pays? Comment ce niveau a-t-il été évalué?
- Le niveau de connaissances en matière de propriété intellectuelle varie-t-il d'un secteur à l'autre (p. ex. universités, affaires, instituts de recherche, ministères, autorités locales)? Varie-t-il entre professionnels de différents secteurs économiques?
- Les citoyens sont-ils informés sur le développement de la politique de propriété intellectuelle ou des autres politiques économiques, sociales, des industries de la création en lien avec la propriété intellectuelle? Dans l'affirmative, comment? Comment ces informations sont-elles communiquées?
- Le niveau actuel de formation et de connaissances en matière de propriété intellectuelle répond-il aux besoins du pays? Dans la négative, quelles mesures convient-il de prendre pour améliorer la situation?

## Législation

- La législation nationale en matière de propriété intellectuelle aborde-t-elle la formation et la sensibilisation du public? Des organismes ou organes donnés sont-ils considérés comme cruciaux au regard de la mise en œuvre des programmes de formation et de sensibilisation?
- Les accords de coopération commerciale et technique du pays prévoient-ils la fourniture d'assistance technique au niveau national afin d'appuyer le système de la propriété intellectuelle au travers de la formation et de la sensibilisation? Quels niveaux ces dispositions visent-elles (décideurs, organisations de soutien, offices de la propriété intellectuelle, établissements universitaires et de R-D, secteur privé, microentreprises, secteur informel)?
- Examinez les mémorandums d'accord existants entre les établissements d'enseignement et de formation du pays et les partenaires régionaux et internationaux afin de déterminer où il existe des dispositions relatives à l'enseignement de la propriété intellectuelle et à la sensibilisation du public.

## Institutions

- Quelles entités publiques sont responsables du programme d'enseignement dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur?
- Quelles entités publiques sont responsables de la formation et des normes professionnelles dans le milieu juridique et parmi les professionnels de la commercialisation de la propriété intellectuelle?
- Quels organismes publics sont responsables de la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans les milieux des affaires et au sein du public? Différents organismes (par exemple l'office de la propriété intellectuelle et l'office du droit d'auteur) se partagent-ils cette responsabilité? Existe-t-il des modalités officielles de coordination concernant la gestion du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes de sensibilisation entre ces organismes?

## Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

- Recensez les programmes existants susceptibles de bénéficier de l'inclusion d'une composante de formation à la propriété intellectuelle.
- Recensez les possibilités de perfectionnement professionnel dans le domaine de la propriété intellectuelle, par exemple en matière de titrisation de la propriété intellectuelle ou de gestion des actifs de propriété intellectuelle.
- Recensez les organisations professionnelles (financières ou de comptabilité, par exemple) susceptibles d'être davantage intégrées dans le système de la propriété intellectuelle en vue de former leurs membres à la propriété intellectuelle.
- Comment les offices de la propriété intellectuelle peuvent-ils mettre au point un programme soutenu de sensibilisation à la propriété intellectuelle?
- Recensez les opportunités de formation en matière de propriété intellectuelle pour les organisations de soutien aux entreprises, afin qu'elles puissent inclure la propriété intellectuelle dans leur portefeuille de services.

**Défis, plans et réformes**

- i. Recensez les principaux problèmes et défis en termes de renforcement des capacités nationales en vue de mettre en œuvre un système efficace de propriété intellectuelle et du capital humain nécessaire pour bénéficier au niveau national du recours à la propriété intellectuelle comme instrument de développement national. Élaborez des stratégies pour remédier à ces problèmes et défis.
- ii. Quelles sont les priorités de développement du système de la propriété intellectuelle en ce qui concerne la formation et la sensibilisation à la propriété intellectuelle au cours des cinq à 10 prochaines années? Quels partenaires stratégiques participeront à la réalisation de ces priorités?
- iii. Recensez les principaux objectifs stratégiques concernant l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle en ce qui a trait à l'enseignement de la propriété intellectuelle et au transfert de connaissances. Déterminez quelles instances doivent être consultées et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les tactiques pertinentes au sein de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

## 4 Agriculture

Dans la plupart des pays en développement et des pays les moins avancés, le secteur de l'agriculture revêt une importance cruciale sur le plan économique, social et culturel. La contribution réelle ou potentielle du système national de propriété intellectuelle à l'épanouissement et au développement de ce secteur constituera donc probablement un axe essentiel de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

La tâche de l'équipe nationale de projet concernant la collecte de données pour le secteur agricole doit dès lors s'attacher à déterminer à quels égards le système de la propriété intellectuelle est susceptible d'avoir un impact (positif ou négatif) sur le secteur et comment il convient de gérer cet impact au travers du développement stratégique du système de la propriété intellectuelle du pays<sup>4</sup>.

La plus grande partie de l'information requise concernant le secteur de l'agriculture devrait être disponible dans les stratégies détaillées des autorités publiques concernant le développement de ce secteur, mais la relation avec les questions de propriété intellectuelle devra éventuellement faire l'objet de consultations supplémentaires avec les organismes publics et les représentants de l'industrie agricole concernés.

### Situation

- i. Quelle est la contribution du secteur au produit intérieur brut (PIB) et à la création d'emplois? Comment les entreprises du secteur sont-elles classées (grandes, petites, micro)? Les statistiques officielles sur l'agriculture englobent-elles le secteur informel et la valeur de ce secteur au regard du développement social et économique?
- ii. Quels sont les principaux produits agricoles commerciaux (destinés à la consommation nationale et à l'exportation) du pays? Quelle est la valeur de cette production?
- iii. Quels sont les principaux produits du secteur agricole informel? Quelle proportion (en termes de volume et de valeur) de la production du secteur informel parvient sur le marché?
- iv. Quel rôle jouent les savoirs traditionnels dans la production agricole et la transformation des produits agricoles? Les savoirs traditionnels sont-ils commercialisés dans ce secteur?
- v. Existe-t-il un secteur agroalimentaire? Quels en sont les produits? Ces produits sont-ils exportés? Comment les acteurs du secteur agroalimentaire utilisent-ils le système de la propriété intellectuelle?

- vi. Quelles sont les principales opportunités de développement du secteur agricole?
- vii. De quel soutien les entreprises bénéficient-elles pour la production et la distribution locales de leurs produits?
- viii. Existe-t-il une politique nationale sur le rôle de la protection des obtentions végétales dans la promotion du développement de l'agriculture?
- ix. Existe-t-il une politique nationale sur la protection et la gestion des semences?

### Législation

- i. Quelle législation régit le secteur de l'agriculture et l'utilisation de la biodiversité agricole?
- ii. Quelles sont les dispositions juridiques existantes ou prévues en matière de propriété intellectuelle susceptibles d'avoir une incidence sur le secteur de l'agriculture (brevetage de végétaux ou d'obtentions végétales, système *sui generis* de protection des obtentions végétales, protection des indications géographiques, etc.)?
- iii. Existe-t-il une protection pour les obtentions végétales de tous genres et espèces?
- iv. Analysez l'état de la législation et de la réglementation. Sont-elles à jour? Quelles modifications sont éventuellement nécessaires pour aider les parties prenantes du secteur à tirer un meilleur parti des outils de propriété intellectuelle afin d'accroître leur rendement? Le pays est-il partie à des conventions ou traités internationaux en lien avec ce secteur, comme la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales ou le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)?

### Institutions

- i. Quelles sont les principales organisations (publiques, privées et non gouvernementales) actives dans le secteur agricole?
- ii. Quels sont le statut juridique, la gouvernance et les fonctions de l'office de protection des obtentions végétales?
- iii. Quelle est la participation des secteurs privés et de la société civile aux secteurs agricoles en termes de plaidoyer en faveur de politiques de soutien au développement du secteur?
- iv. Quel est le degré de coopération des secteurs et quel type d'activités de collaboration et de partage de connaissances existe-t-il?

4. De plus amples renseignements sont disponibles dans deux documents de l'OMPI: L'incidence potentielle des droits de propriété intellectuelle sur la filière bois en Uruguay, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=233462](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=233462), et *Enhancing Innovation in the Ugandan Agri-Food Sector: Robusta Coffee Planting Material & Tropical Fruit Processing*, Economic Research Working Paper n° 42, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4320&plang=EN](http://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4320&plang=EN).

## Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

- i. Recensez les occasions qu'a le système de la propriété intellectuelle de soutenir activement le secteur de l'agriculture. Quelques exemples:
  - la propriété intellectuelle au service du transfert de technologie pour augmenter le rendement grâce à la mécanisation, à l'irrigation ou à d'autres améliorations technologiques;
  - la propriété intellectuelle au service de l'introduction ou de la mise au point d'obtentions végétales;
  - des marques de certification et/ou indications géographiques pour mieux différencier, commercialiser et valoriser les produits et la production agricoles;
  - la propriété intellectuelle au service de l'investissement dans la recherche-développement dans le secteur agricole; et
  - la propriété intellectuelle au service de l'accès aux marchés extérieurs grâce aux marques, à leur valorisation, aux indications géographiques et aux marques de certification.
- ii. Recensez les obstacles dans le système de la propriété intellectuelle du pays qu'il convient éventuellement de lever pour faciliter une meilleure utilisation du système au service du développement du secteur agricole. Il convient notamment de poser les questions suivantes:
  - Existe-t-il un système de protection des obtentions végétales? Le système est-il accessible aux petits producteurs? Le système est-il conforme à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)? Les organismes concernés ou les utilisateurs du système UPOV ont-ils bénéficié d'une formation?
  - Existe-t-il des marques de certification? Le système est-il accessible et abordable financièrement pour les petits producteurs agricoles? Le système est-il mis en œuvre?
  - Les indications géographiques peuvent-elles être protégées? Dans quelle mesure le système est-il accessible et abordable financièrement?
  - Les obtentions végétales peuvent-elles être brevetées? Y a-t-il des obtentions végétales brevetées à l'étranger qui doivent être protégées localement pour faciliter leur introduction?
  - Y a-t-il des technologies/produits agricoles étrangers qui doivent être protégés localement (brevets, dessins et modèles ou marques) pour faciliter leur introduction? Cette protection est-elle disponible? Est-elle mise en œuvre?

## Défis, plans et réformes

En fonction de l'analyse de l'importance du secteur de l'agriculture pour le développement du pays et des priorités nationales recensées dans la politique nationale en matière d'agriculture, il convient d'explorer les liens avec les stratégies proposées de propriété intellectuelle.

- i. Recensez les stratégies de propriété intellectuelle éventuellement en lien avec les principaux problèmes, orientations et défis du secteur agricole.
- ii. Quelles devraient être les priorités de développement du système de propriété intellectuelle en ce qui concerne l'agriculture et les industries connexes au cours des cinq à 10 prochaines années? Quelles sont les priorités en termes de protection des obtentions végétales? Quels partenaires stratégiques participeront à la réalisation de ces priorités?
- iii. Recensez les principaux objectifs stratégiques du secteur de l'agriculture à inclure dans la stratégie nationale de propriété intellectuelle.
- iv. Déterminez quelles instances doivent être consultées et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les composantes proposées de la stratégie nationale de propriété intellectuelle en lien avec le secteur agricole.
- v. Évaluez les points forts et les faiblesses du pays concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale de propriété intellectuelle en fonction des objectifs et activités stratégiques définis pour le secteur de l'agriculture.
- vi. Évaluez les priorités de la propriété intellectuelle et de l'agriculture discutées dans le cadre des négociations internationales.

## 5 Industries de la création

Dans de nombreux pays, les activités regroupées sous ce que l'on appelle généralement les industries de la création forment un secteur important. Parmi les différents intérêts représentés dans le secteur des industries de la création figurent ceux des écrivains et des journalistes, des compositeurs, des photographes, des artistes plasticiens, des musiciens, des acteurs, des éditeurs, des producteurs musicaux et d'audiovisuel, des médias, des auteurs, développeurs et producteurs de jeux vidéo, des radiodiffuseurs, des bibliothèques, des archives, des plateformes musicales et vidéo et des consommateurs. Le Modèle 10 est un tableau montrant la diversité des sous-secteurs à prendre en considération.

Du point de vue de la propriété intellectuelle, le droit d'auteur et les droits connexes sont souvent considérés comme les principales formes de protection au service des industries de la création. Le droit d'auteur est au cœur du modèle commercial qui rémunère et facilite les relations et les transactions entre les auteurs et compositeurs, les interprètes ou exécutants, les éditeurs, les producteurs musicaux et d'audiovisuel, les radiodiffuseurs et les distributeurs tels que les bibliothèques et autres plateformes de distribution électronique. La protection des dessins et modèles et la protection des marques sont par ailleurs souvent importantes pour de nombreuses entreprises du secteur, en ce qu'elles servent à différencier les titulaires de leurs concurrents sur le marché, à favoriser la fidélité des clients et à générer des recettes supplémentaires.

Les exemples de questions suivantes aident les équipes nationales de projet à recenser les nombreux intérêts et activités des industries de la création et à examiner les questions qu'il convient éventuellement de prendre en compte lors de l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour ce secteur<sup>5</sup>. Une stratégie sectorielle se doit d'analyser attentivement le marché, de décrire l'état de l'offre et de la demande de produits et services créatifs afin de proposer des instruments appropriés aux pouvoirs publics et aux parties prenantes.

### Situation

i. Quelles sont les principales caractéristiques des industries de la création dans le pays? Des études de cartographie des industries de la création ont-elles été réalisées et, le cas échéant, quelles en sont les conclusions?

5. Des renseignements plus détaillés sur ce secteur sont disponibles dans les documents suivants: Boîte à outils de l'OMPI relative aux bonnes pratiques à l'intention des organisations de gestion collective, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo\\_pub\\_cr\\_cmotoolkit.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_cr_cmotoolkit.pdf); *Collective Management Organizations — Tool Kit Musical Works and Audio-Visual Works*, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/edocs/pub-docs/en/wipo\\_pub\\_emat\\_2016\\_1.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pub-docs/en/wipo_pub_emat_2016_1.pdf); *Collective Management as a Business Strategy for Creators: An Introduction to the Economics of Collective Management of Copyright and Related Rights*, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo\\_pub\\_emat\\_2016\\_3.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_emat_2016_3.pdf); Guide pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=259](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=259); Utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=202179](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=202179).

- ii. Quelle est la contribution des industries de la création au développement économique, social et culturel? Dispose-t-on de données macroéconomiques provenant d'études existantes des industries de la création (données empiriques sur le secteur créatif au sein de l'économie)?
- iii. Y a-t-il des données ventilées sur la contribution de chaque sexe au secteur?
- iv. Existe-t-il une politique nationale de promotion des industries de la création? Cette politique est-elle groupée avec d'autres politiques, par exemple une politique nationale de développement de la culture? Quelle est la procédure d'examen de la politique et d'évaluation de la conformité de son contenu aux besoins et pratiques actuels?
- v. Quelle est la politique nationale en matière de droit d'auteur? En quoi consiste le processus d'élaboration de politiques en lien avec le droit d'auteur dans le pays? Y a-t-il un processus officiel (procédure, directives ou pratiques)? Comment ces politiques sont-elles communiquées aux parties prenantes et au public?
- vi. Quelles initiatives politiques existe-t-il pour appuyer le développement du secteur des industries de la création, telles que des incitations fiscales, des subventions, des prêts à intérêt réduit, des salons, festivals, expositions, etc.?

### Législation

- i. Recensez l'ensemble de la législation en lien avec le droit d'auteur et la protection des autres droits de propriété intellectuelle dans le contexte des industries de la création.
- ii. Recensez la législation en lien avec la création et l'utilisation de contenu créatif protégé sur le marché numérique.
- iii. Quels traités sur le droit d'auteur et les droits connexes relatifs aux industries de la création ont été ratifiés et mis en œuvre? Quelles questions relatives au droit d'auteur figurent à l'ordre du jour du pays dans le cadre des négociations internationales?
- iv. Analysez la législation existante et déterminez sa cohérence par rapport aux obligations actuelles dans le cadre du commerce et des traités.
- v. Analysez les lois ou réglementations sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Quelles sont les principales caractéristiques de ces réglementations régissant notamment les statuts, les droits administrés, la représentation légale, les activités et la supervision des sociétés de perception?

## Institutions

- i. Existe-t-il une ou plusieurs institutions nationales chargées de l'orientation stratégique de la politique relative aux industries de la création et de déterminer le contexte global de mise en œuvre et de révision de cette politique?
- ii. Quels organismes publics sont responsables de l'administration et de la législation relatives au droit d'auteur et aux droits connexes?
- iii. Y a-t-il d'autres instances nationales responsables du développement des industries de la création? Quel est leur mandat et comment est-il exécuté?
- iv. Quelles sont les principales parties prenantes de la chaîne de valeur des industries de la création qu'il convient de faire participer à l'élaboration des politiques? Existe-t-il des mécanismes permettant de recueillir leur contribution au processus d'élaboration des politiques? Comment peuvent-elles appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie?
- v. Existe-t-il un mécanisme de haut niveau ou un comité ministériel chargé de la définition des politiques relatives aux industries de la création, tel qu'un comité ou un conseil de la propriété intellectuelle?
- vi. Existe-t-il des organisations de gestion collective des droits? Sont-elles actives au niveau national ou régional? Quelles sont les entités chargées d'administrer chaque type de droit? Quelles sont leurs affiliations internationales?
- vii. Quel est le cadre juridique et réglementaire régissant leur gouvernance? De quoi ont-elles besoin pour prospérer? Quels sont les avantages et les inconvénients de chaque type dans le contexte national?
- viii. Quelles utilisations des œuvres sont protégées en tant que droits exclusifs et quelles utilisations sont soumises à une gestion collective obligatoire ou à des droits de rémunération?
- ix. Quelle est l'infrastructure informatique et quels sont les services automatisés des sociétés de perception?

## Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

- i. Existe-t-il des opportunités de création de valeur par le recours à la propriété intellectuelle dans le secteur informel des industries de la création? Existe-t-il une politique visant à mettre à profit le droit de la propriété intellectuelle pour appuyer le secteur informel dans les milieux de la création?
- ii. Quelle stratégie existe-t-il pour renforcer et faire croître les organisations existantes de gestion collective en vue d'en améliorer les opérations et la valeur pour les titulaires de droits dans les industries de la création? Existe-t-il des opportunités de créer des mécanismes favorisant la prospérité des industries de la création au travers du renforcement des entités de soutien existantes, d'une législation améliorée, de la fourniture de ressources et d'incitations, etc.?

## Défis, plans et réformes

- i. Quelles opportunités et menaces existe-t-il pour le développement du secteur des industries de la création? Sont-elles identifiées dans les orientations stratégiques des autorités publiques ou du secteur? Quels sont les principaux défis auxquels le secteur des industries de la création est confronté en matière de propriété intellectuelle, et comment peut-on s'y attaquer dans la stratégie?
- ii. Le cas échéant, à quels traités internationaux en lien avec le secteur des industries de la création est-il prévu d'adhérer (en particulier des traités relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes)? Quels défis doivent être surmontés pour que les industries de la création puissent bénéficier de l'adhésion à ces traités?

## 6 Patrimoine culturel, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles

Dans de nombreux pays, les peuples autochtones et les communautés locales ont des besoins et attentes uniques en ce qui a trait au système de la propriété intellectuelle. Ces besoins et attentes concernent généralement la protection du patrimoine culturel de manière générale, et des savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles en particulier. La protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles fait intervenir toutes les catégories de propriété intellectuelle et implique souvent d'autres problèmes juridiques, ainsi que des sensibilités d'ordre éthique, politique et culturel dont les ramifications s'étendent bien au-delà de la propriété intellectuelle. De fait, la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles soulève un ensemble unique de questions et problèmes.

Tandis que les travaux sur l'élaboration d'un accord international sur la protection de ces savoirs et de ces expressions culturelles se poursuivent au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, de nombreux pays ont choisi de réfléchir, dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie nationale de propriété intellectuelle, aux mesures de protection appropriées dans leur contexte<sup>6</sup>.

### Situation

- i. Quelles sont les principales formes de savoirs traditionnels et d'expressions culturelles traditionnelles dans le pays, et qui en sont les détenteurs?
- ii. Quels seraient les finalités ou les objectifs, du point de vue de la propriété intellectuelle, de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans votre pays (préservation, conservation, commercialisation)?
- iii. Existe-t-il des modalités pratiques éventuellement pertinentes au regard de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, telles que des bases de données et des registres?

- iv. Quels systèmes (p. ex. lois, pratiques et protocoles coutumiers) existe-t-il en matière de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et comment ces savoirs et expressions sont-ils fixés<sup>7</sup>, conservés, récupérés et utilisés?
- v. Existe-t-il des études sur des questions sexospécifiques ou d'autres problèmes de discrimination liés à l'utilisation et à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans le pays?

### Législation

- i. Existe-t-il des lois ou réglementations sans lien avec la propriété intellectuelle qui traitent de la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles?
- ii. Le pays est-il partie à des instruments internationaux ou régionaux qui ont une incidence sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles?
- iii. Existe-t-il des lois et protocoles coutumiers qui reconnaissent et mettent en œuvre des formes coutumières de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans votre pays?

### Institutions

- i. La responsabilité des politiques relatives à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles relève-t-elle d'organismes publics donnés?
- ii. Des organisations quasi gouvernementales ou non gouvernementales sont-elles chargées de fournir une assistance aux communautés autochtones ou locales en matière de recensement, de gestion et de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles?
- iii. Des instances publiques ou des organisations de soutien aux entreprises travaillent-elles avec les peuples autochtones et les communautés locales pour appuyer la commercialisation des produits liés aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles?

6. La conception de la collecte de données doit s'assurer que la stratégie nationale de propriété intellectuelle aborde non seulement le dossier d'analyse sur les savoirs traditionnels (innovation et commercialisation) mais également la question de la durabilité de l'accès aux ressources et savoirs clés associés à ces ressources. Les questions sont censées aider les équipes nationales de projet à examiner ces problématiques. Pour plus d'informations, voir le dossier d'information numéro 3 intitulé "Élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles", disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=3864](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=3864).

7. De plus amples renseignements sont disponibles sur la page Instrument d'aide à la fixation des savoirs traditionnels ([www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4235](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4235)).

- iv. Quel rôle les femmes, et en particulier les femmes autochtones, jouent-elles en tant que gardiennes des savoirs traditionnels et en tant que consommatrices et productrices de produits dérivés de l'utilisation des savoirs traditionnels et des ressources génétiques associées?
- v. Quel rôle les femmes jouent-elles dans le dialogue politique sur les savoirs traditionnels et l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation des savoirs traditionnels et des ressources associées à l'utilisation de ces savoirs?

#### **Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle**

- i. Les peuples autochtones ou les communautés locales ont-ils recours au système de la propriété intellectuelle pour protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles? Dans l'affirmative, comment l'utilisent-ils?
- ii. Quelles sont les lacunes du système de la propriété intellectuelle en matière de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles? Quelles options permettraient de combler ces lacunes au sein du système de la propriété intellectuelle ou en dehors de celui-ci?
- iii. Existe-t-il des opportunités de commercialisation pour certains savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles qui ont besoin du soutien des pouvoirs publics ou du système de la propriété intellectuelle pour se concrétiser?

#### **Défis, plans et réformes**

- i. Quelles politiques ou plans les pouvoirs publics ont-ils mis en place dans le but d'étudier les possibilités de protection et de commercialisation des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles?
- ii. Quel mécanisme y a-t-il lieu de mettre en place pour consulter les peuples autochtones et les communautés locales concernant la protection et la possible commercialisation des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles?

## 7 Environnement et biodiversité

Ces dernières décennies, les préoccupations nationales et internationales concernant la protection de l'environnement et de la biodiversité sont associées au cadre juridique et politique du système de la propriété intellectuelle. L'attention se focalise notamment sur le rôle de ce système dans le transfert de technologie, la protection des savoirs traditionnels liés aux ressources génétiques et la promotion de la mise au point de nouvelles technologies en vue de mieux protéger l'environnement et de préserver la biodiversité. L'équipe nationale de projet doit examiner les enjeux en matière d'environnement et de biodiversité qui sont liés au système de la propriété intellectuelle pour mieux comprendre le cadre politique stratégique qu'il convient de promouvoir dans la planification nationale en matière de propriété intellectuelle<sup>8</sup>.

### Situation

#### i. *Environnement*

- Existe-t-il une politique nationale en matière d'environnement? Quels sont les principaux domaines liés à la propriété intellectuelle qui y sont abordés?
- Existe-t-il une politique nationale en matière de commerce et d'environnement?
- Le pays a-t-il procédé à une évaluation des besoins technologiques en vue de déterminer ses priorités en matière de climat? Le pays a-t-il élaboré un plan d'action en matière de technologie? Voir unfccc.int/ttclear/tna.
- Quelles sont les technologies disponibles dans le pays pour faire face aux défis environnementaux et climatiques? Le pays a-t-il recours à des mécanismes internationaux pour le transfert des technologies écologiquement durables disponibles au titre de ce type de traités et conventions?
- Comment les entreprises exploitent-elles les innovations environnementales? Quel soutien le pays propose-t-il aux innovateurs et aux fournisseurs de technologies vertes pour les aider à exporter leurs technologies?
- Comment les pouvoirs publics soutiennent-ils l'utilisation des technologies vertes?

#### ii. *Biodiversité*

- Existe-t-il une politique nationale qui aborde la préservation et l'utilisation de la biodiversité? Quelles sont les priorités nationales en matière de gestion de la biodiversité, et le système de la propriété intellectuelle fournit-il un cadre permettant de réaliser les objectifs de ces politiques?

- Comment les entreprises exploitent-elles les ressources naturelles?
- A-t-il été procédé à une évaluation des besoins des parties prenantes concernées en termes de services pour la fixation, l'accès, l'échange et la commercialisation des ressources génétiques?
- Existe-t-il une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour l'innovation fondée sur les ressources génétiques?
- Les principales parties prenantes en matière de ressources génétiques et d'innovation dans ce domaine dans le pays ont-elles été recensées et consultées? A-t-on notamment procédé à une cartographie de leurs capacités en matière de propriété intellectuelle et de leurs besoins de renforcement de ces capacités?
- Existe-t-il une cartographie de l'utilisation des ressources génétiques et du potentiel d'activités commerciales de recherche-développement?

### Législation

#### i. *Environnement*

- À quels traités, conventions ou accords commerciaux pertinents le pays est-il partie? Existe-t-il un rapport de situation sur le respect des obligations du pays au titre de ces traités et conventions? Comment ces informations sont-elles utilisées aux fins des prises de décision, et comment sont-elles utilisées pour guider l'élaboration du programme commercial du pays?
- Quelles normes existe-t-il pour garantir l'accès à l'eau propre, l'air non pollué et la gestion des déchets?
- Existe-t-il une législation sur les aspects de la propriété intellectuelle présentant un intérêt pour les politiques environnementales?

#### ii. *Biodiversité*

- Existe-t-il une législation nationale ou une stratégie nationale et un plan d'action sur la biodiversité qui traitent de la gestion de la biodiversité, ainsi que de l'accès aux bénéfices de l'utilisation des ressources génétiques et du partage juste et équitable de ces bénéfices?

8. De plus amples renseignements ainsi que des études de cas sur l'utilisation durable de la biodiversité et la propriété intellectuelle sont disponibles à l'adresse suivante: [www.wipo.int/ipadvantage/fr/search.jsp?obj\\_protection\\_id=606&type\\_id=&ip\\_right\\_id=&industry\\_id=&focus\\_id=&territory\\_id=](http://www.wipo.int/ipadvantage/fr/search.jsp?obj_protection_id=606&type_id=&ip_right_id=&industry_id=&focus_id=&territory_id=)

- À quels traités, conventions et accords commerciaux régionaux et internationaux présentant un intérêt pour les ressources génétiques le pays est-il partie? Ces traités, conventions et accords sont-ils renforcés par la législation nationale ou dans les pratiques contractuelles de transfert de ressources génétiques par les collections et institutions de ressources génétiques sous la gestion et le contrôle directs du pays?
- Existe-t-il une législation nationale prévoyant des exigences de divulgation concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels?

## Institutions

### i. Environnement

- Quelles institutions nationales s'occupent des questions d'environnement et des questions connexes? Quelles sont leurs fonctions?
- Y a-t-il des organisations de la société civile actives dans le domaine de l'environnement dans le pays? Comment sont-elles régies? Se consacrent-elles à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité?

### ii. Biodiversité

- Comment l'accès aux ressources génétiques est-il régi à l'échelle nationale? Quels types de biens et services sont produits? Quel est le niveau d'activité entrepreneuriale (entreprises de grande taille, de petite et moyenne taille ou microentreprises)?
- Quel est le degré d'activité entrepreneuriale au sein des communautés en lien direct avec la préservation et l'utilisation durable des ressources génétiques? Quel est le degré d'activité entrepreneuriale axée sur les ressources génétiques dans le secteur de la recherche publique et dans le secteur privé du pays?
- Quelles mesures de renforcement des capacités sont disponibles aux parties prenantes en vue d'une utilisation efficace des outils de propriété intellectuelle pour protéger et promouvoir leurs innovations fondées sur les ressources génétiques?
- Les pouvoirs publics reconnaissent-ils la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la préservation et à la conservation des ressources génétiques, et existe-t-il des incitations pour ces communautés?
- Les pouvoirs publics proposent-ils des mesures d'encouragement de la science et la recherche au niveau local, et existe-t-il des systèmes d'incitation pour ces communautés?

## Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

- Les entrepreneurs qui utilisent des ressources génétiques autochtones comme matière première dans leurs produits ou pour leurs activités axées sur l'écosystème (par exemple dans le domaine de l'écotourisme) utilisent-ils activement les outils de propriété intellectuelle? Comment leurs produits et services sont-ils commercialisés et promus, par exemple aux niveaux individuel, communautaire et national, ainsi qu'au niveau des marchés extérieurs? La mise au point de ces produits et services s'appuie-t-elle sur les savoirs et savoir-faire traditionnels? Quels mécanismes existe-t-il pour promouvoir le recensement et la diffusion de technologies propres (p. ex., programmes de classement de brevets pour faciliter les recherches ou des procédures accélérées d'examen des demandes de brevet portant sur ces technologies)?

## Défis, plans et réformes

- Recensez les principaux problèmes et défis liés à la gestion environnementale nationale et à la gestion de la biodiversité, et élaborez des stratégies pour remédier à ces problèmes et défis. Quelles sont les contributions définies à l'échelle nationale pour limiter le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris? Voir [unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs](http://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs).
- Quelles sont les priorités de développement d'un système équilibré de propriété intellectuelle en ce qui concerne une gestion durable de l'environnement et de la biodiversité au cours des cinq à 10 prochaines années? Quels partenaires stratégiques participeront à la réalisation de ces priorités?
- Recensez les principaux objectifs stratégiques concernant l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle en ce qu'elle a trait aux problèmes environnementaux, au commerce et à l'environnement et à la gestion de la biodiversité. Déterminez quelles instances et parties prenantes nationales doivent être consultées et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les composantes pertinentes de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.
- Quels marchés de technologies vertes le pays administre-t-il ou utilise-t-il? Voir [www.wipo.int/green](http://www.wipo.int/green).

## 8 Santé

L'impact des droits de propriété intellectuelle sur l'accès aux technologies médicales dépend de la manière dont elles sont réglementées et gérées. Il revient aux pays de concevoir des systèmes nationaux de propriété intellectuelle dans le cadre des accords internationaux. Les questions suivantes examinent les aspects pertinents au regard du secteur de la santé<sup>9</sup>.

### Situation

i. *Situation générale dans le secteur de la santé*

- Quelle est la situation générale dans le secteur de la santé? Existe-t-il des données provenant d'une institution nationale? L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) publie, pour chaque pays, des données, des statistiques et des résumés descriptifs et analytiques des indicateurs sanitaires pour chaque pays dans son Observatoire mondial de la santé. Voir [www.who.int/gho/countries/en/](http://www.who.int/gho/countries/en/).
- Peut-on parler de couverture sanitaire universelle dans le pays? Par "couverture sanitaire universelle", on entend la disponibilité de la gamme complète des services de santé essentiels de qualité, qu'il s'agisse de la promotion de la santé, de la prévention, des traitements, de la réadaptation ou des soins palliatifs. Il s'agit également de protéger la population des conséquences financières du paiement des services de santé à leur charge. Voir [www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-\(uhc\).](http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/universal-health-coverage-(uhc).)

ii. *Accessibilité financière des médicaments*

- Le secteur public de la santé garantit-il l'accès gratuit aux services médicaux ou aux médicaments? Les patients doivent-ils payer une partie des coûts? Existe-t-il un système d'assurance maladie dans votre pays?
- Recensez les éventuels problèmes du pays concernant l'accès aux services de santé essentiels et aux technologies médicales sûres, de qualité,

efficaces et à un coût abordable (y compris les médicaments, les diagnostics, les vaccins et les dispositifs médicaux). Constatez-vous que la gestion des droits de propriété intellectuelle a un impact sur l'accès aux technologies médicales?

iii. *Développement de l'industrie pharmaceutique*

- Le pays a-t-il une industrie pharmaceutique (laboratoires de principes, fabricants de génériques, sociétés biopharmaceutiques, producteurs de vaccins)?
- Existe-t-il des plans nationaux de développement de l'industrie pharmaceutique? Les pouvoirs publics collaborent-ils avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en vue d'établir une industrie pharmaceutique (voir [www.unido.org/our-focus-advancing-economic-competitiveness-investing-technology-and-innovation-competitiveness-business-environment-and-upgrading/pharmaceutical-production-developing-countries](http://www.unido.org/our-focus-advancing-economic-competitiveness-investing-technology-and-innovation-competitiveness-business-environment-and-upgrading/pharmaceutical-production-developing-countries))?
- Y a-t-il une industrie des dispositifs médicaux dans le pays?
- Le pays s'appuie-t-il sur des technologies médicales importées? Quel est le pourcentage pour chaque domaine de technologie médicale?
- Quelle est la situation en matière de recherche – développement dans le domaine de la santé? Le secteur public (universités, institutions scientifiques, etc.) est-il actif dans la recherche-développement dans le domaine de la santé? Le secteur privé est-il actif dans la recherche-développement dans le domaine de la santé?

iv. *Médecine traditionnelle*

- La médecine traditionnelle et ses pratiques ont-elles un rôle à jouer?
- Le pays prévoit-il de développer et promouvoir le secteur de la médecine traditionnelle? Quel rôle entrevoit-on pour la protection de la propriété intellectuelle dans la commercialisation dans ce domaine?

9. Pour un examen approfondi de ces questions, vous pouvez consulter la page Web de l'OMPI consacrée à la Coopération trilatérale OMS – OMPI – OMC sur la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce: [www.wipo.int/policy/fr/global\\_health/trilateral\\_cooperation.html](http://www.wipo.int/policy/fr/global_health/trilateral_cooperation.html). De plus amples informations sur les politiques et pratiques dans le secteur de la santé sont disponibles dans les documents suivants: "Urgent Innovation – Policies and Practices for Effective Response to Public Health Crises", disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4459](http://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4459); SCP/21/8: "Study on the Role of Patent Systems in Promoting Innovative Medicines, and in Fostering the Technology Transfer Necessary to Make Generic and Patented Medicines Available in Developing Countries and Least Developed Countries", disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/meetings/en/doc\\_details.jsp?doc\\_id=288136](http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=288136); SCP/26/5: "Difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l'accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays", disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=374136](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=374136); SCP/27/6: "Difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l'accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays: supplément au document SCP/26/5", disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=391097](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=391097); SCP/31/5: "Analyse des travaux de recherche existants dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires", disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=461021](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=461021).

## Législation

### i. Législation sur la propriété intellectuelle

- Des brevets sont-ils délivrés pour les produits et procédés pharmaceutiques dans le cadre de la législation actuelle en matière de brevets? Y a-t-il des changements prévus à cet égard?
- Le pays est-il partie à des accords bilatéraux ou multilatéraux comportant des engagements envers certaines normes relatives à la propriété intellectuelle et aux technologies médicales? Il peut notamment s'agir des normes suivantes: protection par brevet des inventions pharmaceutiques ou biotechnologiques, définition de critères de brevetabilité, exclusions de brevetabilité ou exceptions limitées à la brevetabilité, extension de la durée de protection par brevet, protection juridique des informations non divulguées (article 39.3 de l'Accord sur les ADPIC), liens entre la protection par brevet et l'approbation réglementaire des technologies sanitaires, exclusivités réglementaires relatives à l'approbation des technologies sanitaires
- Dans le cadre de la mise en œuvre des normes internationales en matière de propriété intellectuelle, telles que celles qui découlent de l'Accord sur les ADPIC, les pays ont une certaine latitude (voir, p. ex., les documents de l'OMPI CDIP/5/4 Rev., CDIP/7/3, CDIP/7/3 Add. quant aux options de mise en œuvre respectant à la fois les exigences de l'instrument international concerné et les objectifs de la politique nationale. Le droit des brevets contient-il des dispositions sur les aspects suivants?
  - a. exception relative à la recherche (recherche commerciale ou non commerciale portant sur l'invention protégée), outils de recherche (recherche au moyen de l'invention protégée);
  - b. exception relative à l'examen réglementaire;
  - c. exclusion de la brevetabilité pour protéger l'ordre public, la moralité ou la santé;
  - d. exclusion de la brevetabilité des méthodes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicales pour le traitement des personnes ou des animaux;
  - e. brevetabilité des revendications portant sur des indications médicales (une substance connue est revendiquée pour un nouveau traitement);
  - f. licences obligatoires (y compris les licences obligatoires d'exportation (voir l'article 31bis de l'Accord sur les ADPIC) et utilisation publique;
  - g. épuisement des droits de propriété intellectuelle.

- ii. Y a-t-il des règles concernant l'accès aux ressources génétiques associées aux savoirs traditionnels (en particulier la médecine traditionnelle)? La réglementation de l'accès aux ressources génétiques

est-elle abordée dans la législation sur la propriété intellectuelle?

- iii. Existe-t-il des lois régissant la production, la commercialisation ou la vente des médicaments traditionnels?

Le droit des marques de votre pays contient-il des dispositions présentant un intérêt pour le secteur de la santé, par exemple concernant les marques non conventionnelles ou les dénominations communes internationales? Existe-t-il des lignes directrices concernant l'application de ces dispositions aux produits et services médicaux? La loi sur la réglementation des produits médicaux contient-elle des dispositions sur l'étiquetage des médicaments en ce qui concerne les marques et les dénominations communes internationales?

## Institutions

- i. Recensez les principales institutions publiques et privées actives dans le secteur de la santé. Quels sont les rôles et responsabilités de chacune de ces institutions?

- ii. Existe-t-il une autorité de réglementation responsable de l'approbation des technologies médicales? L'autorité de réglementation coopère-t-elle avec les autorités d'autres pays? Dans l'affirmative, dans quelle mesure coopèrent-elles en matière d'approbation des technologies médicales? Votre pays s'appuie-t-il sur le programme de présélection des médicaments de l'OMS?

## Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

- i. Recensez les occasions qu'a le système de la propriété intellectuelle de soutenir activement le secteur de la santé. Il peut par exemple s'agir des opportunités suivantes:

- s'assurer que les politiques concernées en matière de propriété intellectuelle sont conçues pour faciliter la collaboration avec les établissements de santé, les instituts de recherche-développement et les sociétés pharmaceutiques ainsi que le transfert de connaissances et de technologies;
- collaborer avec le secteur de la médecine traditionnelle en vue d'identifier des mesures de protection appropriées pour promouvoir le développement commercial dans le secteur tout en protégeant les intérêts des gardiens des savoirs traditionnels et des ressources génétiques; et
- veiller à ce que les politiques pertinentes en matière de propriété intellectuelle soient conçues pour appuyer la recherche-développement dans le secteur de la santé.

- ii. Quelles mesures s'avèrent nécessaires au niveau de la stratégie nationale de propriété intellectuelle pour faciliter une meilleure utilisation du système de la propriété intellectuelle au profit du développement du secteur de la santé? Quelques exemples:
- promouvoir la compréhension du système de la propriété intellectuelle au sein du secteur privé et des organismes gouvernementaux actifs dans le secteur de la santé;
  - options visant à faciliter le plein usage des éléments de flexibilité du système des brevets pour améliorer l'accès aux technologies médicales (voir [www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities/database.html](http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/flexibilities/database.html));
  - renforcer le respect et l'application des droits de propriété intellectuelle.
- iii. Y a-t-il des questions à coordonner entre l'office de la propriété intellectuelle et l'administration de la santé?

## Défis, plans et réformes

- i. Existe-t-il une politique ou un plan stratégique national de développement du secteur de la santé? Dans l'affirmative, quelles sont les principales orientations prévues pour le secteur de la santé?
- ii. Votre pays a-t-il, ou prévoit-il d'élaborer, une stratégie en matière de cybersanté/santé mobile?
- iii. Quels sont les principaux défis auxquels le secteur de la santé est confronté concernant ces orientations clés?
- iv. Quelles sont les priorités de renforcement de la réglementation et de la fourniture de technologies sanitaires?
- v. Quelles sont les priorités en termes d'amélioration de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé au cours des cinq à 10 prochaines années?

## 9 Secteur manufacturier et industriel

Le secteur manufacturier et industriel est généralement une composante importante de l'économie des pays. L'équipe nationale de projet doit examiner le rôle réel et potentiel du système de la propriété intellectuelle dans ce secteur lors de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle<sup>10</sup>.

L'équipe nationale de projet doit obtenir des informations sur l'éventail d'activités du secteur, cerner les orientations stratégiques du pays pour ce secteur, et recenser les usages actuellement faits du système de la propriété intellectuelle ainsi que les possibilités d'amélioration de ce système et de son utilisation. Les exemples de questions ci-après s'y attachent.

### Situation

- i. Analysez l'importance du secteur manufacturier et industriel pour l'économie et le développement du pays. Les pouvoirs publics ont-ils élaboré des plans stratégiques pour ce secteur? Quelles sont les principales orientations de ces plans stratégiques?
- ii. Une analyse ou recherche sur le secteur manufacturier et industriel a-t-elle été réalisée par des instances universitaires ou des organes internationaux, régionaux ou nationaux, tels que l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) ou des banques régionales de développement? Quelles sont les conclusions de l'indice mondial de l'innovation concernant ce secteur pour les cinq dernières années?
- iii. Quelle est la contribution du secteur au PIB du pays?
  - Quels sont les principaux contributeurs aux activités du secteur – produits alimentaires et boissons, habillement, textiles, produits artisanaux, meubles, etc.?
  - Quelle est la taille moyenne des entreprises du secteur (PME, microentreprises, etc.)?
  - Quel est le taux de participation au marché du travail du secteur?
  - Existe-t-il des données ou analyses sur la contribution de l'économie informelle à ce secteur?
- iv. Quel est le cadre politique et quels programmes les pouvoirs publics prévoient-ils pour appuyer ce secteur?

10. De plus amples informations sont disponibles dans les publications suivantes de l'OMPI: *Créer une marque: Initiation aux marques pour les petites et moyennes entreprises*, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo\\_pub\\_900\\_1.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_900_1.pdf); *Inventing the Future: An Introduction to Patents for Small and Medium-sized Enterprises*, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo\\_pub\\_917\\_1.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_917_1.pdf); *Making Intellectual Property Work for Business – A Handbook for Chambers of Commerce and Business Associations Setting up Intellectual Property Services*, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/intproperty/956/wipo\\_pub\\_956.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/intproperty/956/wipo_pub_956.pdf); Projet sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=190547](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=190547); *Étude théorique sur l'innovation, la propriété intellectuelle et l'économie informelle*, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=232525](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=232525).

- Existe-t-il des politiques ou programmes spécifiques en lien avec l'utilisation du système de la propriété intellectuelle pour ce secteur?
- Existe-t-il une politique visant à mettre les droits de propriété intellectuelle au service du secteur informel?

### Législation

- i. Recensez l'éventail de législation régissant les activités dans le secteur manufacturier et industriel. Existe-t-il des dispositions spécifiques relatives à la recherche-développement en général, et à l'utilisation du système de la propriété intellectuelle en particulier, dans la législation sur le secteur manufacturier et industriel (exigences pour l'obtention de droits de propriété intellectuelle aux fins de subventions de R-D, lois sur l'étiquetage des produits concernant l'origine, etc.)?
- ii. La législation sur la propriété intellectuelle contient-elle des dispositions particulières relatives à ce secteur?

### Institutions

- i. Recensez les institutions et associations publiques et privées actives dans ce secteur, telles que le Ministère du commerce et de l'industrie, les chambres de commerce, un organisme d'aide aux PME, etc. Quels sont leurs rôles et leurs contributions au secteur? Existe-t-il une coopération entre le secteur privé et le secteur public, et entre le secteur privé et les instituts de recherche-développement, par exemple en matière de recherche conjointe de solutions à des problèmes techniques, de programmes et activités de formation et de sensibilisation à la propriété intellectuelle, ou encore d'activités de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle? Dans l'affirmative, quelle est la portée de cette coopération, et quels sont les défis?

### Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

- i. Quelles sont les occasions qu'a le système de la propriété intellectuelle de soutenir activement ce secteur? Quelques exemples de contribution positive du système de la propriété intellectuelle à ce secteur:
  - accès aux technologies modernes pour améliorer la qualité des produits et l'efficacité de production de ces produits;

- promotion de l'innovation dans les entreprises et l'industrie;
  - promotion du transfert de technologie;
  - amélioration de la compétitivité des industries locales;
  - promotion de la valeur ajoutée au travers de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle; et
  - soutien à la mise au point de technologies.
- ii. Quel est le niveau actuel d'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les entreprises du secteur? Analysez les statistiques de dépôt de demandes des différents domaines de propriété intellectuelle au cours des cinq dernières années. Quel est le ratio de demandes et titres délivrés pour les ressortissants par rapport aux non-ressortissants dans ce secteur? Comparez les informations relatives à l'utilisation aux données d'autres pays.
- iii. À quels obstacles dans le système de la propriété intellectuelle convient-il de s'attaquer dans la stratégie nationale de propriété intellectuelle pour faciliter une meilleure utilisation du système au profit du développement de ce secteur? Quelques exemples:
- manque de connaissance du système de la propriété intellectuelle au sein du secteur privé et des organismes publics;
  - les industries ne savent pas comment accéder aux bases de données en matière de propriété intellectuelle;
  - l'information relative à la propriété intellectuelle n'est pas intégrée dans les programmes et services offerts par les pouvoirs publics et les autres partenaires de l'écosystème de l'innovation;
  - absence de subventions et d'assistance publiques visant à encourager une meilleure utilisation du système de la propriété intellectuelle;
  - procédures lourdes et longues pour obtenir la protection de la propriété intellectuelle;
  - ressources (financières et humaines) limitées et manque d'examineurs qualifiés (marques, dessins et modèles industriels et brevets) au sein des organismes de propriété intellectuelle;
  - coût élevé de protection de la propriété intellectuelle, en particulier pour les microentreprises et les PME;
  - absence de subventions et d'assistance publiques pour assumer le coût de la protection sur le marché local et à l'étranger;
  - pénurie de spécialistes de la propriété intellectuelle à même d'aider les entreprises et les titulaires de droits de propriété intellectuelle à protéger leurs actifs; et
  - pénurie de conseils en brevets ayant l'expérience nécessaire pour offrir des conseils commerciaux de qualité en matière de propriété intellectuelle.

## Défis, plans et réformes

- i. Existe-t-il une politique ou un plan stratégique national de développement du secteur manufacturier et industriel? Quelles en sont les principales orientations? Une copie de la politique ou du plan stratégique national est-elle accessible au public?
- ii. Quelles initiatives politiques d'appui au développement du secteur manufacturier et industriel existe-t-il? Existe-t-il des incitations fiscales, des subventions publiques, des prêts à intérêt réduit et autres mesures de ce type facilement accessibles?
- iii. Quels sont les principaux défis auxquels ce secteur est confronté?
- iv. Quelles sont les priorités en termes d'amélioration de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur manufacturier et industriel au cours des cinq à 10 prochaines années?

## 10 Science, technologie et innovation

La relation entre la science, la technologie et l'innovation d'une part et la compétitivité économique de l'autre est bien connue. Dans ces trois domaines, le rôle du système de la propriété intellectuelle est crucial pour générer de la valeur économique. Il convient d'examiner la qualité du soutien du pays au secteur de la science, de la technologie et de l'innovation afin de déterminer le potentiel d'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle favorables à ce secteur important. Certains pays ont élaboré des modèles de politique de propriété intellectuelle que les universités et organismes de recherche peuvent adapter, en fonction de leur mission, aux fins de leur programme et de leur culture de recherche<sup>11</sup>.

### Situation

- i. *Politique en matière de science, de technologie et d'innovation*
- Quel est le plan de développement national du pays en matière de science, de technologie et d'innovation? Comment est-il documenté?
  - Recensez les secteurs nationaux prioritaires et fournissez des données et statistiques économiques sur les performances de ces secteurs et leur contribution au PIB. Comment ces données sont-elles collectées, analysées et rendues publiques?
  - Une enquête sur l'innovation a-t-elle été réalisée dans les secteurs public, privé, universitaire et de la recherche-développement? Dans l'affirmative, comment les résultats de cette enquête éclairent-ils la politique nationale?
  - Sur quel type d'entreprises les pouvoirs publics se concentrent-ils (grandes entreprises, PME, microentreprises)? Une analyse économique du secteur informel du pays a-t-elle été réalisée?
  - Quelle est la politique publique concernant la promotion de l'innovation et de la création de propriété intellectuelle nationale? Est-elle axée sur des secteurs donnés (p. ex. le secteur manufacturier, l'agriculture, l'énergie, le tourisme, l'économie verte, les technologies médicales, les technologies de l'information et de la communication, etc.)?
  - Comment le programme national de recherche est-il défini, et comment est-il formulé et communiqué aux parties prenantes concernées?

- Quels sont les domaines prioritaires pour le pays en matière de recherche-développement? Quels secteurs sont actifs dans le domaine de la recherche-développement? Existe-t-il des mécanismes permettant de déterminer les dépenses nationales en matière de recherche-développement, y compris dans le secteur informel et des microentreprises? Existe-t-il un budget national de recherche-développement?

ii. *Services d'information technologique et de propriété intellectuelle*

- Quels services relatifs à la création et à l'utilisation d'informations technologiques sont proposés? Quelles sont les entités qui fournissent ces services?
- Existe-t-il des centres nationaux d'information ou d'autres institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui fournissent aux entreprises des informations sur la création, l'utilisation, la commercialisation et l'application de droits de propriété intellectuelle? Ces services sont-ils efficaces?
- Existe-t-il des bases de données technologiques disponibles et accessibles? Dans l'affirmative, les entreprises les utilisent-elles? Dans la négative, pourquoi n'existent-elles pas?
- Les dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle sont-ils numérisés et disponibles en ligne? Comment le public accède-t-il à ces bases de données?
- Dans quelle mesure les entreprises, les universités, les instituts de recherche et les organismes du secteur public utilisent-ils les systèmes d'information en matière de technologie et de brevets aux fins de la recherche-développement?
- Dans quelle mesure les PME et autres entreprises utilisent-elles les systèmes d'information en matière de technologie et de brevets aux fins de l'innovation et de l'acquisition, du développement et du transfert de technologie? Quels organismes offrent une assistance technique aux entreprises, en particulier les petites entreprises et microentreprises, pour les aider à utiliser ces systèmes d'information pour créer de nouveaux produits et services?
- Les pouvoirs publics ont-ils une politique conçue pour encourager les PME et autres entreprises à utiliser les brevets qui relèvent du domaine public?

11. De plus amples renseignements sur les politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle sont disponibles dans les documents d'orientation suivants de l'OMPI: *Model IP Policy for Universities and Research Institutions, Version One*, disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo\\_pub\\_transition\\_2.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_transition_2.pdf); Modèle de politique de propriété intellectuelle de l'OMPI à l'intention des établissements universitaires et des instituts de recherche, Lignes directrices pour l'adaptation du modèle de politique de propriété intellectuelle à l'intention des établissements universitaires et des instituts de recherche, et Aide-mémoire à l'intention des rédacteurs de politiques de propriété intellectuelle: Instrument visant à faciliter le processus d'élaboration des politiques, disponibles à l'adresse suivante : [www.wipo.int/about-ip/fr/universities\\_research/ip\\_policies/index.html](http://www.wipo.int/about-ip/fr/universities_research/ip_policies/index.html). L'OMPI tient également à jour une base de données sur les politiques en matière de propriété intellectuelle d'universités et d'instituts de recherche, disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/about-ip/fr/universities\\_research/ip\\_policies/details.jsp?id=5913](http://www.wipo.int/about-ip/fr/universities_research/ip_policies/details.jsp?id=5913); Projet relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels en Afrique, disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=401581](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=401581); Projet relatif à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information et de la communication (TIC), à la fracture numérique et à l'accès au savoir, disponible à l'adresse suivante : [www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=131424](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=131424).

## Législation

- i. Existe-t-il une législation nationale qui traite des questions de science, technologie et innovation? Cette législation prévoit-elle des organismes nationaux chargés de superviser le développement de la science, de la technologie et de l'innovation?
- ii. Existe-t-il des dispositions spéciales de la législation en matière de propriété intellectuelle qui portent sur le transfert de technologie?
- iii. Existe-t-il une législation portant sur la création d'un fonds national de recherche-développement? Comment ce fonds est-il ou sera-t-il financé?
- iv. Existe-t-il une législation portant sur la mise en place d'institutions publiques de recherche-développement et sur la façon dont la propriété intellectuelle découlant des activités de R-D de ces institutions doit être commercialisée?
- v. Quelle législation existe-t-il concernant le soutien aux entreprises en matière de recherche-développement et d'innovation? Cette législation prévoit-elle des mesures d'incitation ou des avantages fiscaux pour les entreprises innovantes?

## Institutions

- i. Quels organismes publics sont responsables de la politique en matière de science, de technologie et d'innovation? Si plusieurs organismes sont responsables de cette politique, existe-t-il des modalités formelles ou informelles de coordination?
- ii. Existe-t-il un bureau national de transfert de technologie ou des bureaux distincts de transfert de technologie pour le secteur public, les universités et instituts de recherche ou les entreprises? Les différents organismes se partagent-ils ces bureaux? Comment fonctionne ce mécanisme de partage, et est-il efficace? D'où proviennent les ressources et le personnel de ces bureaux, et comment fonctionnent-ils? En l'absence de bureaux de transfert de technologie, comment la commercialisation à partir de ces entités est-elle facilitée?
- iii. Quels sont, à l'heure actuelle, les liens entre les instituts de recherche et l'industrie? Existe-t-il de bonnes pratiques ou une politique de soutien des pouvoirs publics?

## Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

Déterminez comment les systèmes existants pourraient être améliorés pour faciliter une utilisation accrue du système de la propriété intellectuelle par les utilisateurs. Étudiez par exemple certains des aspects suivants.

- i. *Octroi de licences sur les actifs de propriété intellectuelle*
  - Comment l'octroi de licences sur les actifs technologiques ou de propriété intellectuelle est-il facilité à l'échelle nationale?
  - Existe-t-il un corps de professionnels offrant des services de licences aux entreprises?
  - Existe-t-il des organismes, au sein du secteur public, du secteur privé ou des universités ou instituts de recherche qui fournissent une assistance technique aux entreprises concernant l'octroi de licences sur les actifs technologiques et autres actifs commerciaux incorporels?
  - Existe-t-il des études de cas portant sur l'octroi de licences sur les actifs de propriété intellectuelle susceptibles d'éclairer l'élaboration de lignes directrices et de meilleures pratiques à l'intention des entreprises?
- ii. *Incubation d'entreprises (technologiques)*
  - Existe-t-il des systèmes d'incubation d'entreprises utilisés à l'échelle nationale? Quels organismes fournissent ces services et quelle clientèle ciblent-ils?
  - Existe-t-il une politique nationale en matière d'assistance technique/d'incitations en vue de l'incubation de start-up innovantes?
  - Comment ces systèmes de pépinières sont-ils financés et existe-t-il des exemples de réussite de tels programmes?
- iii. *Parcs scientifiques et technologiques*
  - Y a-t-il des parcs scientifiques et technologiques dans le pays?
  - Ces parcs sont-ils administrés par des entités du secteur public ou du secteur privé?
  - Existe-t-il une politique nationale en faveur de la création de tels parcs scientifiques et technologiques? Des universités et organisations de recherche participent-elles à leur mise en place?
  - Comment ces parcs sont-ils financés, et quel est leur taux de réussite?

**Défis, plans et réformes**

- i. Recensez les principaux problèmes et défis auxquels le secteur public, les entreprises, les universités et instituts de recherche sont confrontés en termes de créativité et d'innovation.
- ii. Quelles sont les priorités nationales de développement du système de la propriété intellectuelle en matière de créativité, d'innovation, de transfert de technologie et de commercialisation des actifs de propriété intellectuelle? Quelles sont les projections pour les cinq à 10 prochaines années? Quels partenaires stratégiques participeront à la réalisation de ces priorités?
- iii. Recensez les principaux objectifs stratégiques concernant l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle en ce qui a trait à l'innovation et à la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle. Déterminez quelles instances doivent être consultées et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces stratégies.

## 11 Tourisme

Dans de nombreux pays en développement et pays les moins avancés, le tourisme est un secteur économique particulièrement important. Dans nombre de ces pays, il a en outre un impact social et culturel significatif. C'est pourquoi, le développement d'un tourisme responsable aux fins de la croissance économique et de la gestion de l'impact social et culturel est généralement détaillé dans les stratégies nationales de tourisme. Le rôle potentiel de la propriété intellectuelle dans ces stratégies n'est pas toujours abordé. Afin d'élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle portant sur le tourisme, il est nécessaire de mener des activités appropriées d'établissement et d'analyse des faits<sup>12</sup>.

### Situation

- i. Comment le tourisme contribue-t-il au développement économique, social et culturel global du pays?
- ii. Existe-t-il une politique ou stratégie nationale en matière de tourisme, et comment des liens avec les autres secteurs sont-ils établis au sein de cette politique ou stratégie?
- iii. Quels sont les différents types de tourisme du pays (p. ex. écotourisme, agrotourisme, tourisme du patrimoine culturel, tourisme médical, culinaire, sportif, religieux, conférencier)? Comment ces activités sont-elles présentées, commercialisées et promues?
- iv. Existe-t-il une marque nationale de tourisme? Dans quelle mesure les parties prenantes sont-elles conscientes du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement et la promotion de la ou des marques nationales de tourisme?
- v. Les produits du tourisme national sont-ils présentés et promus sous une marque commune? Quel type de propriété intellectuelle sert à protéger cette marque, et qui détient les droits d'octroyer des licences d'utilisation des droits de propriété intellectuelle associés?
- vi. Des efforts sont-ils mis en œuvre au niveau national pour développer les produits du terroir? Quel système existe-t-il pour développer, protéger, commercialiser et promouvoir ces produits ou services uniques?
- vii. Les expressions de culture locale font-elles partie des produits et services offerts aux visiteurs? Ces utilisations commerciales sont-elles correctement autorisées et commercialisées?

- viii. Existe-t-il des produits du terroir protégés au titre de mécanismes régionaux ou d'un système international? De quel soutien les entreprises ou communautés qui fabriquent ces produits bénéficient-elles pour protéger leurs produits?
- ix. Comment les entreprises du secteur du tourisme utilisent-elles le système de la propriété intellectuelle, en particulier les systèmes des marques et du droit d'auteur? Quel pourcentage des utilisateurs du système de la propriété intellectuelle est directement lié au secteur du tourisme?
- x. Quelles sont les principales caractéristiques et contributions du secteur informel?

### Législation

- i. Passez en revue le tourisme national et la législation associée. Quelles dispositions la législation contient-elle concernant l'appui au secteur, en particulier aux PME et aux microentreprises? Quel soutien, le cas échéant, est offert au secteur informel?
- ii. La législation sur la propriété intellectuelle permet-elle à des groupes de producteurs et à des particuliers de protéger des produits du terroir? Dans l'affirmative, ces groupes ont-ils recours au système de la propriété intellectuelle à cet effet? Dans la négative, comment pourraient-ils le mettre à profit?
- iii. Y a-t-il des groupes de défense au sein des secteurs non gouvernemental et des entreprises qui plaident en faveur d'une réforme de la législation pour faciliter les affaires et améliorer la compétitivité du secteur? Combien? Quelle est leur composition hommes-femmes? Sont-ils efficaces?
- iv. Quelle autre législation nationale est pertinente au regard de la promotion de la compétitivité dans le secteur du tourisme?
- v. Existe-t-il une législation portant sur la présentation uniforme du pays dans tous les secteurs?
- vi. La législation sur la propriété intellectuelle et les sociétés de perception sont-elles suffisamment développées pour bénéficier aux artistes et producteurs locaux?

12. De plus amples renseignements sur ce secteur sont disponibles dans les documents suivants: *Intellectual Property in Tourism and Culture in Sri Lanka*, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/pdf/study\\_ip\\_in\\_tourism\\_and\\_culture\\_sri\\_lanka.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/pdf/study_ip_in_tourism_and_culture_sri_lanka.pdf); *Study on Intellectual Property in Sustainable Tourism Development in Namibia*, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/pdf/study\\_tourism\\_namibia\\_i.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/pdf/study_tourism_namibia_i.pdf); Résumé de l'étude sur la propriété intellectuelle, le tourisme et la culture: contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte, disponible à l'adresse suivante: [www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip\\_22/cdip\\_22\\_inf\\_4.pdf](http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_22/cdip_22_inf_4.pdf).

## Institutions

- i. Y a-t-il un organisme gouvernemental responsable de la politique touristique et de la promotion du tourisme? Comment les entreprises du secteur non gouvernemental participent-elles au processus d'élaboration des politiques?
- ii. Quelles autres entités sont responsables du développement du secteur du tourisme? Quels types de projets ont-elles mis en œuvre pour promouvoir les entreprises actives dans ce secteur et renforcer leur compétitivité sur les marchés national, régional et international? Le rôle de la propriété intellectuelle a-t-il été déterminé dans ces projets?
- iii. Existe-t-il un programme de formation des fonctionnaires publics et des parties prenantes à l'utilisation du système de la propriété intellectuelle?

## Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

- i. Recensez les cas d'utilisation réussie du système de la propriété intellectuelle dans le secteur du tourisme. Y a-t-il d'autres domaines du secteur du tourisme dans lesquels le système de la propriété intellectuelle pourrait également être mis à profit?
- ii. Y a-t-il des possibilités d'amélioration de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par le secteur du tourisme grâce à une meilleure collaboration entre les organismes de propriété intellectuelle et le secteur?
- iii. Y a-t-il des possibilités d'améliorer la valeur du segment informel du secteur du tourisme grâce à l'utilisation du système de la propriété intellectuelle?
- iv. Y a-t-il des possibilités d'utilisation du système de la propriété intellectuelle en vue de mieux soutenir les activités et les interprétations et exécutions culturelles dans le secteur du tourisme?

## Défis, plans et réformes

- i. Déterminez l'intervention potentielle du système de la propriété intellectuelle au regard des principaux problèmes et défis du secteur du tourisme. Quelles stratégies permettraient éventuellement de relever ces défis?
- ii. Quelles sont les priorités de développement du système de propriété intellectuelle en ce qui concerne le tourisme au cours des cinq à 10 prochaines années? Quels partenaires stratégiques participeront à la réalisation de ces priorités?
- iii. Recensez les principaux objectifs stratégiques concernant l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle en ce qui a trait au tourisme. Déterminez quelles instances doivent être consultées et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les composantes pertinentes de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

## 12 Commerce

Le secteur du commerce international est étroitement lié au système de la propriété intellectuelle et à son utilisation efficace par les entreprises qui cherchent à exporter leurs produits. Le secteur du commerce national a été traité en relation avec d'autres secteurs (en particulier l'agriculture et le secteur manufacturier et industriel), mais il convient également de mettre l'accent sur le secteur du commerce international lors de l'élaboration de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.

### Situation

- i. Analysez l'importance du secteur du commerce pour le développement du pays.
  - Une analyse ou des recherches ont-elles été menées concernant le commerce de produits et services et le commerce transfrontalier par des universitaires ou des entités internationales, régionales ou nationales? Quelles sont les conclusions de l'indice mondial de l'innovation des cinq dernières années?
  - Quelle est la contribution du secteur du commerce au PIB du pays?
    - a. Quels sont les principaux contributeurs à ce secteur (les produits agricoles, les produits alimentaires, le textile et l'habillement, la chaussure, l'électronique, etc.)?
    - b. Quelles sont les principales exportations et qui sont les principaux partenaires commerciaux des cinq dernières années?
    - c. Quelle est la taille moyenne (micro-, petite, moyenne) des entreprises locales actives dans le commerce local et international? Quelle est leur part de marché respective?
- ii. Recensez les sections portant sur la propriété intellectuelle des accords internationaux, multilatéraux, régionaux et bilatéraux de libre-échange et de commerce préférentiel auxquels le pays est partie. Le pays respecte-t-il l'ensemble des exigences visées dans ces sections? Quelles en sont les principales exigences?
- iii. Quels étaient les objectifs nationaux en matière de propriété intellectuelle à atteindre dans le cadre des négociations sur le commerce international? Ont-ils été respectés? Sont-ils applicables?
- iv. Recensez les accords, traités et protocoles internationaux de propriété intellectuelle auxquels le pays a adhéré.

### Institutions

- i. Recensez les institutions et organisations publiques et privées actives dans ce secteur (office de la propriété intellectuelle, Ministère du commerce, comité de promotion du commerce, conseil de promotion des exportations, chambres de commerce, etc.). Quel est leur rôle et comment contribuent-elles au secteur? Existe-t-il des modalités officielles de coordination entre ces organismes et entités?
- ii. Existe-t-il une coopération entre le secteur public et le secteur privé en matière d'élaboration de programmes et d'activités de formation et de sensibilisation à la propriété intellectuelle et d'activités de renforcement des capacités?

### Législation

Existe-t-il des exigences législatives ciblant le secteur du commerce international? De quelle législation s'agit-il? Certaines exigences de la législation ont-elles un impact sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par le secteur?

### Recensez les opportunités pour le système de la propriété intellectuelle

- i. Recensez les occasions qu'a le système de la propriété intellectuelle de soutenir activement ce secteur. Quelques exemples de contribution positive du système de la propriété intellectuelle à ce secteur:
  - amélioration de la compétitivité des industries locales;
  - promotion de l'image de marque en vue de faciliter l'accès aux marchés régional et international;
  - promotion des indications géographiques et des marques collectives et de certification;
  - promotion des régimes de licences aux fins de la commercialisation des contenus protégés par droit d'auteur;
  - amélioration de la qualité des produits;
  - promotion des dessins et modèles industriels en tant qu'atout apportant de la valeur aux marques; et
  - promotion des opportunités d'octroi de licences et de franchises.
- ii. Comment les industries locales assurent-elles la protection de leurs actifs de propriété intellectuelle sur les marchés étrangers? Quelles données les statistiques sur le dépôt de demandes révèlent-elles sur l'utilisation de la protection internationale par les entreprises locales? Existe-t-il des exemples de réussite que d'autres industries et entreprises pourraient reproduire?

**Défis, plans et réformes**

- i. Les questions de propriété intellectuelle sont-elles abordées dans la politique ou le plan national relatif au secteur du commerce et à l'amélioration de l'accès au marché des exportations du pays?
- ii. Existe-t-il des initiatives politiques d'appui au développement du secteur du commerce? Existe-t-il des incitations fiscales, des subventions publiques, des prêts à intérêt réduit et autres mesures de ce type facilement accessibles? Le cas échéant, ces mesures sont-elles liées à la protection des actifs de propriété intellectuelle sur les marchés internationaux?
- iii. Quels sont les principaux défis auxquels ce secteur est confronté et comment la propriété intellectuelle peut-elle contribuer à y faire face?
- iv. Quelles sont les priorités en termes d'amélioration de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur au cours des cinq à 10 prochaines années?



# Modèles

**Modèle 1****Exemple de plan de travail pour l'élaboration  
d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle**

N°	ACTIVITÉ	1 <sup>re</sup> ANNÉE				2 <sup>e</sup> ANNÉE			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1.	Approuver l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle.								
2.	Désigner l'office chargé de la coordination.								
3.	Discuter du projet avec l'OMPI et signer le mémorandum d'accord.								
4.	Désigner l'équipe nationale de projet.								
5.	Nommer des consultants, le cas échéant.								
6.	Former l'équipe nationale au processus global.								
7.	Réaliser la recherche documentaire.								
8.	Organiser des entretiens avec les parties prenantes (collecte de données).								
9.	Organiser des consultations nationales afin de valider la collecte de données/le rapport d'audit préliminaire.								
10.	Préparer le rapport final de collecte de données/d'audit.								
11.	Rédiger le projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle.								
12.	Organiser des consultations nationales pour valider le projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle.								
13.	Rédiger la deuxième version de la stratégie nationale de propriété intellectuelle.								
14.	Présenter la deuxième version à un forum de parties prenantes ou dans le cadre de réunions de consultation.								
15.	Préparer le dernier projet de stratégie sur la base des retours obtenus durant le forum ou les consultations nationales.								
16.	Rédiger le texte définitif de la stratégie.								
17.	Soumettre le texte définitif aux pouvoirs publics en vue de son approbation et de son adoption.								
18.	Lancer la stratégie et préparer sa mise en œuvre.								

## Modèle 2

### Exemple de mandat de consultant international

**Remarque: à adapter en fonction du contexte et de chaque cas**

**Objectifs de la mission:**

- Fournir une assistance technique et des orientations à l'équipe nationale de projet concernant divers aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de propriété intellectuelle.
- Aider l'équipe nationale de projet à analyser l'état du système national de propriété intellectuelle et à recenser les liens fonctionnels avec les secteurs économiques et les domaines de politique publique importants, ainsi qu'à rédiger le projet de stratégie.
- Formuler des recommandations spécifiques concernant la révision aux fins de la finalisation de la stratégie de propriété intellectuelle, notamment concernant un plan de mise en œuvre à soumettre à l'examen des autorités nationales concernées en vue de son exécution.

**Tâches suggérées du consultant international:**

- Examiner, analyser et commenter les résultats du rapport d'audit réalisé par l'équipe nationale de projet, en tenant compte des priorités de développement du pays, ainsi que des besoins et éventuels points forts et faiblesses du système national de propriété intellectuelle.
- Aider l'équipe nationale de projet à recenser les secteurs ou industries clés dans lesquels le pays peut avoir un avantage comparatif, ainsi que les possibilités de stimuler le commerce, la croissance et le développement économiques en tirant parti des opportunités présentées par la propriété intellectuelle.
- Formuler des orientations et des recommandations concernant les options pour la stratégie de propriété intellectuelle sur la base des conclusions de la phase de

collecte de données et préparer une feuille de route pour aider l'équipe nationale de projet durant le processus de rédaction de la stratégie.

- Participer au processus de consultation nationale et de validation et aider l'équipe nationale de projet lors de la finalisation du projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle sur la base des retours reçus durant les activités de consultation et de validation.
- Offrir des orientations à l'équipe nationale de projet lors de la rédaction, de la révision et de la finalisation du projet de stratégie.

Dans le cadre de son mandat, le consultant international peut être amené à se rendre dans le pays pour effectuer différentes tâches.

**Calendrier:**

La mission aura lieu  
de..... à .....

**Livrables suggérés:**

- Un projet de stratégie qui, compte tenu des données collectées et des retours obtenus durant le processus de consultation et de validation:
  - a. aborde la relation et les liens fonctionnels entre la propriété intellectuelle et les principaux domaines de politique publique, secteurs et institutions qui revêtent une importance au regard du développement économique, social et culturel du pays;
  - b. mets en lumière les principaux défis, objectifs ou mesures stratégiques, recommandations concernant des programmes/projets/activités spécifiques et, dans la mesure du possible, les partenaires stratégiques.
- Un plan de mise en œuvre pour les premières années du projet (le nombre exact dépend des besoins et des attentes du pays), précisant les échéances, les indicateurs d'exécution, l'allocation des ressources, les risques et les hypothèses.

## Modèle 3

### Exemple de mandat de consultant national

**Remarque: à adapter en fonction du contexte et de chaque cas**

**Objectifs de la mission:**

- Mener des recherches afin d'évaluer l'état du système national de propriété intellectuelle du pays.
- Mobiliser les parties prenantes qui participeront à l'élaboration de la stratégie de propriété intellectuelle.
- En consultation avec les parties prenantes concernées, formuler une stratégie nationale de propriété intellectuelle en vue de son examen, de son adoption et de sa mise en œuvre par les pouvoirs publics.

**Tâches suggérées du consultant national/de l'équipe nationale de projet:**

- Préparer un rapport d'audit du système national de propriété intellectuelle en collectant les données pertinentes et en analysant les informations relatives aux aspects suivants:
  - a. les structures juridiques, administratives et d'application des droits de propriété intellectuelle existantes, ainsi que, le cas échéant, les politiques et stratégies nationales relatives au développement économique, social, culturel et technologique;
  - b. les infrastructures existantes d'appui aux entreprises et à l'innovation, ainsi que, le cas échéant, les politiques et stratégies nationales visant à promouvoir et appuyer l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle par les entreprises, les universités et les instituts de recherche-développement; et
  - c. le degré d'utilisation du système de la propriété intellectuelle compte tenu du nombre de dépôts de demandes, d'enregistrements, d'octrois de droits de propriété intellectuelle et d'enregistrements d'œuvres protégées par le droit d'auteur, par secteur et par type de dépôsant.
- Recenser les secteurs ou industries clés dans lesquels le pays peut avoir un avantage comparatif, ainsi que les possibilités de stimuler le commerce et la croissance économique en tirant parti des opportunités présentées par la propriété intellectuelle.
- Consulter les différentes parties prenantes afin d'évaluer leur niveau de connaissances des droits de propriété intellectuelle et du rôle qu'ils peuvent jouer

dans le développement économique, social, culturel et technologique du pays. Les parties prenantes à consulter comprennent les ministères concernés, les professionnels de la propriété intellectuelle, les milieux d'affaires, les représentants de groupes de consommateurs, les industries de la création, les détenteurs et les utilisateurs de savoirs traditionnels, les instituts de recherche-développement et les universités, ainsi que les organisations de la société civile concernées.

- Tenir compte des données collectées et des retours reçus durant les consultations nationales lors de la rédaction de la stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays. Cette stratégie doit aborder la relation entre la propriété intellectuelle et les principaux domaines de politique publique et secteurs, ainsi que les institutions qui revêtent une importance au regard des objectifs de développement économique, social, culturel et technologique du pays.
- Mener des consultations avec les principales parties prenantes (dans le cadre d'un processus national multisectoriel), présenter le rapport d'audit et discuter du projet de stratégie de propriété intellectuelle proposé.
- Réviser et finaliser le cadre de la stratégie de propriété intellectuelle, en tenant compte des retours reçus durant le processus national de validation.

**Calendrier:**

La mission aura lieu  
de..... à .....

**Livrables suggérés:**

- Un rapport sur le processus de collecte et d'analyse des données (rapport d'audit), recensant les principaux points forts, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) associés au système national de propriété intellectuelle, ainsi que la relation entre la propriété intellectuelle et les priorités de développement du pays.
- Un projet de cadre de stratégie de propriété intellectuelle, révisé à la lumière des informations et données collectées, ainsi que des apports et suggestions des parties prenantes.
- Un rapport sur le processus national de consultation et de validation, comportant des recommandations et des modifications à apporter au projet de stratégie de propriété intellectuelle.
- Un cadre révisé et consolidé de stratégie de propriété intellectuelle à soumettre à l'examen et à l'approbation des pouvoirs publics.

## Modèle 4

### Exemples de composition d'une équipe nationale de projet

#### **Sous la direction de l'office de la propriété intellectuelle:**

L'office de la propriété intellectuelle est chargé de préparer le rapport d'audit et est responsable de l'élaboration de la stratégie. Dans ce scénario, les membres de l'équipe nationale de projet seraient des employés de l'office. Ils peuvent compter des représentants de chacun des principaux départements techniques (p. ex. brevets, marques, dessins et modèles industriels, droit d'auteur, documentation) désignés par le directeur de l'office.

**Équipe multisectorielle:** L'équipe nationale de projet comprend des représentants désignés par différents ministères et organes gouvernementaux traitants différents domaines liés à la propriété intellectuelle. L'équipe peut être présidée par un membre de l'office de la propriété intellectuelle.

**Sous la direction d'un consultant:** Une équipe de spécialistes, sous la direction d'un consultant national, est désignée par l'instance responsable de l'élaboration de la stratégie de propriété intellectuelle.

**Sous la direction d'un comité directeur:** Un comité directeur est nommé par une autorité de haut niveau et chargé de l'élaboration de la stratégie. La composition du comité directeur peut être large et inclure des représentants des différentes parties prenantes, notamment des secteurs public et privé et de la société civile. Le comité directeur peut désigner une petite équipe de spécialistes chargés de préparer un rapport d'audit et le projet de stratégie de propriété intellectuelle.

*Différentes approches sont possibles. Ce qui compte, c'est que le processus soit mené et approprié par le pays et sa population.*

## Modèle 5

### Exemple de plan de travail pour la collecte de données

	ACTIVITÉ	MOIS							
		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Préparatifs</b>									
1.	Se réunir avec l'OMPI et signer le mémorandum d'accord.								
2.	Approuver l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle.								
3.	Désigner l'office chargé de la coordination.								
<b>Mise sur pied de l'équipe chargée de la collecte de données</b>									
4.	Désigner l'équipe nationale de projet.								
5.	Identifier et nommer les éventuels consultants.								
6.	Former l'équipe nationale à la manière de mettre en œuvre le processus de collecte de données et de rédiger le projet de stratégie.								
<b>Recherche documentaire</b>									
7.	Convenir des principales questions à examiner.								
8.	Convenir des secteurs à examiner.								
9.	Recenser les documents à examiner.								
10.	Procéder à l'examen.								
11.	Préparer le rapport.								
12.	Valider le rapport.								
<b>Consultations</b>									
13.	Convenir de la portée du processus de consultation.								
14.	Identifier les répondants.								
15.	Déterminer la ou les méthodes de consultation.								
16.	Établir le calendrier des entretiens.								
17.	Effectuer les entretiens selon le calendrier convenu.								
18.	Analyser et recouper les données.								
19.	Préparer le rapport d'analyse des données.								
20.	Mener les consultations nationales de validation du rapport de collecte et d'analyse des données/du rapport d'audit préliminaire ou des conclusions.								
21.	Préparer le rapport final.								

REMARQUE: La collecte de données peut se faire au moyen d'entretiens en personne, de questionnaires à remplir, par courriel, appel téléphonique, Skype ou par d'autres méthodes électroniques. Par "calendrier des entretiens", on entend un programme indiquant quels répondants doivent être contactés, par qui, quand et comment. Par "recouplement", on entend combler les lacunes de la recherche documentaire au moyen des entretiens.

**Modèle 6****Exemple de consignation des données sur les politiques publiques****Politique de développement national**

- Le pays a-t-il une politique de développement national à long terme?
- Dans l'affirmative, veuillez fournir les renseignements suivants:
  - Intitulé de la politique \_\_\_\_\_
  - Date à laquelle elle a été lancée \_\_\_\_\_
  - Durée \_\_\_\_\_
  - Institution responsable de la mise en œuvre \_\_\_\_\_
  - Quelle vision à long terme est formulée dans cette politique?
  - La politique comporte-t-elle un volet économique? Dans l'affirmative, quelle vision à long terme y est formulée?
  - La politique comporte-t-elle un volet social? Dans l'affirmative, quelle vision à long terme y est formulée?
  - La politique comporte-t-elle un volet culturel? Dans l'affirmative, quelle vision à long terme y est formulée?

**Principaux secteurs économiques et sociaux recensés et documents de politique associés**

Veuillez lister les principaux secteurs économiques recensés dans le plan de développement national (PDN), ainsi que les secteurs visés par une politique spécifique. (Cocher les cases correspondantes.)

Nº	SECTEUR	RECENSÉ DANS LE PDN		IL EXISTE UNE POLITIQUE NATIONALE POUR CE SECTEUR	
		OUI	NON	OUI	NON
1.	Agriculture				
2.	Culture				
3.	Biodiversité				
4.	Éducation				
5.	Emploi				
6.	Énergie				
7.	Environnement				
8.	Santé				
9.	Logement				
10.	TIC/POE				
11.	Secteur manufacturier/industriel				
12.	Secteur minier				
13.	Pétrole				
14.	PME				
15.	Tourisme				
16.	Commerce				
17.	ST/ECT				
18.	Eau et assainissement				
19.	Autres (veuillez préciser)				

REMARQUE: POE = processus opérationnels et externalisation; TIC = technologies de l'information et de la communication; PME = petites et moyennes entreprises; ST = savoirs traditionnels; ECT = expressions culturelles traditionnelles

### **Analyse des politiques publiques**

Pour chacune des politiques publiques recensées, veuillez indiquer les éléments suivants :

#### **Détails de la politique :**

- Intitulé
- Date de lancement
- Durée
- Institution responsable de la mise en œuvre

**Orientation stratégique de la politique :** Indiquez la vision, la mission et les principaux objectifs.

**Stratégies requises pour atteindre les objectifs convenus :** Listez les stratégies recensées pour atteindre chacun des objectifs clés.

#### **Lien entre les stratégies et la propriété intellectuelle :**

Analysez chacune des stratégies et identifiez celles pour lesquelles la propriété intellectuelle s'avérera importante.

**Modèle 7****Exemples d'objectifs et de visions pour les stratégies nationales de propriété intellectuelle**

PAYS	TITRE DE LA STRATÉGIE	VISION	OBJECTIFS
Albanie	Stratégie nationale de propriété intellectuelle 2016-2020	Doter la République d'Albanie d'un système de la propriété intellectuelle plus robuste, qui garantisse la protection efficace des objets de propriété intellectuelle et encourage la créativité et l'innovation en vue de stimuler la croissance économique et le développement culturel et scientifique.	Stimuler le développement économique, scientifique et culturel du pays, en vue de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur en assurant un juste équilibre entre les droits des titulaires d'objets de propriété intellectuelle et les intérêts des utilisateurs et de renforcer le système d'enregistrement et de protection de la propriété intellectuelle.
Australie	Australie 2030 : l'innovation au service de la prospérité – Un plan assurant la réussite de l'Australie dans la course mondiale à l'innovation	L'Australie figurera parmi les nations les plus innovantes.	<a href="http://www.industry.gov.au/data-and-publications/australia-2030-prosperity-through-innovation">www.industry.gov.au/data-and-publications/australia-2030-prosperity-through-innovation</a>
Bhoutan	Politique nationale de propriété intellectuelle du Bhoutan	Promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins d'un développement socioéconomique durable.	L'objectif global de la politique nationale de propriété intellectuelle est de développer un système de la propriété intellectuelle conforme aux meilleures pratiques encourageant la créativité, l'innovation et l'inventivité et garantissant la protection au travers d'une législation appropriée.  La politique nationale de propriété intellectuelle englobe les sept objectifs stratégiques suivants : 1. élaborer des lois et réglementations en matière de propriété intellectuelle équilibrées et axées sur le développement; 2. mettre en place un cadre institutionnel efficace; 3. accroître l'utilisation stratégique des actifs de propriété intellectuelle et du système de la propriété intellectuelle aux fins de la protection des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et des expressions culturelles traditionnelles; 4. faciliter le transfert de technologie; 5. améliorer l'accès aux fruits de l'innovation et de la créativité; 6. participer de manière stratégique au système international de la propriété intellectuelle; 7. offrir des incitations pour encourager l'innovation et la créativité.

PAYS	TITRE DE LA STRATÉGIE	VISION	OBJECTIFS
Cambodge	Stratégie nationale de propriété intellectuelle pour la période 2020-2025	Renforcer et améliorer le système de la propriété intellectuelle du Cambodge pour contribuer sensiblement à la réalisation des quatre objectifs stratégiques de la stratégie rectangulaire (phase IV) de croissance économique durable et résistante, d'amélioration des perspectives d'emploi, de réduction de la pauvreté et de renforcement des capacités et de la gouvernance des institutions publiques.	<p><b>Objectif n° 1</b> Améliorer la capacité des milieux d'affaires cambodgiens à utiliser le système de la propriété intellectuelle et promouvoir la sensibilisation et la compréhension au sein de la population concernant le rôle économique de ce système en faveur du développement économique du Cambodge.</p> <p><b>Objectif n° 2</b> Améliorer la capacité au sein des autorités publiques cambodgiennes à mettre en œuvre une politique de propriété intellectuelle, des services et des activités de respect des lois à l'appui des secteurs agricole, commercial, industriel et culturel du Cambodge et de l'industrie du tourisme.</p> <p><b>Objectif n° 3</b> Élaborer et tenir à jour la législation en matière de propriété intellectuelle du Cambodge, conformément aux normes internationales, dans le but de répondre aux besoins économiques et sociaux du pays.</p> <p><b>N.B.:</b> Les initiatives spécifiques au sein de chaque objectif sont regroupées par secteur prioritaire (notamment agriculture, culture, éducation et formation, santé, industrie et commerce, tourisme, science et technologie). Il y a en outre des initiatives spéciales au sein des objectifs qui ne relèvent pas strictement de ces groupements.</p>
Corée	Loi-cadre "Recherche d'excellence en matière de propriété intellectuelle"		"Contribuer au développement économique, social et culturel de la République de Corée et à l'amélioration de la qualité de vie de la population en formulant des politiques gouvernementales fondamentales et en établissant le système destiné à les promouvoir en vue de faciliter la création, la protection et l'utilisation d'actifs de propriété intellectuelle, d'en créer les fondements et, ce faisant, d'illustrer pleinement la valeur de la propriété intellectuelle dans notre société."
Costa Rica	Stratégie nationale de propriété intellectuelle du Costa Rica, avril 2012	Renforcer l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle dans les activités de recherche, le développement des affaires et les initiatives créatives afin de sensibiliser le public à l'importance de la propriété intellectuelle, d'accroître la compétitivité du secteur productif grâce à l'utilisation de la propriété intellectuelle, et de promouvoir le développement social, économique et culturel du pays.	<p>Augmenter les investissements dans la recherche-développement de 0,53% à 1% du PIB à l'horizon 2015 grâce à une participation plus active du secteur privé au travers des mesures suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. créer et promouvoir des mécanismes permettant de recenser les droits de propriété intellectuelle générés par le secteur privé et de les intégrer aux indicateurs nationaux sur la recherche-développement;</li> <li>2. renforcer le portail national de l'innovation comme point national de consultation dans le domaine de l'innovation et de la propriété intellectuelle, y compris des initiatives créatives;</li> <li>3. créer des incitations en vue de promouvoir le développement des secteurs stratégiques et l'investissement dans ceux-ci et d'accroître le recours à la propriété intellectuelle dans ces secteurs.</li> </ol> <p><a href="http://biblioteca.icap.ac.cr/BLIVI/COLECCION_UNPAN/BOL_OCTUBRE_2012_55/MICIT/2012/Estrategia_Nacional_Propiedad_Intelectual.pdf">biblioteca.icap.ac.cr/BLIVI/COLECCION_UNPAN/BOL_OCTUBRE_2012_55/MICIT/2012/Estrategia_Nacional_Propiedad_Intelectual.pdf</a></p>

PAYS	TITRE DE LA STRATÉGIE	VISION	OBJECTIFS
Jamaïque	Projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle de la Jamaïque	“Une société créative, innovante et productive dans laquelle les Jamaïcains peuvent atteindre leur plein potentiel afin d’assurer un développement social, économique et culturel durable et de relever les défis d’une économie mondiale en constante mutation.”	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer un système administratif et réglementaire efficace et de qualité en matière de propriété intellectuelle.</li> <li>2. Réaliser le plein potentiel du secteur des industries de la création.</li> <li>3. Favoriser une culture de gestion des actifs de propriété intellectuelle à des fins de création de richesses.</li> <li>4. Renforcer les connaissances de la propriété intellectuelle au travers de l’enseignement et de la formation.</li> <li>5. Créer l'espace nécessaire pour que l'innovation puisse se produire à tous les niveaux.</li> <li>6. Gérer les ressources naturelles et autochtones nationales aux fins du développement durable.</li> </ol>
Japon	Plan de promotion de la propriété intellectuelle 2019	Le Japon sera une “nation de création de contenu”.	<p><i>Premier pilier</i>: Renforcer le système global de la propriété intellectuelle en vue d'améliorer la compétitivité industrielle.</p> <p><i>Deuxième pilier</i>: Soutenir l'amélioration de la gestion de la propriété intellectuelle par les PME et les coentreprises.</p> <p><i>Troisième pilier</i>: Améliorer l'environnement en vue de l'adaptation à la société des réseaux numériques.</p> <p><i>Quatrième pilier</i>: Renforcer le pouvoir de convaincre en se focalisant sur l'industrie du contenu.</p> <p><a href="http://www.kantei.go.jp/jp/singi/titeki2/kettei/chizaikeikaku2018_e.pdf">www.kantei.go.jp/jp/singi/titeki2/kettei/chizaikeikaku2018_e.pdf</a></p>
Jordanie	Stratégie nationale en matière d'innovation et de propriété intellectuelle	Utiliser la propriété intellectuelle pour parvenir au développement durable et stimuler la productivité de l'économie fondée sur les savoirs en vue de réaliser la vision pour la Jordanie à l'horizon 2025 adoptée en mai 2015 par le Royaume hachémite de Jordanie.	<p>La stratégie a pour objectif de définir des objectifs spécifiques et assortis de délais dans différents domaines de la propriété intellectuelle :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. assurer une coordination efficace entre les ministères et les institutions publiques concernés et les parties prenantes menant des activités fondées sur l'innovation;</li> <li>2. mettre en place une infrastructure juridique qui appuie l'innovation au travers des lois sur la propriété intellectuelle et la concurrence, ainsi que d'autres instruments pertinents au regard de la protection des secrets d'affaires et des normes en matière de brevets;</li> <li>3. fournir un soutien financier aux activités liées à l'innovation;</li> <li>4. introduire les modèles d'utilité en Jordanie afin de promouvoir la protection des innovations des PME, des start-up et des innovateurs et, partant, accroître leur compétitivité; et</li> <li>5. promouvoir la marque “Made in Jordan” au travers du projet de marques collectives ainsi que la protection des indications géographiques locales afin d'apporter de la valeur ajoutée aux produits jordaniens traditionnels.</li> </ol>

PAYS	TITRE DE LA STRATÉGIE	VISION	OBJECTIFS
Papouasie–Nouvelle-Guinée	Stratégie de propriété intellectuelle de la Papouasie–Nouvelle-Guinée	“Miser sur la propriété intellectuelle comme instrument de stimulation de la croissance économique et culturelle en protégeant la créativité nationale et les atouts naturels et, ce faisant, favoriser la prospérité dans l’ensemble des secteurs économiques et à tous les niveaux de la société papouane-néo-guinéenne.”	<p>Créer un environnement propice à une utilisation accrue du système de la propriété intellectuelle afin de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. promouvoir les activités créatives et innovantes dans l’ensemble des secteurs;</li> <li>2. augmenter le niveau et les formes de protection des actifs de propriété intellectuelle générés dans les secteurs public et privé et les milieux universitaires;</li> <li>3. stimuler la recherche-développement, le transfert de technologie et la commercialisation dans l’ensemble des secteurs productifs;</li> <li>4. faciliter un entrepreneuriat accru à l’échelle nationale;</li> <li>5. protéger, faire respecter, préserver, conserver et utiliser le patrimoine culturel;</li> <li>6. parvenir à un développement économique durable et responsable et à la prospérité nationale.</li> </ol>
Paraguay	Plan national de propriété intellectuelle du Paraguay, avril 2017	Être générateur de valeur, promouvoir la consolidation du système de la propriété intellectuelle en tant que composante du secteur productif, de la science, des arts et de la technologie, et créer une image du pays associée au respect des droits de propriété intellectuelle.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer le système national de propriété intellectuelle.</li> <li>2. Accroître la prise de conscience sociale de la propriété intellectuelle comme instrument de développement.</li> <li>3. Utiliser la propriété intellectuelle comme outil de compétitivité.</li> <li>4. Améliorer l'accès aux savoirs et le transfert de technologie.</li> <li>5. Promouvoir les stratégies de propriété intellectuelle dans le contexte des questions présentant un intérêt pour le développement national.</li> <li>6. Optimiser le niveau de conformité aux lois sur la propriété intellectuelle.</li> </ol> <p><a href="http://www.dinapi.gov.py/portal/v3/assets/archivos-pdf/plan_nacional_2030.pdf.pdf">www.dinapi.gov.py/portal/v3/assets/archivos-pdf/plan_nacional_2030.pdf.pdf</a></p>
Rép. dominicaine	Stratégie nationale de propriété intellectuelle, octobre 2012	Stimuler et promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle dans tous les domaines d'activité de production à l'échelle nationale, par les utilisateurs et les secteurs d'intérêt, de manière à ce que, sous l'effet de l'utilisation et de la protection de la propriété intellectuelle, la créativité et l'innovation soient encouragées, et à ce que son exploitation contribue au développement économique, social et culturel de la République dominicaine.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie de développement national, du plan stratégique pour la science, la technologie et l'innovation et du plan national pour la compétitivité systémique en termes d'innovation, de compétitivité et de propriété intellectuelle.</li> <li>2. Renforcer le système de la propriété intellectuelle en vue de son utilisation efficace par l'ensemble des secteurs de production du pays, au travers de la protection et de l'exploitation des créations et innovations nationales, notamment au moyen de brevets, de dessins et modèles industriels, de modèles d'utilité, de marques, du droit d'auteur et des droits connexes.</li> <li>3. Appuyer le secteur industriel et de la production, les entreprises de toutes tailles, ainsi que les centres de recherche-développement, les industries de la culture et les autres secteurs présentant un intérêt, dans le cadre de la promotion de la création, de l'innovation et de la production d'actifs incorporels de propriété intellectuelle.</li> </ol> <p><a href="http://onapi.gov.do/index.php/sobre-nosotros/estrategia-nacional-de-pi">onapi.gov.do/index.php/sobre-nosotros/estrategia-nacional-de-pi</a></p>

PAYS	TITRE DE LA STRATÉGIE	VISION	OBJECTIFS
Sénégal	Plan national de développement de la propriété intellectuelle 2010-2015	<p>Créer un environnement qui permette au pays d'optimiser son développement grâce à une utilisation appropriée de la propriété intellectuelle.</p> <p>Le plan garantira également la mise en place et le renforcement de structures permettant le développement des créations intellectuelles.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire de la propriété intellectuelle un moteur puissant de transfert de technologie.</li> <li>2. Mettre en place un cadre juridique et institutionnel pertinent pour lutter contre la contrefaçon et la fraude.</li> <li>3. Promouvoir l'investissement au travers de l'émergence d'une masse critique de titres de propriété dans le pays.</li> <li>4. Établir un cadre législatif propice à la promotion et la protection de l'invention et de l'innovation.</li> <li>5. Renforcer la protection du droit d'auteur et des droits connexes octroyés aux personnes s'adonnant à la création littéraire et artistique.</li> <li>6. Fournir les moyens techniques d'utiliser le système de la propriété intellectuelle pour le développement de structures de propriété intellectuelle pour les utilisateurs potentiels, comme les universités, les PME, les chambres de commerce et d'industrie et les instituts de recherche-développement.</li> <li>7. Renforcer les capacités des institutions publiques et privées dans le domaine de la propriété intellectuelle.</li> <li>8. Promouvoir un système intégré recherche/entreprises.</li> <li>9. Promouvoir l'enseignement de la propriété intellectuelle.</li> </ol>
Zambie	Politique nationale de propriété intellectuelle (2017-2030)	Assurer l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle comme outil de stimulation du développement économique, industriel, technologique et culturel.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer le cadre juridique et législatif d'administration et de gestion des droits de propriété intellectuelle.</li> <li>2. Renforcer le cadre institutionnel d'administration et de gestion des droits de propriété intellectuelle.</li> <li>3. Promouvoir l'innovation, la créativité et la création d'actifs de propriété intellectuelle.</li> <li>4. Promouvoir la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle et le transfert de technologie.</li> <li>5. Renforcer l'application des droits de propriété intellectuelle.</li> <li>6. Renforcer la prise de conscience de la propriété intellectuelle dans tous les domaines des droits de propriété intellectuelle.</li> <li>7. Promouvoir la formation à la propriété intellectuelle.</li> </ol>

## Modèle 8

### Note d'information sur l'établissement des priorités pour le plan d'action pour la mise en œuvre

Les aspects suivants doivent être pris en compte lors de la définition de chacun des éléments du plan d'action pour la mise en œuvre.

#### Défis de l'établissement des priorités

- Mise en œuvre par différents organismes.
- Intérêts variés des parties prenantes.
- Lutte constante pour se voir attribuer des ressources limitées.
- Intérêts variés des différents donateurs.

#### Importance de l'établissement des priorités

- L'établissement des priorités est la clé de la réussite.
- L'établissement des priorités implique des décisions axées sur la valeur.
- Les stratégies nationales de propriété intellectuelle couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Cela signifie qu'il est nécessaire de décider quels projets entreprendre à quel moment durant la mise en œuvre du plan d'action.
- Usage optimal de ressources limitées.
- La mise en œuvre est synchronisée avec la mobilisation de ressources.
- Le processus de suivi et d'évaluation est facilité.

#### Critères d'établissement des priorités

- *Urgence*
  - a. Respect des obligations multilatérales, régionales ou bilatérales et/ou des exigences d'harmonisation.
- *Avantages et impact*
  - a. Avantages pour le pays (p. ex. promotion des investissements étrangers directs, exploitation des ressources disponibles).
  - b. Avantages pour une part plus importante de la population.
- *Coût*
  - a. Quels sont le coût et la disponibilité des ressources nécessaires pour le projet?
  - b. Est-ce la meilleure manière d'utiliser les ressources disponibles ou y a-t-il un autre projet qui aurait un impact supérieur si le financement lui était affecté?
- *Temps*
  - a. Combien de temps la mise en œuvre du projet prendra-t-elle? Est-il nécessaire d'entreprendre un autre projet pour que celui-ci fonctionne de manière optimale?
  - b. Y a-t-il une organisation disposée et prête à appuyer ce projet?
  - c. Si le projet est mis en œuvre comme proposé, fonctionnera-t-il de manière optimale?

## Modèle 9

### Exemple de cadre de gestion axée sur les résultats

OBJECTIF STRATÉGIQUE: [tel que défini dans la stratégie nationale de propriété intellectuelle – p. ex. accroître la valeur des PME dans le secteur du commerce grâce à une meilleure utilisation de la propriété intellectuelle]					
Résultats	Indicateurs, référence, cible	Moyen de vérification	Hypothèses et risques	Rôle des partenaires	Ressources indicatives
<b>Résultat 1 : Amélioration de la valeur des PME dans le secteur du commerce</b>	<p><b>Indicateur:</b> Valeur des PME dans le secteur du commerce.</p> <p><b>Référence:</b> La valeur actuelle mesurée par l'office national des statistiques est de xxx.</p> <p><b>Cible:</b> Augmentation de la valeur de xx % sur 5 ans, tel que mesuré par l'office national des statistiques.</p>	Rapports annuels de l'office national des statistiques sur le secteur du commerce.	<p><b>Hypothèse:</b> Une meilleure utilisation du système de la propriété intellectuelle accroît la valeur des PME dans le secteur du commerce.</p> <p><b>Risque:</b> Une mauvaise mesure de la valeur des PME dans le secteur du commerce sape la confiance dans la stratégie.</p>	<p>Les associations de PME contribuent à l'élaboration des mesures et la collecte des données.</p> <p>Coopération avec l'office national des statistiques en vue de la préparation des données statistiques.</p>	Petite équipe de projet de 2 à 4 personnes.
<b>Produit 1.1 : Augmentation significative du nombre de demandes de marques déposées par des PME dans le secteur du commerce</b>	<p><b>Indicateur:</b> Données sur les dépôts de demandes de marques.</p> <p><b>Référence:</b> xxxx dépôts de demandes de marques provenant des PME dans le secteur du commerce.</p> <p><b>Cible:</b> Augmentation de 20% sur 5 ans.</p>	Données exactes et détaillées disponibles en temps opportun auprès du système de dépôt de demandes de marques.	<p><b>Hypothèse:</b> Une meilleure utilisation des dépôts de demandes de marques par les PME se traduira dans la valeur des PME.</p> <p><b>Risque:</b> Des données de mauvaise qualité dans le système des marques ne permettent pas de mesurer avec précision l'utilisation des marques par les PME.</p>		
<b>Produit 1.2 : Augmentation de l'utilisation des enregistrements de dessins et modèles et autres actifs de propriété intellectuelle par les PME dans le secteur du commerce.</b>	<p><b>Indicateur:</b> Toutes les données actuelles de dépôts de demandes de droits de propriété intellectuelle et autres données probantes sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les PME dans le secteur du commerce.</p> <p><b>Référence:</b> Données actuelles sur l'utilisation.</p> <p><b>Cible:</b> Amélioration globale de 15% de l'utilisation sur 5 ans.</p>	Données exactes disponibles en temps opportun des systèmes de dépôt de demandes de titres de propriété intellectuelle, combinées à des données d'enquête de qualité sur les PME dans le secteur du commerce.	<p><b>Hypothèse:</b> Tous les domaines de services participent à l'élaboration de la méthodologie.</p> <p><b>Risque:</b> Les résultats limités des enquêtes auprès des PME réduisent la confiance dans les conclusions relatives au rôle de la propriété intellectuelle dans l'amélioration de la chaîne de valeur dans le secteur du commerce des PME.</p>		

## Modèle 10

### Sous-secteurs des domaines culturels

Dans les comptes satellites culturels latino-américains, les domaines culturels sont divisés en 12 secteurs et plusieurs sous-secteurs:

- i. Création artistique (littérature, drame, musique, etc.)
- ii. Arts du spectacle (théâtre, danse, musique en direct, etc.)
- iii. Arts plastiques (photographie, sculpture, arts graphiques, arts industriels, etc.)
- iv. Livres et publications (livres, revues, autres publications, etc.)
- v. Audiovisuel (films et vidéos, radio et télévision, jeux vidéo, etc.)
- vi. Musique (édition musicale et enregistrements musicaux)
- vii. Design (architecture, design industriel, graphique, textile, mode, accessoires et joaillerie, etc.)
- viii. Jeux et jouets
- ix. Patrimoine matériel (musées, bibliothèques, instituts du patrimoine, etc.)
- x. Patrimoine naturel (jardins botaniques et zoos, réserves naturelles, etc.)
- xi. Patrimoine immatériel (festivals et foires, langues locales, cuisine et traditions culinaires locales, etc.)
- xii. Formation artistique

Source: *Measuring the Economic Contribution of Cultural Industries: A review and assessment of current methodological approaches*, 2009. Publié en 2012. UNESCO Framework for Cultural Statistics Handbook n° 1

# Annexe

## Ressources pour la recherche documentaire

La liste de ressources incluse dans cette section a vocation à aider les équipes nationales de projet dans le cadre de la collecte de données aux fins de la recherche documentaire. Cette liste n'est de toute évidence pas exhaustive. Il convient de consulter d'autres ressources analogues disponibles et accessibles lors de l'élaboration de la stratégie.

### Sources internationales

- Étude de l'OMS, l'OMPI et l'OMC: Promouvoir l'accès aux technologies et à l'innovation dans le domaine médical  
[www.wipo.int/policy/fr/global\\_health/trilateral\\_cooperation.html](http://www.wipo.int/policy/fr/global_health/trilateral_cooperation.html)
- Études de la Banque mondiale  
[www.worldbank.org/en/research](http://www.worldbank.org/en/research)
- Études du Fonds monétaire international  
[www.imf.org/en/Research](http://www.imf.org/en/Research)
- Indicateurs scientifiques et technologiques agricoles  
[www.ifpri.org/publication/asti-website](http://www.ifpri.org/publication/asti-website)
- Indice mondial de la propriété intellectuelle, Statistiques de propriété intellectuelle  
[www.wipo.int/ipstats/fr](http://www.wipo.int/ipstats/fr)
- Institut de statistique de l'UNESCO  
[uis.unesco.org/fr](http://uis.unesco.org/fr)

## Études de l'OMPI

- Documents de recherche économique de l'OMPI  
[www.wipo.int/publications/fr/series/index.jsp?id=138](http://www.wipo.int/publications/fr/series/index.jsp?id=138)
- Étude sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux: Cartographie  
[www.wipo.int/meetings/fr/doc\\_details.jsp?doc\\_id=252189](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=252189)
- Études nationales sur la contribution économique du droit d'auteur  
[www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=3223&plang=EN](http://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=3223&plang=EN)
- Indice mondial de l'innovation  
[www.globalinnovationindex.org/Home](http://www.globalinnovationindex.org/Home)
- Rapport de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans le monde  
[www.wipo.int/publications/fr/series/index.jsp?id=38](http://www.wipo.int/publications/fr/series/index.jsp?id=38)
- Rapport de l'OMPI sur les indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle  
[www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4464](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4464)
- Statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI  
[www.wipo.int/ipstats/fr/](http://www.wipo.int/ipstats/fr/)

## Stratégies et politiques nationales

- Stratégie de santé et bien-être
- Stratégie et politiques agricoles
- Stratégie et politiques en matière d'éducation
- Stratégie et politiques en matière de tourisme Stratégie et politiques nationales en matière industrielle
- Stratégie et politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation
- Stratégie et politiques relatives aux industries de la création et au patrimoine culturel
- Stratégie nationale de développement économique

## Lectures complémentaires

- Adhérer au système international du droit d'auteur:  
Quels enjeux?  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo\\_pub\\_flyer\\_crsystem.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_flyer_crsystem.pdf)
- Boîte à outils de l'OMPI relative aux bonnes pratiques à l'intention des organisations de gestion collective  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo\\_pub\\_cr\\_cmotoolkit.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_cr_cmotoolkit.pdf)
- Collective Management as a Business Strategy for Creators: An Introduction to the Economics of Collective Management of Copyright and Related Rights  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo\\_pub\\_emat\\_2016\\_3.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_emat_2016_3.pdf)
- Collective Management Organizations Tool Kit: Musical Works and Audio-Visual Works  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo\\_pub\\_emat\\_2016\\_1.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_emat_2016_1.pdf)
- Crée une marque: Initiation aux marques pour les petites et moyennes entreprises  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo\\_pub\\_900\\_1.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_900_1.pdf)
- En bonne compagnie: gestion des questions de propriété intellectuelle en matière de franchisage  
[www.wipo.int/publications/fr/series/index.jsp?id=135](http://www.wipo.int/publications/fr/series/index.jsp?id=135)
- Guide de la fixation des savoirs traditionnels  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo\\_pub\\_1049.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_1049.pdf)
- Guide: Gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des musées  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/copyright/1001/wipo\\_pub\\_1001.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/copyright/1001/wipo_pub_1001.pdf)
- Guide pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur  
[www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=259](http://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=259)
- Instrument de l'OMPI relatif à la conduite d'enquêtes auprès des consommateurs sur le respect de la propriété intellectuelle  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo\\_toolkit\\_respect\\_ip.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_toolkit_respect_ip.pdf)
- Instrument de l'OMPI relatif aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des établissements universitaires et des instituts de recherche publics: politiques de propriété intellectuelle  
[www.wipo.int/about-ip/fr/universities\\_research/ip\\_policies/index.html#toolkit](http://www.wipo.int/about-ip/fr/universities_research/ip_policies/index.html#toolkit)
- Inventing the Future: An Introduction to Patents for Small and Medium-Sized Enterprises  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo\\_pub\\_917\\_1.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_917_1.pdf)
- La propriété intellectuelle et les festivals folkloriques, artistiques et culturels  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo\\_pub\\_1043\\_2018.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_1043_2018.pdf)
- Lignes directrices pour l'utilisation des données issues de la recherche dans l'élaboration des politiques  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo\\_pub\\_econstat\\_research\\_guidelines\\_2019.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_econstat_research_guidelines_2019.pdf)
- Making Intellectual Property Work for Business :A Handbook for Chambers of Commerce and Business Associations Setting up Intellectual Property Services  
[www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/intproperty/956/wipo\\_pub\\_956.pdf](http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/intproperty/956/wipo_pub_956.pdf)
- Urgent Innovation: Policies and Practices for Effective Response to Public Health Crises  
[www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4459](http://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4459)
- WIPO Draft Guidelines on Assessing the Economic, Social and Cultural Impact of Copyright on the Creative Economy  
[www.wipo.int/export/sites/www/copyright/en/performance/pdf/escia.pdf](http://www.wipo.int/export/sites/www/copyright/en/performance/pdf/escia.pdf)





Organisation Mondiale  
de la Propriété Intellectuelle  
34, chemin des Colombettes  
Case postale 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11  
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs  
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse  
[www.wipo.int/about-wipo/fr/offices](http://www.wipo.int/about-wipo/fr/offices)

Publication de l'OMPI n° 958F/20